Ecluse du Fort Frances—Paiements.

7196. Autant que vous savez, on prétendait tenir compte dans ces livres de toutes les marchandises qui sortaient du magasin du gouvernement ?—Oui.

Comptes rendus avant que les paiements fussent faits aux journaliers.

7197. Y avait-il un temps déterminé pour la reddition de ces comptes ?—Toujours avant que les paiements fussent faits.

7198. Vous voulez dire les paiements à faire aux journaliers ?—Oui.

7199. Combien cela arrivait-il de fois ?—En règle générale quand mon frère venait. Il n'y avait pas de temps particulier attendu que les hommes n'avaient pas besoin de leur argent là ; ils n'en pouvaient rien faire, et souvent ils étaient mieux sans l'avoir.

7200. Comme règle, les paiements étaient-ils faits aux personnes employées seulement lorsque votre frère venait dans cet endroit ?—Quelquefois ; M. Logan gardait un petit montant d'argent, et si un homme avait besoin d'une piastre ou deux il les lui payait.

7201. Mais il n'y avait pas de réglement périodique ?—Non.

MAGASIN DU GOUVERNEMENT.

7202. En tenant ce compte pour le magasin du gouvernement, je comprends que vous aviez un compte séparé d'ouvert dans vos livres pour cela ?—Oui.

Système de tenue des livres.

7203. Mettiez-vous sur le compte du stock les marchandises qui venaient au magasin ?—Oui.

7204. A quel taux ?—Au taux de la facture en y ajoutant les frais de fret et les charges.

7205. Mettiez-vous sur le compte du magasin les frais de transport des marchandises qui allaient au magasin ?—Oui.

7206. Et, conformément, vous créditiez le compte de transport ?—Oui.

Livres en sa possession.

7207. Avez-vous maintenant les livres qui contiennent ce compte depuis le commencement ?—Oui.

Transfert de quelques-unes des marchandises du magasin du gouvernement à M. Wilson.

7208. Vous rappelez-vous une transaction par laquelle une certaine partie des marchandises a été une fois vendue à M. Wilson, ou échangée ?—Oui.

7209. Avant ce temps M. Wilson avait été à l'emploi du gouvernement ?—Oui.

7210. En quelle qualité ?—Comme assistant garde-magasin.

7211. Après cette époque il a tenu un magasin pour son propre compte ?—Oui.

Comment ces marchandises étaient évaluées.

7212. Vous rappelez-vous comment on est arrivé à déterminer la valeur des marchandises qui lui ont été transférées ?—Je pense qu'on les a estimés au prix coutant, ou je pense que M. Thompson et M. Logan les ont évaluées, si je m'en souviens bien ; à tout événement l'état m'a été transmis et une inscription conforme en a été faite.

Marchandises qui sont arrivées après le transport ont été transférées à M. Wilson et portées sur son compte.

7213. Vous avez porté au compte de M. Wilson le montant de cet état et l'avez crédité dans les comptes du magasin ?—Oui.

7214. Il y a, si je comprends, des marchandises qui sont arrivées après cette transaction ?—Oui.

Ecluse du Fort Frances— Tenue des livres. Magasin du Gouvernement.

7215. Savez-vous comment les comptes ont été faits pour ce qui concerne celles-ci?—Elles ont été portées au compte de M. Wilson, c'est-à-dire la quantité qu'il a prise et qui pouvait venir sous la même dénomination.

7216. Ces arrivées subséquentes n'étaient pas toutes de la sorte de marchandises qu'il a achetées, comme les provisions de bouche?—Non.

7217. Vous avez donc choisi dans tout le lot une partie du genre de celles qu'il avait achetées, comme les effets d'approvisionnement?—Je pense qu'il y a eu des marchandises d'achetées avant que les effets d'habillement et autres choses semblables — fournitures pour les hommes—eussent été vendus à M. Wilson; et lorsqu'elles arrivèrent ces marchandises furent livrées à M. Wilson et mises sur son compte.

7218. Quand vous parlez de fournitures voulez-vous parler des provisions de bouche?—Oui.

Après le transport des magasins n'a plus commercé sur les hardes ni autre chose semblable.

7219. De manière qu'après cette période vous n'avez plus de commercé pour le compte du gouvernement sur les effets d'approvisionnement, tels qu'habillements, bottes et chaussures?—Non; pas du tout.

Compte des magasins tel qu'il apparaît dans les livres.

7220. Ainsi, ce compte que vous prétendez avoir été tenu de ces provisions devrait faire voir si cette transaction avait été profitable ou non?—Oui.

7221. Voudriez-vous ouvrir vos livres et me laisser voir comment se trouve ce compte?—(Le témoin ouvre le livre). Vous souvenez-vous si votre frère avait l'habitude de mettre sur le compte du département des provisions les salaires des personnes qui étaient employées?—Oui.

7222. Tels que ceux de M. Logan et de M. Wilson?—Oui, tout ce qui y avait rapport.

7223. Ce compte n'a pas été balancé d'une manière définitive?—Non, il reste ouvert; le magasin a été livré.

7224. J'ai compris que vous aviez dit que vous aviez mis dans ce compte les marchandises obtenues par M. Wilson?—Certainement.

7225. Quand le magasin a été fermé y a-t-il eu un inventaire de fait des marchandises en magasin?—C'est-à-dire quand les travaux ont été terminés?

7226. Quand les effets ont été transférés?—Nous avons gardé le magasin pour nos propres matériaux. PROVISIONS.

7227. Est-il ouvert maintenant?—Non.

7228. Quand a-t-il été fermé?—Il a été fermé quand on a mis fin aux travaux.

Est parti avant que le magasin fût fermé. Ne peut pas dire comment le compte a été finalement réglé.

7229. Alors vous êtes parti avant que le magasin fût fermé?—Oui.

7230. De sorte que vous n'êtes pas capable de dire comment le compte a été finalement réglé?—Non; je ne puis que dire dans quelle position je me trouverais en supposant que ce fût le cas. Je l'ai toujours pris des états; je n'étais pas sensé aller dans le magasin pour prendre le stock moi-même. On me fournissait un état du stock en magasin.

Ecluse du Fort Frances— Tenue des livres. Provisions.

7231. Vos livres—les livres qui sont sous votre contrôle—font-il voir le règlement final de ce compte? Est-ce là celui dont vous voulez parler (il indique un livre de comptes)?—Oui.

7232. En faisant cela, créditiez-vous dans le compte du magasin cet état final des marchandises en main?—Oui.

7233. Est-ce fait?—Non.

Peut faire voir le montant du stock en main, mais cela n'est pas entré.

7234. Alors ces livres ne font pas voir la transaction?—Je puis vous montrer un état du stock en magasin mais cela n'y est pas entré; c'est supposé faire voir le montant du stock en magasin.

7235. Comment est-ce supposé le montrer, puisque ce n'est pas ici? On entre tout ce qui est sorti et tout ce qui est entré; la différence entre les deux est la balance en magasin.

7236. Mais en supposant que les effets auraient été volés; les livres montreraient-ils si on les avait en magasin ou non?—Certainement.

7237. Comment les livres le montreraient-ils?—Nous avions le montant de tout le compte des marchandises qui y entraient. Ce n'était qu'une affaire de travail pour le mettre dans le grand livre, et ces entrées et ce qui avait été vendu le faisaient voir.

7238. Mais les marchandises en mains ne sont pas entrées pour faire voir la balance entre les deux comptes; ce compte tel qu'il est maintenant ne nous donne aucune idée de l'état réel des affaires à la fermeture du magasin?—Les mots " par balance en main " n'y sont pas écrits.

Si les livres étaient régulièrement balancés ils feraient voir l'état des affaires à la fermeture du magasin.

7239. S'ils étaient écrits correctement ils le feraient voir?—Oui; c'est tout ce qu'il faut faire.

7240. Vous pensez que ceci peut-être fait par l'état que vous avez? Certainement.

7241. Voulez-vous produire cet état?—Je ne l'ai pas sur moi, mais je pense que je puis le trouver.

7242. Vous rappelez-vous, en chiffres ronds, le montant de cet état? —Je ne saurais le dire.

7243. Etait-ce au temps que le magasin a été transféré à M. Fowler? —Oui.

7244. Qui était M. Fowler?—C'est un homme qui possède un moulin en cet endroit.

Le frère du témoin à transféré tout son stock à Fowler lorsque l'écluse a été abandonnée.

7245. A-t-il acheté ces effets là?—Non; je crois que mon frère avait reçu instruction du gouvernement de livrer à M. Fowler tout le stock en main à l'époque de la clôture des travaux.

7246. Est-ce qu'un état de la valeur estimée des marchandises fait alors par M. Fowler vous a été remis pour être entré dans les livres?— Oui; signé par M. Fowler comme l'ayant reçu.

7247. L'a-t-il reçu pour le compte du gouvernement ou pour lui? —Je crois que c'est pour le compte du gouvernement, pour qui il devait le garder en magasin.

7248. Alors, cet état, si l'estimation était correcte, devait montrer si jusqu'à ce temps, la tenue du magasin avait été profitable ou non?—

Ecluse du Fort Frances—Tenue des livres. Provisions.

Oui ; naturellement, pour ce qui concerne le profit, nous n'en avions sur rien, si ce n'est sur les marchandises qui étaient vendues aux hommes et cela a fini quand le magasin a été transféré à M. Wilson.

7249. J'ai cru que vous gardiez encore des effets après cela?—Non ; nous gardions des effets pour l'usage de notre maison de pension, et nous faisions payer ce que cela coûtait—le prix de la facture. Les frais de transport et les dépenses en rapport avec le magasin étaient ajoutés au prix des marchandises et nous en dispositions autant que nous pouvions au prix coûtant. Naturellement quand on eut disposé de tous les effets les deux comptes devaient balancer, parce qu'il n'y avait de profit sur rien, excepté sur ce qui était vendu aux hommes.

Après le transfert à Wilson on n'a fait payé que ce qui était gardé pour la maison de pension au prix coûtant.

7250. Cela ferait voir combien la chose a été peu profitable et ferait voir l'état actuel des affaires?—Oui ; cela ferait voir l'état actuel des affaires.

7251. De sorte que tout ce qu'il faut au livre maintenant, c'est une entrée donnant crédit pour ces effets et la valeur de ces marchandises telles qu'estimées lorsqu'elles furent transférées à M. Fowler?—Oui ; la différence devait être la dépréciation.

Tous les livres doivent porter une entrée des marchandises créditées ; le côté du compte du magasin, de la valeur des marchandises livrées, afin de montrer le véritable état des choses.

7252. Est-ce là tout ce qu'en dernier lieu vous avez eu à faire dans ces livres?—Oui.

7253. Avez-vous mis ce transfert au compte de M. Fowler?—Non ; je n'en ai pas fait d'entrée. Je ne l'ai pas marqué sur son compte parce qu'il n'était plus, dans le temps, à l'emploi de gouvernement. Quand l'état m'est arrivé j'étais à Winnipeg.

7254. Quelqu'un vous a-t-il succédé à la tenue des livres pour le compte du gouvernement?—Non.

7255. De sorte que cette transaction particulière n'est mentionnée dans aucun des livres du gouvernement, à votre connaissance?—Non ; nous en avons un état ; c'est tout ce que nous avons à faire voir. Naturellement cela pourrait facilement être entré. Je puis, en n'importe quel temps, l'entrer pour vous en quelques moments.

TRANSFERT DES MARCHANDISES A WILSON.

7256. Seriez-vous assez bon de me montrer dans les livres l'entrée ou les entrées par lesquelles les marchandises ont été mises au débit de W. Wilson lorsqu'ils les eut obtenues?—Oui, il y a une entrée—(indiquant le livre.)

Entrée dans les livres plaçant les marchandises au débit de M. Wilson.

7257. Qu'est-ce que vous trouvez pour indiquer le montant des marchandises prises dans le temps par M. Wilson?—Juste dans le temps, $1,738.32.

Montant de marchandises prises par Wilson tel que la chose appert dans les livres, $1,738.32.

7258. En quel temps était ce?—Le 30 juin 1877.

7259. Y a-t-il eu subséquemment quelque entrée de même nature?—Oui.

7260. Quand était-ce?—Le 31 décembre 1877.

7261. Quel en est le montant?—$3,716.36.

Entrée subséquente pour $3,716.36.

7262. Outre les marchandises et des provisions à lui transférés, a-t-on chargé pour les comptes pris?—Oui.

7263. Quel en est le montant?—$139.49.

Comptes pris, $139.49.

Ecluse du Fort Frances—Tenue des livres. Transport des marchandises à Wilson. Débit total, $5,594 17.

7264. Alors, quel serait le montant de votre débit sur le transfert des comptes et des marchandises?—$5,594.17; je ne sais pas que le tout ait rapport à cette seule transaction. Vous voyez, nous avions un compte de trafic et il en faisait naturellement partie. Je n'ai pas les détails devant moi et je ne puis le dire sans y référer.

7265. A tout événement, que cela fît ou non partie du transfert, cela devait être marqué contre lui?—Oui.

Réclamation réglée en fournissant des provisions.

7266. Savez-vous par quel moyen il a réglé cette réclamation?—Il l'a, je crois, réglée en retournant des provisions, si je me rappelle bien.

7267. La valeur de ce qu'il a obtenu n'a pas été payée en argent?—Je ne sais pas quelle a été l'entente.

7268. Savez-vous si cela a été payé en argent?—Je ne pense pas.

Payé au moyen de provisions.

7269. Comment pensez-vous que cela a été payé, s'il y a eu règlement?—Je pense que cela a été payé au moyen de provisions que nous avons eues de lui en retour, par la suite, et je sais qu'un état détaillé a été fourni au département.

7270. Après ce transfert fait à lui vous avez continué à faire commerce de provisions?—Oui; nous gardions nos provisions pour nos propres travaux.

7271. Pensez-vous avoir obtenu des provisions de lui en échange?—Quelquefois; quand nous en manquions nous le faisions.

7272. Je veux dire pour régler cette forte transaction: n'a-t-il pas été entendu qu'il paierait pour les marchandises qu'il obtenait en vous donnant des provisions en échange?—Je ne pense pas que cela ait été entendu, mais si cela a été fait je ne sais pas quel a été l'arrangement. Il devait le payer; mais avant peu il a eu un compte contre nous pour des provisions qui, je pense, le couvrait, si je me rappelle bien; car nous manquions très-souvent de provisions, et parfois nous ne pouvions en avoir sans quelquefois avoir à donner une semaine ou un mois d'avis.

7273. Vous souvenez-vous qui a évalué les marchandises qui ont été obtenues de lui en grandes quantités après qu'il eut obtenu de vous des effets d'approvisionnement—Elles lui ont été, je crois, chargées au prix coûtant.

7274. Je parle des marchandises que vous avez obtenues de lui. Qui les a évalués. Votre frère s'est souvenu qu'il y a eu une entente entre lui et une autre personne agissant pour le gouvernement et M. Wilson, stipulant que M. Wilson aurait à prendre tous les effets d'approvisionnement que vous aviez en mains et qu'il vous paierait par l'échange ou la livraison d'autres effets, comme les provisions dont vous aviez besoin pour faire le commerce?—Je pense que ça été l'entente.

7275. Savez-vous qui a évalué les marchandises que vous avez réellement eues de lui par ce marché?—Je crois que si elles ont été évaluées, c'est par M. Thompson ou M. Logan. Naturellement je ne le sais pas.

7276. Je crois qu'en juin 1878 il y a crédit pour l'entrée d'une facture, voulez-vous être assez bon pour produire cette facture?—Oui.

Ecluse du Fort Frances—Tenue des livres. Compte de banque. Compte avec la Banque d'Ontario.

7277. Veuillez regarder votre compte avec la Banque d'Ontario. Aviez-vous habitude de garder un compte avec la Banque d'Ontario faisant voir le montant envoyé par le gouvernement à cette institution pour la dépense sur l'écluse ?—Oui.

7278. Et faisant voir alors le paiement fait sur chaque chèque donné contre ce compte ?—Oui.

Item de $1,307—Compte en surplus. Comment on réglait les déboursés de Sutherland.

7279. Veuillez regarder votre livre de caisse de mai 1877. Je remarque un crédit de $500 à la banque en un seul item, et $1307 dans un autre ; pouvez-vous expliquer pourquoi une somme aussi forte que $1307 pouvait être retirée d'un reul coup ?—C'était sur le compte en suspens. Par exemple, mon frère avait à faire quelque voyage ; il aurait besoin de payer quelques petits comptes : un chèque était préparé par le paie-maître et contre-signé par lui-même et marqué au compte en suspens. Quand il était de retour il apportait les pièces justificatives en triplicata pour tout ce qui avait été payé et on en faisait un état. Ce montant était faite au compte en suspens, et l'on entrait les pièces justificatives quand elles arrivaient.

Ce qu'on faisait du compte en suspens.

7280. Voulez-vous me montrer le compte en suspens qui contient cette entrée de $1307 et faire voir ce qu'on en fait. Avez-vous dit que dans des occasions comme celles que vous mentionnez, quand on retirait $1300 de la banque, la somme était prise en billets de la banque et payée par la personne qui la transmettait ?—Oui.

7281. En pareille circonstance elle devrait être prise par votre frère ? —Elle devait être déposée à son propre crédit dans la banque afin qu'il pût donner des chèques comme si elle lui avait appartenu, ce qui revenait à la même chose.

7282. Que gagnait-on par là ?—Il n'y allait que de temps à autre et il ne pouvait avoir M. Logan avec lui pour se procurer un chèque contre-signé à chaque fois qu'il en avait besoin. Il s'éloignait de 500 milles et parfois 1000 milles de M. Logan et il ne pouvait émettre le chèque sans que lui et M. Logan fussent ensemble.

PAIEMENTS. Les paiements du gouvernement faits par chèques communs.

7283. Avait-on établi un système pour que les paiements de l'argent du gouvernement ne fussent faits qu'au moyen de chèques communs—de M. Logan et de votre frère ? Est-ce là ce que vous voulez dire ?—Oui ; je crois pourtant que les instructions étaient qu'à chaque fois qu'il fallait retirer de l'argent de cette manière, on le retirât pour le compte en suspens et il devait être marqué "compte en suspens" ; c'est-à-dire conformément aux instructions du gouvernement.

7284. Mais, dites-vous, cela évitait la nécessité de payer l'argent par chèques communs ; votre frère avait le contrôle de l'argent, il pensait avoir seul le droit de payer qui que ce soit ?—Oui.

Les chèques tirés sur le compte en suspens évitaient le besoin de la double signature pour le chèque.

7285. Ainsi, cela évitait la surveillance qu'on avait l'intention de faire exercer par M. Logan ?—Oui ; mais ces *items* au compte en suspens, on les tenait aussi peu élevés que possible ; on ne pouvait les éviter.

Sutherland donnait les pièces justificatives de ses déboursés.

7286. Savez-vous si, lorsqu'en pareille circonstance vous donniez à votre frère crédit de ses déboursés contre le compte en suspens—il était tenu de donner les pièces justificatives et les soumettre à une pareille surveillance de la part de M. Logan ou de quelqu'autre ?—Il remettait les pièces justificatives à M. Logan.

Ecluse du Fort Frances.—Tenue des livres. Paiements.

7287. Ainsi son compte courant n'était pas crédité de ces items avant que M. Logan les eut revisés?—Il n'en était crédité que lorsque M. Logan les avait vus.

7288. Etait-ce fait par un seul état ou si chaque item d'argent ainsi payé était revisé par l'employé nommé par le gouvernement?—Oui.

Item de $850 pour gages.

7289. Il y a contre ce compte courant un item de $1,307 qui se monte à $850 en une seule somme pour les gages, savez-vous si un pareil item devait être revisé par M. Logan?—Oui.

Logan, paie-maître.

7290. Quelle était la position de M. Logan à l'écluse?—Il était paie-maître et garde-magasin.

7291. Outre son devoir de surveillance sur les marchandises du magasin, devait-il aussi reviser les états de dépense?—Oui; mais l'assistant garde-magasin le soulageait d'une bonne partie de l'ouvrage dans le magasin, de sorte qu'il pouvait donner plus de soin à la caisse.

Hugh Sutherland n'était pas autorisé à payer d'argent sur son propre compte.

7292. Alors, votre frère n'était pas autorisé à payer des sommes d'argent d'après son seul et propre jugement?—Non.

$850 de gages révisés par Logan.

7293. Est-ce votre idée que ce compte de $850, d'après ce système que vous avez décrit, doit apparaître comme ayant été revisé par M. Logan?—Oui, je puis vous en donner les détails.

7294. Je parle de la signature de M. Logan?—On trouvera tout ce qui concerne les gages sur les rôles de paie et certifiés par M. Logan. Le département les a et nous avons les triplicata.

7295. A part celui-ci, y avait-il quelqu'autre compte en suspens?—Oui, M. Logan en avait un.

7296. Voulez-vous dire par là que l'argent en gros montant lui devait être transmis et mis à son compte en suspens?—Oui.

Système d'audition à l'écluse du Fort Francis.

7297. Et c'était ensuite son devoir de tenir compte des déboursés de cet argent?—Oui; mon frère le contrôlait parce que toutes les pièces justificatives devaient être certifiées et approuvées par tous les deux.

7298. Et c'était là le système d'audition adopté par rapport à l'écluse?—Oui.

7299. Cela ne passait pas par les mains de l'auditeur à Winnipeg?—Pas que je sache.

MARCHÉ POUR LA BOUILLOIRE.

7300. Quel était le contre-maître chargé des travaux?—M. Thompson.

Thompson contre-maître chargé des travaux.

7301. Est-il resté là aussi longtemps que vous?—Il y est demeuré plus longtemps; il y est resté jusqu'à la clôture des travaux.

Thompson a obtenu une bouilloire qui était la propriété du gouvernement et qui a été mise sur son compte.

7302. Savez-vous si par achat ou autrement il a obtenu quelque propriété appartenant au gouvernement?—Je crois qu'il a eu une bouilloire qui a été mise sur son compte dans les livres.

7303. Etait-ce de votre temps?—Oui.

7304. Veuillez indiquer son compte?—Il ne nous appartenait pas, il appartenait à la route de la Rivière Rouge.

7305. Etait-ce une bouilloire qui avait servi dans un des bateaux dont vous parlez?—C'était un bateau. Je pense que la coque en a été brûlée

Ecluse du Fort Frances— Tenue des livres. Transaction de la bouilloire.

sur la route ; on l'a conduit au Fort Frances ou on l'a employé. A la clôture des travaux M. Thompson l'a acheté. Je crois que mon frère avait reçu instruction de vendre tout ce qu'il pouvait.

7306. Avez-vous pris aucune part à l'arrangement ?—Non ; je ne l'ai pas fait.

7307. Savez-vous qui a fixé le prix ?—Je crois que la chose s'est faite entre lui et mon frère. Les livres feront voir la transaction. Il n'y a eu aucun arrangement entre lui et moi.

7308. Savez-vous quelle sorte de bouilloire c'était ?—Une bouilloire perpendiculaire.

Une bouilloire perpendiculaire.

7309. Avez-vous, par vous mêmes, quelqu'idée de sa valeur ?—Je ne me considère pas capable de l'évaluer.

7310. Connaissez-vous la dimensions ou le nombre des tubes on quoi que ce soit de cette nature ?—Non ; je me rappelle seulement avoir vu la bouilloire. Je n'y ai fait aucune attention. A tout événement, ce n'est pas une très grosse.

7311. Vous souvenez-vous que M. Thompson ait été chargé du transport d'aucune propriété qu'il avait changé de place ?—Je ne m'en souviens pas ; il y a d'autres moyens de transport que ceux à la disposition du gouvernement.

7312. Oui ; mais le veux comme question de fait savoir s'il avait été chargé par le gouvernement d'aucun transport ?—Je ne le sais pas.

Ne peut pas dire si Thompson a été chargé par le gouvernement du transport d'une bouilloire.

7313. Vous ne savez pas s'il aurait dû être chargé d'aucun ?—Non.

7314. La direction des affaires en cet endroit ne faisait pas partie de votre devoir ; vous n'aviez qu'a en tenir mémoire dans vos livres ?—J'avais seulement à tenir les livres.

7315. M. Thompson tenait-il une maison de pension ?—Non.

7316. En payant les journaliers vous souvenez-vous que le système fût qu'ils donnassent des commandes chez les boutiquiers pour toutes les marchandises qu'ils obtenaient avant que les boutiquiers fussent payés, ou payiez vous ces marchands sans avoir fait telles commandes et en mettiez vous le montant au compte des hommes ?—D'abord M. Logan payait tous les hommes ; quand un homme voulait obtenir des marchandises de quelque boutique particulière je sais que c'était l'habitude qu'il vînt demander au paie-maître un ordre sur ce magasin. M. Logan ne donnait pas d'ordre avant d'aller s'assurer au magasin combien il en voulait, et, quoique l'homme demandât, M. Logan lui donnait un ordre sur le magasin pour l'obtenir, en prenait un reçu, et le marquait à son compte.

SYSTÈME DE PAIEMENTS DES JOURNALIERS.

7317. Avez-vous quelque raison de croire que Wilson était conjointement intéressé avec quelqu'autre employé du magasin après qu'il en fût devenu propriétaire ?—Non.

N'a pas raison de croire que Wilson eût des intérêts communs avec quelqu'un du magasin.

7318. Vous savez probablement qu'il y a eu des rumeurs à cet effet ?—Oui, je le sais.

7319. Avez-vous le livre pour tenir compte du temps ?—Je ne sache pas que j'en ai ; je crois en avoir.

Ecluses du Fort Frances— Tenue des livres. Système de paiement des journaliers.

7320. La tenue du temps faisait-elle partie de votre devoir?—Dans les premiers temps je le faisais; mais par la suite je suis devenu tellement occupé que je ne le pouvais pas et j'ai eu un homme pour m'aider.

7321 Avez-vous les rôles de paie?—Nous avons quelque part les copies en triplicata; elles ont été serrées depuis plus d'un an et demi.

7322. Avez-vous en votre garde les chèques qui ont été donnés sur la Banque d'Ontario?—Non.

Logan, le paie-maître, a la garde des chèques.

7323. Savez-vous qui pourrait les avoir?—M. Logan, le paie-maître.

7324. Dois-je comprendre que vous avez dit que tous les chèques donnés, sur ce compte du gouvernement, à la Banque d'Ontario étaient signés par deux personnes : votre frère et M. Logan?—Oui; d'abord signés par M. Logan et contresignés par mon frère.

7325. Y a-t-il quelqu'autre chose ayant rapport à cette affaire que vous aimeriez à expliquer, soit à propos du témoignage que vous avez donné, soit que j'aie omis de demander quelque chose afin de donner bonne connaissance de la façon dont les choses étaient conduites?—Je ne sache pas qu'il y ait rien, à moins que je n'entende la lecture du témoignage.

7326. Vous pouvez prendre la chose en considération, et si plus tard vous désirez donner votre déposition, vous pourrez le faire.

WINNIPEG, vendredi, 24 septembre 1880.

Fuller.

RICHARD FULLER, examiné et assermenté :

Par le Président :—

SOUMISSION POUR LE TÉLÉGRAPHE— CONTRAT No. 2.

7327. Où demeurez-vous?—A Hamilton.

7328. Dans le cours de ces dernières années, avez-vous passé beaucoup de votre temps dans le Nord-Ouest?—Un temps considérable pendant l'été.

7329. Avez-vous été intéressé à aucune transaction en rapport avec le chemin de fer du Pacifique Canadien ou avec les lignes de télégraphe y attachées?—Oui; pour construire la ligne de télégraphe depuis Livingstone jusqu'à la longitude d'Edmonton. J'ai fait la construction jusqu'à Edmonton pour arriver à la population de l'endroit, mais à mes propres dépens.

7330. Avez-vous été le premier entrepreneur de ces travaux?—Oui.

Ouvrage soumis à la compétition publique.

7331. L'ouvrage a-t-il été soumis à la compétition publique?—Oui.

7332. Avez-vous soumissionné pour obtenir l'exécution des travaux dont vous étiez l'entrepreneur?—Oui, avec d'autres.

La soumission du témoin était pour les travaux à partir de Fort Garry jusqu'à Edmonton.

7333. Votre soumission contenait-elle une offre pour cet ouvrage particulier?—Ma soumission était pour les travaux à faire depuis Fort Garry jusqu'à Edmonton.

A soumissionné pour trois sections.

7334. Avez-vous fait quelque offre pour la partie des travaux que vous avez entreprise?—Elle la comprenait. C'est pour les trois sections que j'ai soumissionné. Je n'ai pas soumissionné pour la section No. 1à

Télégraphe—Soumissions Contrat No. 2.

partir de Fort Garry jusqu'à Fort Pelly. J'ai soumissionné pour l'autre, le No. 4, à partir de Fort Garry jusqu'à la longitude d'Edmonton, et j'ai également soumissionné pour la section qui va de Fort Garry au Lac Supérieur.

7335. Dans les travaux pour l'exécution desquels vous avez eu le contrat, on ne comprenait pas la partie de la ligne qui se trouve entre Fort Garry et Fort Pelly ?—C'était compris dans ma soumission.

7336. Mais la partie de la ligne dont vous avez eu le contrat ?—Non ; ce n'est pas contrat, du Fort Garry à Pelly.

7337. Ce n'était pas une soumission spéciale pour les travaux depuis Pelly jusqu'à Edmonton ?—Non.

N'a pas soumissionné séparément pour les parties qu'il a obtenues.

7338. Avez-vous fait quelque soumission distincte pour les parties que vous avez construites ?—Non, pas séparément.

7339. Alors votre contrat était pour une longueur de la ligne différente de celle pour laquelle vous avez soumissionné ?—Oui.

Comment il est parvenu à obtenir une partie de la ligne pour laquelle il n'avait pas soumissionné.

7340. Comment est-il arrivé que vous ayez obtenu un contrat pour les travaux sur une partie de la ligne pour laquelle vous n'aviez pas soumissionné ?—J'ai reçu avis par le télégraphe que toute ma soumission était acceptée pour l'exécution des travaux à partir de Fort Garry jusqu'à Edmonton. Quand je suis arrivé à Ottawa, voyant qu'on suivait la route du chemin de fer jusqu'à Fort Pelly, je refusai de prendre cette partie.

7341. Voulez-vous dire la route actuelle du chemin de fer ?—Oui : Parce que j'avais spécifié la route qui passe au sud de Pelly.

Avait spécifié de se diriger vers le sud en passant par Ellice.

7342. Mais la route actuelle du chemin de fer passe par le sud ?—Je veux dire la ligne alors projetée. Heureusement j'avais spécifié dans ma soumission de passer par Ellice ou Pelly, ou par ce chemin là ; c'est-à-dire en suivant cette route-ci.

A obtenu le contrat No. 2 au moyen de négociations faites après sa soumission.

7343. Est-ce donc par un marché subséquent qu'on vous a laissé entreprendre seulement une partie de la ligne pour laquelle vous aviez soumissionné ?—Oui ; cela a été le résultat de mon refus.

7344. Etait-ce au moyen de négociations subséquentes ?—Oui.

7345. Ce n'était pas d'accord avec les conditions stipulées dans votre soumission ?—Non.

7346. C'était donc par négociation subséquente ? Oui.

7347. Avec qui avez-vous fait ces négociations subséquentes ?—Je pense que c'est d'après un rapport de M. Fleming au ministre.

7348. Avec qui les avez-vous faites ?—Je me retirais à moins qu'on ne me payât un prix extra pour la section entre ici et Pelly, et alors on m'a offert l'autre partie.

A retiré la première soumission, et le contrat pour la section qui va de Pelly à Edmonton lui a été offert.

7349. Qui l'a offerte ?—L'ingénieur en chef par un rapport spécial. Je présume que cela venait d'un rapport fait par l'ingénieur. C'est tout ce qui a eu lieu. Je me suis retiré ; et, dans le cours de la journée, le contrat pour la section entre Pelly à Edmonton m'a été offert.

7350. Vous souvenez-vous si l'offre a été faite par écrit ou verbalement ?—Je pense que de leur côté ça été verbalement. Je ne pense

Télégraphe—Soumissions. Contrat No. 2.

pas qu'on m'ait donné aucun écrit pour d'autre chose que ce que contenait le contrat. J'ai inclus une lettre disant que je le ferais depuis ici jusqu'à Pelly.

A demandé $20 l'acre pour faire les abatis et les éclaircies.

7351. Dans cette lettre déclarant que vous feriez cette partie entre Fort Garry et Pelly, avez-vous réclamé un prix plus élevé que celui d'abord fixé dans votre soumission ?—Oui ; j'ai réclamé $20 l'âcre pour les abatis et débloiement.

7352. Voulez-vous dire $20 l'acre pour toute la partie du bois, ou seulement pour cette partie que vous supposiez excéder celle qui serait située sur la ligne sud ?—Sur la ligne sud je n'ai calculé sur aucune terre à bais de construction.

N'aurait pas rencontré de bois sur la ligne sud.

7353. Alors vous demandiez $20 l'acre pour toute la terre à bois qu'on trouverait sur la ligne nord ?—Oui ; je n'aurais pas du tout trouvé de bois pour me retarder sur la ligne sud.

7354. Savez-vous de quel montant ceci a augmenté l'offre de votre soumission ?—Je ne saurais dire ; je ne connais pas le nombre d'acres qu'il y a entre ici et Pelly.

CONSTRUCTION DU TÉLÉGRAPHE. CONTRAT No. 2.

7355. Pensez-vous que cette proposition d'augmenter le prix a été faite par écrit ou verbalement ?—Je l'ai faite par écrit.

7356. A qui était-elle adressée ?—Elle était adressée à M. Sandford Fleming.

Sandford Fleming lui a offert la partie depuis Pelly jusqu'à Edmonton.

7357. Après cet écrit avez-vous eu avec lui, quelque conversation sur ce sujet ?—Non ; je pense que ce qui s'est fait ensuite, c'est que, quand je suis allé au bureau, il m'a offert le parti qui va de Pelly à Edmonton.

7358. Avez-vous alors, avec lui discuté le montant probable du bois et, par conséquent, le résultat probable de votre offre de $20 l'acre ?—Non.

7359. Avez-vous, sur ce point, soit en conversation ou autrement, fait quelqu'estimation ?—Non ; je n'avais aucune idée de la quantité de bois.

7360. Avant d'être informé que vous auriez le contrat pour la balance de la section 3, avez-vous été porté à croire que quelqu'autre désirait prendre la partie sur laquelle vous demandiez un prix extra ?—Non ; pas du département du tout.

7361. Et quelque autre ?—Non.

7362. Alors votre proposition de prendre la partie ouest de la section 3 été faite par vous sans savoir comment le gouvernement ferait construire la section qui va de Pelly à Fort Garry ?—Non.

Le contrat devait être exécuté le 1er juillet 1876.

7363. Y avait-il dans le contrat, une époque à laquelle vous deviez terminer cet ouvrage ?—Oui ; le temps était l'essence du contrat.

7364. Quelle était cette époque ?—Le 1er juillet 1876.

Complété le 16 juillet.

7365. A-t-il été exécuté avant ce temps-là ?—Il a été exécuté dans la nuit du 15 au 16 de juillet.

7366. Est-ce que l'entretien de la ligne était compris dans votre contrat ?—Oui.

Entretien du Télégraphe—Contrat No. 2.

Entretien pour cinq ans compris dans le contrat.

7367. Pour combien de temps ?—Cinq ans.

7368. Avez-vous entrepris l'entretien ?—Oui.

7369. Avez-vous exécuté cette partie du contrat ?—Oui.

7370. L'entretien était-il au mille ou pour une somme déterminée ?—L'entretien était pour un montant déterminé par année.

7371. Sans qu'il fût question des distances ?—Oui c'est-à-dire pour tout mon ouvrage.

7372. Est-ce que le temps que vous avez pris pour faire votre ouvrage a excédé le montant, ou plutôt la distance estimée au temps de la soumission ?—Non ; je pense que cela a été plus court de trois mille.

7373. Est-ce que votre soumission établissait quelque différence entre la terre à bois et la terre de prairie ?—Ma soumission stipulait dans une spécification que la terre devait être toute de prairie.

RÉCLAMATIONS DE L'ENTREPRENEUR.

7374. Etait-ce plus dispendieux pour vous que si c'eut été tout en prairie ?—Oui ; le bois causait beaucoup de détriment à mes opérations.

$30 de l'acre réclamé comme extra pour un chemin fait à travers les bois.

7375. Avez-vous fait quelque réclamation à ce sujet ?—Oui ; j'ai fait des réclamations pour un chemin que j'y ai fait pour construire la ligne à travers les bois.

7376. Voulez-vous dire comme extra ?—Oui.

A reçu $25 ; montant total $10,200.

7377. Quel prix avez-vous fixé dans votre réclamation ?—Je l'ai faite à $30 l'acre et on m'en a payé $25.

7378. Savez-vous quel a été le montant total de cet item ?—J'ai reçu $10,200 pour l'abatis.

7379. Est-ce que ceci représente l'étendue à $25 l'acre ?—Oui.

7380. Est-ce que cet item a été définitivement réglé entre vous et le gouvernement ?—Oui ; j'ai maintenant une réclamation pour avoir coupé les arbres tombés sur la ligne.

7381. Je parle des éclaircies faites pour la construction ?—Je pense que je suis exact en disant $10,200. Il se peut que ce soit un peu plus ou moins.

7382. Mais c'est environ le montant auquel vous êtes arrivé ?—J'ai été payé en finissant la ligne.

7383. Lorsque les soumissions ont été demandées le gouvernement a-t-il donné des détails aux soumissionnaires ?—Oui.

7384. Est-ce dans ces détails que vous avez été informé qu'il n'y avait que de la prairie dans votre section ?—Oui.

7385. Avez vous une copie de ces détails ?—Dans le mémoire fait pour l'information des soumissionnaires, à la clause 17, il est dit : "entre Fort Pelly et Edmonton le pays consiste en prairies."

Réclamation pour avoir été arrêté par les indiens.

7386. Y a-t-il eu, pendant la construction, quelqu'autre chose pour laquel vous avez demandé des extra au gouvernement ?—Oui ; il y avait une réclamation pour avoir été arrêté par les Indiens.

7387. Est-ce que cela a été le sujet d'une discussion entre vous et le département des travaux publics ?—Oui.

Construction du Télégraphe—Contrat No. 2. Réclamations de l'entrepreneur.

7388. En a-t-on refusé le paiement ?—Oui.

7389. Est-ce encore une réclamation ?—Non, pas sur ce point.

7390. Est-ce que l'affaire a été réglée entre vous et le gouvernement ?—Oui.

$1,300 payés pour cela.

7391. Sur quelle base ?—On m'a payé une partie de la réclamation, treize cent et quelques dollars.

7392. Quelle proportion était-ce à peu près de la réclamation que vous aviez d'abord faite ?—Je pense que cela formerait un peu plus de la moitié.

7393. Cette réclamation provenait, je crois, du fait que vous aviez été obligé de faire des dépenses extra pour transporter des marchandises ou quelque chose de même nature ?—Non ; c'était à cause du délai ; ceux qui faisaient le transport ont été arrêtés et ils ont eu une réclamation contre moi.

7394. Vous avez été pour cette réclamation poursuivi par ceux qui faisaient le transport ?—Oui.

7395. Et jugement a été rendu contre vous ?—Oui.

7396. C'est afin d'en être indemnisé que vous avez fait cette réclamation contre le gouvernement ?—Oui.

7397. Considérant ce qu'ont été vos déboursés dans cette affaire, avez-vous été gagnant ou perdant ?—Je suis perdant en ce que j'ai été très retardé dans les opérations. J'aurais tout fait cette saison là n'eussent été ces causes de délai, ce qui aurait rendu mon entretien bien différent. Cela aurait été fini en 1875.

Réclame un extra pour transport de matériel.

7398. Y a-t-il quelqu'autre chose pour laquelle vous avez demandé un extra ?—J'ai réclamé un extra pour le transport du matériel.

7399. Pourquoi était-ce ?—Mon matériel a été distribué sur la route de M. McLeod avant que la ligne fut prête—la ligne explorée.

7400. Pourquoi avez-vous mis votre matériel sur une route avant que la ligne fût finie ?—Les partis d'expédition n'étaient pas en voie d'explorer la route lorsque mon matériel fut sur le chemin.

Contrat fait avant que la ligne fût localisée.

7401. Alors le contrat a été fait avant que la ligne fut localisée ?—Oui.

7402. Combién de temps avant qu'elle fût localisée ?—Le parti de localisation se tenait juste en avant de mes hommes et avait beaucoup de misère à se senir en avant d'eux.

7403. Etait-ce le parti qui localisait la ligne du chemin de fer ?—Oui.

Avancement dans les travaux de localisation—trois milles par jour dans le bois et huit dans la prairie.

7404. Pouvez-vous dire à combien on localisait cette ligne de chemin de fer—Je veux dire combien de milles par jour ?—Je pense que c'était probablement trois milles dans le bois et environ huit milles dans la prairie.

7405. Vous rappelez-vous à peu près le contingent du parti chargé de localiser la ligne du chemin de fer à cette époque ?—Il y avait l'ingénieur, et, je crois, un personnel de quatre ou cinq, les assistants et ses hommes. Je pense que le parti avec les porte-faix et les conducteurs d'attelages se montait à trente.

Construction du Télégraphe—Contrat No. 2.
Réclamations de l'entrepreneur.

7406. Ont-ils emporté leurs approvisionnements ?—Oui.

7407. De quelle façon vous indiquait ou la ligne localisée ?—A travers les bois il y avait une ligne d'abatis. Manière dont on indiquait la localisation de la ligne.

7408. Marquait-on le milieu de la ligne avec des chevilles ?—Oui ; c'est-à-dire à travers les bois.

7409. Et dans la prairie ?—Dans la prairie on plaçait des stations à tous les cent pieds sur la plus grande partie de la ligne et les numéros étaient marqués sur les chevilles.

7410. A quelle distance de ce centre plantiez vous les poteaux ?—A cinquante pieds.

7411. Vous rappelez-vous la largeur que vous avez déblayée à travers les bois ?—La moyenne était de douze pieds et demi à treize, juste suffisamment pour permettre au train de passer et de placer les poteaux.

7412. Quand vous parlez du train, vous voulez dire le train qui transportait votre matériel et vos approvisionnements ?—Oui.

Contingent du train—trente et un wagons, 100 chevaux et bestiaux et quatre-vingt-dix hommes, avec le fil de fer, les crochets, les isolateurs et les provisions.

7413. De quoi votre train était-il composé ?—Il y avait trente et un wagons, environ 100 têtes de chevaux et de bétail et, je pense, quatre-vingt-dix hommes. Il était composé de fil de fer, de crochets, d'isolateurs et d'approvisionnements.

7414. Avez-vous dit que vous pouviez avancer dans la construction de la ligne presqu'aussi vite que le parti d'exploration ?—Oui.

7415. Ils ne pouvaient pas se tenir de beaucoup en avant de vous ?—Non.

7416. Les avez-vous réellement rejoints en quelqu'occasion ?—Pas tant qu'ils n'ont pas été sortis des bois. Lorsqu'ils furent dans la prairie ils prirent le devant sur nous, mais nous les avons pressés passablement fort.

Eclaircie faite par le parti de localisation seulement suffisante pour les laisser passer et prendre leurs vues.

7417. En localisant la ligne, était-il nécessaire pour le parti d'exploration de faire quelqu'éclaircie à travers les bois ?—Je ne peuse pas qu'on ait fait plus d'éclaircie qu'il ne fût nécessaire pour que le parti passât et prît ses vues.

7418. A-t-on fait de l'éclaircie ?—Je ne saurais appeler cela éclaircie, c'était simplement une ligne d'arpenteur.

7419. De quelle largeur cela était-il ?—Abattre un arbre ça et là pour faire passer les instruments.

7420. Faisait-on passer le train avec les approvisionnements ?—Quelquefois on avait à le faire.

7421. Quelle sorte de train ?—Des charrettes.

Comment on faisait passer les charrettes.

7422. Pouvait-on faire passer les charrettes sans faire d'abatis ?—On pouvait le faire pour une bonne partie. On ne suivait pas la ligne tout le temps—en quelques endroits on eut à faire passer le train en ligne droite.

7423. Afin de faire passer le train dans ces parties avait on à éclaircir les bois ?—Oui.

7424. A quelle largeur ?—Assez pour faire passer la charette.

Construction du Télégraphe--Contrat No. 2.
Réclamations de l'entrepreneur.

7425. Quelle était cette largeur ?—De neuf à douze pieds.

7426. Est-ce que cette éclaircie suivait la même ligne dans quelque cas ?—Elle pouvait l'avoir touchée ou traversée.

7427. Mais on n'a pas fait d'éclaircie sur aucune partie considérable que vous aviez éclaircie ?—Non.

7428. A-t-on considéré convenable de vous faire une allocation sur votre réclamation pour éclaircie à cause de l'éclaircie qu'ils ont faite ? —Je ne le pense pas. Je ne pense pas qu'on aurait pu en faire.

Payé pour le transport du matériel jusqu'à la branche sud de la Saskatchewan.

7429. Avez-vous réclamé pour quelques autres extra ?—Pas durant les travaux de construction—seulement pour ce transport de matériel sur la ligne. J'ai été payé d'une partie.

7430. De combien avez-vous été payé ?—J'ai été payé pour le transport de mon matériel sur la ligne jusqu'à la branche sud de la Saskatchewan—entre Pelly et la branche sud de la Saskatchewan.

7431. Aviez-vous été induit par le gouvernement à mettre votre matériel sur une ligne différente de celle qui était définitivement adoptée ?—Oui, j'ai eu la permission de le mettre sur la route de M. McLeod, parce qu'il allait en avant du parti d'exploration et laissait des terrassements çà et là.

7432. Est ce que cela faisait parti de votre premier marché qu'on vous trouvât des endroits où mettre votre matériel en sureté ?—Non ; je ne le pense pas.

A choisi à son propre risque des endroits pour mettre son matériel.

7433. Choisissiez-vous à votre propre risque les endroits où vous le mettiez ?—Oui.

7434. Les choisissiez-vous à votre propre risque ?—Je le plaçais sur trois milles le long de la ligne.

7435. Avez-vous choisi les endroits à votre propre risque et sous votre propre responsabilité ?—Oui.

Néanmoins il y a eu une réclamation à ce sujet parce que la ligne n'était pas prête.

7436. Alors comment se fait-il que lorsqu'on s'est trouvé n'être pas correct, vous avez fait une réclamation pour transport à l'endroit convenable ?—Parce que la ligne n'était pas prête pour moi lorsque mon matériel y était et j'avais à garder mes hommes et mes charrettes sur les lieux.

Si la ligne avait été prête il aurait épargné des dépenses énormes.

7437. Si la ligne avait été prête auriez-vous pu porter ce matériel à un endroit qui vous aurait fait épargner des dépenses ?—Oui, cela m'aurait sauvé une dépense énorme. Depuis la Branche sud jusqu'à Edmonton j'eus à le transporter sur une longue distance.

7438. Cette réclamation était pour les dépenses encourues par l'obligation de transporter ces effets dans un temps où vous ne pouviez dire où serait la ligne ?—Oui ; on refusa de payer la réclamation pour ce qui concernait l'étendue qui va de la Branche sud vers l'ouest en allèguant qu'instruction avait été donnée à mon contre-maître, que nous pourrions construire la ligne sur la route de M. McLeod au nord de la Saskatchewan.

7439. Est-ce que cette réclamation pour transport de matériel a finalement été réglée par le gouvernement ?—Oui.

Construction du Télégraphe—Contrat No. 2. Réclamations de l'entrepreneur.

7440. Il n'y a plus de dispute sur ce sujet?—Non.

7441. Aviez-vous une autre réclamation pour un extra?—Pas durant la construction.

7442. Après la construction?—Oui, j'avais une réclamation après la construction. J'ai une réclamation pour $5,515.

Réclamation de $5,515 pour entretien pendant une période au cours de laquelle la ligne n'était pas, mais aurait pu être prête pour l'ouvrage.

7443. Pourquoi est-ce?—C'est pour l'entretien de cette partie de la ligne qui a été bâtie en 1875, à cause des délais, sans lesquelles j'aurais fini en 1875 et j'aurais eu droit à l'entretien de toute la ligne.

7444. Est-ce que je comprends que vous avez demandé d'être payé pour l'entretien avant que la ligne fût complètement finie?—Oui.

7445. Mais depuis le temps auquel elle aurait dû être finie n'aviez pas été retardé d'une manière déraisonnable?—Oui; je réclame pour cette partie qui a été construite en cette saison-là—350 milles.

Réclame paiement pour l'entretien avant que la ligne fût finie à cause du délai.

7446. Qui a été construite?—Oui; elle est plus longue de cela; j'ai eu à l'entretenir à cause du délai.

7447. Alors votre réclamation n'est pas comme je l'ai décrite, mais pour cette partie de la ligne que vous avez réellement construite?—Oui.

7448. Pas pour du délai dans la construction?—Oui, pour délai dans la construction, attendu que j'aurais eu toute la ligne cet automne-là.

7449. Vous prétendez que votre paie pour l'entretien devrait commencer au temps qu'elle a été construite?—Oui.

7450. Non, pas à partir du temps que le tout a été construit?—Non.

7451. Combien de temps avant que le tout fût fini cette partie a-t-elle été construite?—Environ huit mois.

7452. A-t-on résisté à votre réclamation pour cet entretien?—Une ou deux fois, et elle n'est pas encore réglée.

7453. Est-ce que la construction de cette partie de la ligne a été terminée à l'époque que vous dites?—Oui.

7454. Prête pour les opérations si le reste avait été prêt?—Oui.

7455. Et vous dites que le reste aurait été prêt n'étaient les délais causés par le gouvernement?—Oui.

7456. A présent, quel délai quant au reste a été causé par le gouvernement?—De ne pas avoir une ligne sur laquelle poser le matériel, d'avoir à transporter le matériel, et le délai causé parce que le parti d'expédition qui avait le sous contrat pour la pose des poteaux sur l'extrémité ouest a été repoussé par les indiens. Tous ces poteaux étaient restés sur le sol et j'eus à les enlever de la Branche Sud une seconde fois, ainsi que tout le matériel.

7457. Dans votre premier marché avec le gouvernement était-il entendu qu'on localiserait la ligne un temps donné?—Non; mais en vertu de mon contrat j'étais obligé de finir la ligne pour le 1 juillet 1876. Le temps était l'essence du contrat et j'y étais tenu.

7458. Vous voulez dire le temps pour l'achèvement?—Oui.

Construction du Télégraphe—Contrat No. 2.

Réclamation de l'entrepreneur.

Nature de la plainte de l'entrepreneur.

7459. Mais votre plainte est qu'on n'était pas en état de vous laisser commencer l'ouvrage aussitôt qu'on aurait dû vous permettre de commencer?—Ma plainte est que la ligne n'était pas prête pour me permettre de poser mon matériel lorsqu'il fut rendu en cet endroit.

7460. Y a-t-il une partie du contrat qui oblige le gouvernement à être prêt à un temps donné?—Non.

7461. Comment arrivez-vous à prétendre que c'était son devoir d'être prêt à un temps donné?—Afin de me mettre en état de terminer mes travaux dans la limite du temps fixée par le contrat.

7462. C'était donc par induction et non en vous appuyant sur aucune expression contenue dans le contrat ou faite verbalement?—Non; j'ai notifié le gouvernement, quand je poussais les travaux, et il m'a notifié qu'il avait fait tous les préparatifs pour la chose. Il savait le temps auquel je devais commencer.

A exécuté le contrat presqu'à temps, bien que l'ouvrage ne fût pas prêt pour commencer ce qui l'a fait encourir des frais extra.

7463. Mais ne se serait il pas conformé à l'esprit de l'engagement, comme vous le comprenez, s'il vous avait mis en état de commencer la ligne de façon à ce que vous pussiez la compléter dans le temps fixé par le contrat?—S'il l'avait fait.

7464. En fait vous l'avez complété en moins de quinze jours après? Oui; mais cela a entrainé des frais extraordinaires de ma part.

7465. Mais le gouvernement n'a pas stipulé dans le contrat que vous deviez construire la ligne de la façon la moins couteuse pour vous?—Non.

7466. Que vous pussiez l'avoir fait à un prix moindre que celui du contrat, ou non, cela ne faisait pas partie de l'engagement pris avec le gouvernement?—Non.

Réclamation reste sans qu'on y satisfasse.

7467. Jusqu'à présent on n'a pas satisfait à cette réclamation?—Oui; elle est restée sans qu'on y ait satisfait.

TÉLÉGRAPHE.—ENTRETIEN.

Réclamation de $10,740 pour coupe d'arbres pendant l'entretien.

7468. Y a-t-il quelqu'autre item pour extra?—Il y a une réclamation se montant à $10,740.

7469. Pourquoi?—Pour coupe d'arbres.

7470. Je suppose que vous voulez dire durant l'entretien?—Oui; durant l'entretien.

7471. Pourquoi faites vous cette réclamation?—Parce que je n'ai pas droit d'enlever les arbres. Ç'aurait dû être tout en prairie.

7472. Pourquoi les avez-vous enlevés de la ligne?—La ligne n'aurait pu être entretenue sans qu'ils fussent enlevés.

7473. Est-ce que ces arbres que vous avez enlevés et pour lesquels vous faites cette réclamation étaient entièrement dans les sections boisées?—Oui; principalement dans les 100 premiers milles.

7474. Sont-ce des arbres isolés?—Il n'y a pas d'arbres isolés; c'est du bois serré.

Le montant réclamé—différence dans le coût entre une région boisée et la prairie.

7475. Voulez-vous dire que tout l'entretien de la ligne vous a coûté cela de plus parce qu'il y avait une portion boisée au lieu d'être tout en prairie, comme vous en aviez été informé?—Oui.

Entretien du Télégraphe—Contrat No. 2. Réclamation de l'entrepreneur.

7476. Voulez-vous dire que c'est là le montant que cela vous a couté?—C'est le montant qui m'a été remis par mes hommes—le nombre d'arbres—et j'ai demandé tant par arbre.

7477. Payiez-vous vos hommes par arbre?—Non, je les payais au mois.

Est arrivé à ce montant en comptant le coût extra des hommes et la valeur des chevaux tués dans le bois.

7478. Comment donc êtes-vous arrivé à la somme que vous réclamez?—Le coût extra des hommes, et quelquefois il y a eu des chevaux tués dans le bois.

7479. Avez vous calculé exactement ce que cela vous a couté d'extra pour l'entretien de la ligne?—Pas exactement. Je puis obtenir cela des livres à Battleford.

7480. Sur quelle base faites vous vos calculs pour arriver à $10,740?—A tant l'arbre.

7481. Combien l'arbre?—Je ne m'en souviens pas. Je n'ai pas les comptes. Je n'ai qu'un mémoire des comptes. Plusieurs milliers d'arbres sont tombés, mais je n'ai aucune idée du nombre. Ensuite il y avait les crochets et les isolateurs.

7482. Dites vous que vous n'avez pas reçu instruction d'enlever ces arbres, mais que vous avez trouvé nécessaire de les enlever afin d'exécuter votre contrat?—Oui.

7483. Auriez-vous pu fixer un prix par arbre?—Oui.

7484. Pouvez-vous expliquer sur quelle base vous êtes arrivé au prix fixé par arbre?—Quelque fois il m'en a coûté $50 pour envoyer un homme probablement pour un seul arbre, et quelque fois cela ne coûtait pas cher, parce qu'un homme pouvait aller dans le bois et en couper une certaine quantité.

7485. Avez-vous tenu mémoire des fois où cela vous a couté $50 l'arbre?—Oui; j'ai ce compte. Mon homme a payé jusqu'à $50 à des hommes extra qu'on envoyait à cet ouvrage.

A les données sur lesquelles il base sa réclamation pour $10,740.

7486. Avez-vous les données sur lesquelles vous pouvez maintenant calculer que cela a coûté $10,740, ou est-ce là une estimation au hasard?—Je n'ai pas les données exactes moi-même. Il me faudrait aller à Battleford pour avoir les livres.

7487. Je ne vous demande pas de les produire maintenant; je vous demande si vous les avez sous votre contrôle?—Oui.

7488. De sorte que vous êtes capable de faire voir les données exactes qui vous ont porté à réclamer ce montant?—Oui; c'étaient des hommes et des chevaux extra, je pense.

7489. Cette réclamation n'est pas encore réglée?—Oui.

Réclamation de $475 pour envoi d'un opérateur à Edmonton à la demande du gouvernement.

7490. Avez-vous quelqu'autre réclamation à faire?—J'ai une réclamation de $475.

7491. Pourquoi est-ce?—Pour envoyer un opérateur à Edmonton d'ici, durant l'été dernier, d'après les instructions du gouvernement.

7492. Y avait-il avec le gouvernement un arrangement par lequel vous deviez mettre ces lignes en opération?—Non.

Entretien du Télégraphe— Contrat No. 2.
Réclamations de l'entrepreneur.

7493. Sont-elles en opération?—Oui.

Lignes en opération pour le bénéfice de l'entrepreneur.

7494. Pour le bénéfice de qui?—Pour le mien propre; ou plutôt pour le bénéfice du public, car j'y perds.

7495. L'opération n'a-t-elle pas résulté en un profit pour vous?—Non.

Fleming a donné instruction d'envoyer un opérateur à Edmonton.

7496. Pour quelle raison cet opérateur a-t-il été envoyé?—Sur des instructions écrires venant de M. Fleming. Il a été envoyé par la voiture de la malle à Battleford et ensuite dans ma propre charrette à Edmonton. Cette réclamation comprend sa paye pour cinq ou six mois jusqu'à l'époque ou le gouvernement attendait l'expédition qui venait des montagnes.

7497. Etait-ce dans le but de fournir un opérateur à la requête du gouvernement?—Oui.

Objet de ceci.

7498. Afin que cette ligne fût mise en opération aussi bien qu'entretenue?—Non; c'était pour que, lorsque M. McLeod et M. Gordon arriveraient de la rivière à la Paix, il y eût là un opérateur pour envoyer à Ottawa le résultat de l'expédition. J'ai porté au compte du gouvernement la paie de l'homme et ses frais de voyage pour s'y rendre.

7499. Si le gouvernement n'avait pas demandé que cet opérateur fût envoyé, est-ce que la ligne aurait été mise en opération?—Pas entre Battleford et Edmonton.

Comme règle ne met pas la ligne en opération entre Battleford et Edmonton.

7500. C'était pour mettre la ligne en opération plus loin que l'endroit où vous l'aviez construite, voulez-vous dire?—Non, en général, je ne la mets pas en opération entre Battleford et Edmonton.

7501. Vous ne mettiez pas alors en opération cette partie de la ligne?—Non; je ne la mettais en opération que lorsque le préposé aux réparations était à l'autre bout de la ligne.

7502. Et en cette occasion la mise en opération était seulement faite pour les fins da gouvernement?—Oui.

7503. Et vous a causé cette dépense extra?—Oui.

7504. A quelle distance environ aviez-vous à envoyer ce messager?—D'ici.

Avait à envoyer un messager à 900 milles.

7505. Quelle distance?—Environ 900 milles.

7506. Vous dites qu'il est parti avec la charrette de la malle?—Oui.

7507. Y avait-il une malle régulière depuis ce point-ci jusqu'à celui-là?—Oui on transportait la malle dans une charrette à cette époque.

7508. Et cette charrette prenait quelque fois des voyageurs?—On prend quelque fois un voyageur par faveur.

Réclamation non réglée.

7509. Est-ce que cette réclamation a été réglée?—Non; M. Fleming désirait la régler en prenant pour base de faire la déduction du montant demandé pour le message expédié à Ottawa, et qui était très-considérable; mais; je ne vois pas que je doive le faire, parce que cemessage passant sur d'autres lignes valait une somme d'argent considérable.

7510. Vous rappelez-vous à peu près ce qu'était votre compte pour passer sur votre ligne?—Non, je ne m'en souviens pas. Je n'ai pas pris ces détails. Naturellement il y en a un mémoire.

Entretien du Télégraphe—Contrat No. 2.

7511. Pensez-vous que le gouvernement devrait supporter tous les frais de voyage de cet homme et sa paie afin qu'il mit en opération cette partie de la ligne et que vous prenez les profits ?—Je pense que je devrais prendre les profits parce que le message avait à passer par tous mes autres opérateurs.

7512. Pourquoi par tous les autres opérateurs ?—Mon opérateur à Battleford doit le prendre et ensuite à Pelly.

7513. Ne peut-il se rendre tout droit à Winnipeg sans cela ?—Non, il faut qu'il soit répété. Le message devait être répété aux différentes stations.

7514. Est-ce que la répétition faite par les autres opérateurs augmente la dépense ?—Nécessairement.

7515. Etaient-ils payés au message ou au temps ?—Au temps

7516. Comment donc cela a-t-il augmenté votre dépense s'ils l'ont répété ?—Je les payais toujours.

7517. La répétition n'ajoutait rien à votre dépense ?—Rien aux dépenses que je faisais dans le temps, mais je pense que j'avais droit à une rémunération légitime pour leurs services.

7518. Si le gouvernement n'avait pas envoyé cet opérateur à l'extrémité ouest de la ligne, de façon à avoir un message de là à Battleford, votre opérateur à Battleford n'aurait pas eu de message à répéter ?—Non.

7519. Et la répétition ne vous en a rien coûté ?—Non, pas plus que son salaire quotidien.

7520. Cependant vous pensez que vous devriez vous faire payer pour ce message et l'ajouter au coût de l'envoi d'un opérateur à Edmonton, ce que vous portez à $475 ?—Oui.

7521. Avez-vous quelque autre réclamation ?—Je n'en ai pas d'autre. Pas d'autre reclamation.

7522. De quelle manière la ligne a-t-elle été entretenue, depuis que vous l'avez construite ?—Elle a été bien entretenue. La ligne bien entretenue.

7523. Y a-t-il eu quelque plainte de la part du gouvernement ou du public ?—Il y a eu plainte de la part du gouvernement ; mais j'ai à voir à tout depuis Ottawa jusqu'à Edmonton. Plainte faite à propos de l'inefficacité de la ligne.

7524. Y a-t-il eu quelque plainte au sujet de l'entretien de cette partie de la ligne sur laquelle vous avez contrôle ?—Il n'y a eu plainte que lorsque la ligne a été brûlée ; il en a coûté $960 pour le nombre de jours qu'elle a été renversée. Il n'y en a qu'une plainte par rapport à la ligne ; arrêt de $960 causé par le fait que la ligne a été brûlée.

7525. Le gouvernement vous a retenu ce montant ?—Oui.

7526. Est-ce que cela a été réglé ?—Je n'appelle pas cela réglé.

7527. Mais il vous a pris ce montant ?—Oui, il m'a pris ce montant.

7528. Est-ce là une déduction proportionnée au temps et au prix ?—Oui ; la ligne a été brûlée par les feux du printemps et de l'automne, et elle a été reconstruite aussi rapidement que possible.

7529. Voulez-vous dire que la ligne est tombée ?—Elle a été brûlée par les feux du printemps et de l'automne, lorsque la terre était gelée, sur un parcours de vingt milles. La ligne brûlée par les incendies de l'automne et du printemps.

Entretien du Télégraphe— Contrat No. 2.

7530. Voulez-vous dire qu'on ne s'était pas muni contre ces accidents dans l'arrangement par lequel vous étiez chargé de l'entretien de la ligne?—Non; il n'y avait rien du tout dans le contrat concernant cela.

7531. Voulez-vous dire que vous n'étiez pas tenu de préserver la ligne de pareils accidents?—J'étais tenu de l'entretenir, mais je ne vois pas que je dusse souffrir une pénalité pour de tels accidents. Naturellement je le devrais si je n'avais pas réparé la ligne aussi rapidement qu'il était possible.

Il considère comme une reconstruction la réparation d'un pareil accident.

7532. Voulez-vous dire que c'était plutôt une reconstruction qu'une réparation?—Oui, il a fallu la reconstruire.

7533. D'après quelle entente la ligne est elle maintenant en opération?—Je garde les opérateurs là et j'opère moi-même, de sorte qu'il ne vaut pas la peine de faire plus de bruit à ce propos.

L'entrepreneur prend les recettes telles qu'elles sont.

7534. Avez-vous la permission de prendre toutes les recettes?—Oui; ce qui se monte à fort peu.

7535. Y a-t-il quelque arrangement à propos du tarif?—Non.

7536. Avez-vous établi un tarif qui vous convient?—Oui.

Tarif $1 pour un message de dix mots et 7 cts par mot ensuite.

7537. Quel est le tarif?—Il est de $1 pour un message de dix mots et de 7 cts. par mot pour tous les mots qui suivent.

7538. Ces prix sont-ils diminués en proportion de la distance?—Non; ils sont les mêmes sur toute la ligne, quelque courte que soit la distance.

7539. Y a-t-il quelque autre chose en rapport avec cette construction et cet entretien du télégraphe que vous aimeriez à expliquer?—Non.

7540. Avez-vous été intéressé de quelque autre façon dans le chemin de fer du Pacifique?—Pas dans le chemin de fer du Pacifique.

7541. Avez-vous, en quelque occasion, soumissionné pour quelques travaux en rapport avec le chemin de fer du Pacifique?—Oui.

7542. Qu'était-ce?—J'ai soumissionné pour la clôture.

7543. Où était la clôture?—Pour la clôture en fil de fer pour la ligne récemment établie ici. Je ne savais pas alors où elle devait être.

7544. Quand était-ce?—Il y a trois mois.

TRANSPORT DE LISSES— SOUMISSIONS. CONTRAT No. 18.

7545. Ce serait depuis le 16 juin. Par conséquent cela ne tombe pas dans notre enquête. Vous proposiez-vous de faire quelque autre ouvrage en rapport avec le chemin de fer du Pacifique ou de fournir quelques matériaux pour le chemin de fer?—Oui; en 1875 j'ai fait une soumission pour le transport des lisses.

A soumissionné, mais n'a pas eu l'entreprise.

7546. Etait-ce l'ouvrage offert à la compétition publique?—C'était en réponse à une annonce publiée par le département des travaux publics en 1875.

7547. Savez-vous qui a eu l'ouvrage?—La compagnie de transport de la Rivière Rouge.

7548. De quels points?—De Duluth à Winnipeg ou plus bas.

7549. Voulez-vous dire plus bas sur l'embranchement de Pempina?

Transport des rails—Soumissions. Contrat No. 18.

—C'était pour transporter des lisses depuis Duluth jusqu'à un point quelconque entre la ligne frontière et Winnipeg, et entre Winnipeg et Selkirk.

7550. En fait, à un point quelconque sur l'embranchement de Pembina, nord ou sud ?—Oui.

7551. Vous souvenez-vous des prix offerts par vous dans cette soumission ?—Oui.

7552. Quels prix ?—$13.50 la tonne depuis Duluth jusqu'à aucun point depuis la frontière à Winnipeg et $15 si c'était débarqué entre Winnipeg et Selkirk. Prix offerts dans la soumission du témoin.

7553. Etait-ce la grosse ou la petite tonne ?—La grosse tonne ?—On ne spécifiait pas la grosse tonne, mais je n'ai jamais pensé à une autre tonne que celle de 2,240 lbs. de fer.

7554. Sur ce point avez-vous fait quelque changement, dans la rédaction de votre soumission, de ce qu'on supposait être requis par la rédaction de l'annonce ?—Non.

7555. Avez-vous les détails de cette annonce maintenant en votre possession pour les produire ?—Je ne sais pas si je les ai à la maison ou non, mais il est très probable qu'oui. Je ne suis pas certain.

7556. Avez-vous eu, par la suite, quelque communication à ce sujet ?—Non.

7557. De sorte que vous n'avez pas été officiellement averti du résultat ?—Non.

7558. Savez-vous par qui l'ouvrage a été fait ?—Par la compagnie de transport de la Rivière Rouge. Ouvrage fait par la Cie de transport de la Rivière Rouge.

7559. Etait-ce une compagnie constituée ?—Je présume qu'elle l'était.

7560. Connaissez-vous les personnes qui y étaient principalement intéressées dans ce temps là ?—Je n'en connais pas moi-même qui étaient intéressés, si ce n'est M. N. W. Kittson et J. Hill.

7561. Alors vous ne connaissez pas la raison qui vous a empêché d'avoir le contrat ?—Non.

7562. Les prix que vous demandiez étaient-ils en argent américain ou canadien ?—Je pense qu'il était stipulé dans l'offre que c'était en argent américain.

7563. Votre offre du prix entre Winnipeg et Selkirk dépendait-elle de quelque amélioration dans le chenal de la Rivière Rouge ?—Non.

7564. C'était une offre sans condition ?—Oui, elle était sans condition.

7565. Je remarque que le contrat 18 est pour le transport des lisses depuis Duluth jusqu'à Winnipeg, ou aucun point sur la Rivière Rouge entre Pembina et Winnipeg, au taux de $15 la tonne, cours américain et ce, dans le cas ou le chenal de la Rivière Rouge serait amélioré, le même taux, c'est-à-dire $15 la tonne depuis Duluth jusqu'au point de traverse du chemin de fer du Pacifique Canadien au nord du Fort de Pierre ; est-ce plus ou moins en faveur du gouvernement que votre offre ?—Je dirais que mon offre était plus favorable. Cela dépendrait pour beaucoup de la quantité d'argent qu'on aurait à dépenser sur la Rivière Rouge. Le témoin pense que son offre était plus favorable que les prix de la Cie de transport de la Rivière Rouge.

Transport des rails—Soumissions. Contrat No. 18.

7566. Mais j'ai compris que vous disiez que votre offre était sans condttion ?—Oui.

Offre absolument meilleure que celle acceptée.

7567. S'il en est ainsi, est-ce qu'à tout événement votre offre ne serait pas la meilleure pour le gouvernement ?—Cela a dû être.

7568. Connaissez-vous la raison pour laquelle votre offre n'a pas été acceptée ?—Non.

7569. Savez-vons si votre offre est parvenue au gouvernement ou au département ?—Il n'y a pas le moindre doute sur cela.

7570. Pourquoi dites-vous cela ?—Parce j'ai vu les rapports publics au parlement dans lesquels cela était compris, et il n'y avait que ma soumission et celle de la Compagnie de Transport de la Rivière Rouge.

7571. Ce rapport ne faisait voir que deux soumissions ?—Oui.

7572. Y avait-il quelque remarque faite sur le sujet dans le rapport ?—Non, simplement les offres.

Date de la soumission.

7573. Vers quel temps votre soumission a-t-elle été datée ?—Vers le 23 avril 1875. Le rapport a été fait au Sénat.

Prix de quaiage et déchargement, etc., compris.

7574. Vous souvenez-vous si l'annonce demandant les soumissions exigeait de vous que vous disiez si tous les frais de quaiage, de déchargement, etc., devaient être compris ?—Je crois qu'il l'a fait.

7575. Votre soumission couvrait ces frais ?—Oui ; elle comprenait tous les frais, excepté les frais de douane à Pembina ; ceux-ci étaient exceptés—les droits d'entrée pour venir ici.

7576. Y a-t-il quelqu'autre chose ayant rapport au chemin de fer du Pacifique sur quoi vous aimeriez à donner votre témoignage ?—Non.

CONSTRUCTION DU TÉLÉGRAPHE—CONTRAT No. 2.

Explication concernant la ligne qui traverse les lacs.

7577. Y a-t-il quelqu'explication que vous aimeriez à ajouter à ce que vous avez déjà dit ?—Non ; il n'y a qu'une explication, et c'est à propos de ma ligne qui traverse les lacs. J'ai discuté ce point. J'ai fait le tour de quelques-uns au lieu de les traverser. La ligne droite du chemin de fer passe à travers un grand nombre de lacs et l'ingénieur voulait me faire construire des plate-formes flottantes et mettre les poteaux dessus au lieu de faire le tour.

7578. Quelle serait toute la longueur de traverse sur ces lacs ?—Cela varie.

7579. Mais, en les ajoutant les unes aux autres, quelle serait la longueur totale ?—Je n'ai pas de rapport exact ; mais ce serait quelques milles en tout.

7580. Au lieu de traverser les lacs vous avez construit la ligne autour ?—Oui, là où il était possible d'arriver et d'entretenir la ligne.

7581. Etes-vous retourné aussitôt que possible à la direction générale de la ligne ?—Invariablement.

Pour les fins d'entretien, les lignes sont meilleures que si elles traversaient les lacs.

7582. De sorte que pour les fins de l'entretien et pour la mise en opération elles sont aussi bonnes que si elles traversaient les lacs ?—Elles sont meilleures. Il aurait été impossible de les entretenir si elles avaient été faites de la manière que M. Lucas le voulait.

Construction du Télégraphe— Contrat No. 2. Réclamation contre l'entrepreneur.

Réclamation du gouvernement contre l'entrepreneur pour ne pas avoir traversé les lacs, de $5,000 à $6,000.

7583. A-t-il été proposé de déduire des sommes qui vous revenaient un certain montant pour avoir omis de traverser les lacs ?—Oui.

7584. Quel est le montant en dispute sur ce point ?—$5,000 ou $6,000.

7385. Est-ce que cela a été retenu ?—Oui, et je prétends très injustement. Parce que la ligne est de beaucoup meilleure comme elle est que de l'autre facon.

7586. Avez-vous eu quelque discussion sur ce sujet avec quelque employé du département ?—Oui, avec M. Fleming ; et certain employé a rapporté que ma ligne était construite, selon le contrat, quelque deux ans avant. C'est alors que nous avons fini la construction. Deux ans après M. Lucas a voulu retourner à la construction, pour une raison ou pour une autre, et a rapporté que j'étais en dehors de la ligne ; mais en cet endroit, sur la Branche Sud, c'étaient les instructions de M. Fleming que je restasse en dehors de la ligne.

7587. Ces instructions étaient-elles verbales ?—Elles ont été envoyées par le télégraphe et venaient de M. McLeod ; c'est ce que j'ai compris de mon contre-maître.

7588. Vous avez compris de ce que vous a dit votre contre-maître que M. McLeod avait donné ces instructions ?—Oui ; il en a laissé un mot à mon homme—cependant je suis revenu à la ligne explorée.

7589. Est-ce M. Fleming lui-même ou est-ce M. Lucas qui a objecté à ce que vous fassiez le tour des lacs ?—C'est M. Lucas.

Lucas soutenu par Fleming objecte à aller autour des lacs.

7590. M. Fleming a-t-il soutenu son opinion ?—Oui ; il n'a jamais parlé de cette question avec moi par la suite.

7591. Quel est le caractère général du pays à travers lequel votre ligne est construite ?—Il y a beaucoup de bon terrain et beaucoup de mauvais. Il y a une grande partie du pays à travers lequel la ligne passe, qui est composée de lacs et d'étangs.

NATURE DU PAYS.

7592. Est-ce un bon pays pour s'y établir, ou est-ce un sol pauvre ? Quelques parties.

Quelques parties bonnes pour l'agriculture.

7593. Quelle proportion à peu près ?—Probablement la moitié. La moitié en pourrait être très-bonne pour s'y établir ; disons 40 pour cent ; et ensuite il y a un autre percentage qui ne serait pas très bon. Et ensuite il y a une autre proportion de terre pauvre.

7594. La meilleure partie en serait-elle aussi bonne pour les fins agricoles, comme, par exemple, la terre située dans le voisinage de Winnipeg ?—Winnipeg ne peut-être surpassé nulle part, pourvu qu'il fasse sec.

7595. Est-ce que la partie dont vous parlez est aussi bonne ?—Non ; j'aimerais mieux y vivre ; mais je ne pense pas qu'en aucun endroit le sol soit si profond qu'à Winnipeg.

7596. Pourquoi aimeriez-vous à y demeurer ?—Le pays est sec et ondulé ; il est plus agréable d'y vivre.

Pays sec et ondulé.

7597. Connaissez-vous bien le pays dans les deux directions au nord ou au sud de la ligne ?—J'ai été au nord de la ligne depuis Humbolt,

Construction du Télégraphe— Contrat No. 2.

et c'est un très bon pays entre cet endroit et la Saskatchewan. Humbolt est en haut, à l'ouest de Buttes de Tondre.

Le pays au sud très bon.

7598. Voulez-vous dire que cette partie entre Humbolt et la Saskatchewan en allant au nord-est très bonne?—A quelques milles de la contrée traversée par le télégraphe vous entrez dans un pays qui est très bon, c'est-à-dire à la branche sud de la Saskatchewan.

7599. C'est-à-dire au nord de la ligne?—Oui.

TRACÉ DU CHEMIN DE FER— LIGNE A L'OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE.

7600. Connaissez-vous le pays situé au sud?—Oui; j'ai voyagé depuis Pelly jusqu'aux Buttes de Tondre, et c'est un beau pays situé à environ trente milles de Pelly—un très beau pays.

Le chemin de fer va dans la bonne direction.

7601. Y a-t-il une meilleure étendue de terre pour les fins agricoles qui pourrait être servie par le chemin de fer à aucun point en bas de la ligne maintenant adoptée?—Je ne pense pas. Mon opinion est que la ligne suit maintenant la vraie direction pour la colonisation.

7602. Pensez-vous que sur cette partie; le chemin de fer serait utile à la portion agricole du pays aussi bien qu'à aucune autre?—Oui, depuis ici jusqu'à la rivière à la Coquille; en autant que je m'y connais, il traverse une bonne contrée, et depuis cet endroit jusqu'aux Buttes de Tondre il traverse une bonne contrée.

7603. Vous prétendez que la ligne du télégraphe doit être la ligne projetée du chemin de fer?—Je pense que ma ligne, disons depuis l'ouest de Pelly—quelque soixante-dix ou quatre-vingt milles—servirait le pays aussi bien qu'aucune autre que je connaisse personnellement, autant que j'en connais quelque chose par moi-même.

7604. Alors, outre ces quatre-vingt milles: le reste du chemin?—C'est-à-dire le reste du chemin. Je veux dire que supposant que le chemin actuel toucherait ma ligne à cette distance à l'ouest de Fort Pelly, il servirait le pays aussi bien que quelque ligne que je connaisse.

7605. Vous est-il arrivé d'aller sur les parties du pays situées au nord du lac Manitoba avant de faire des soumissions pour l'exécution de l'ouvrage?—Non, je ne le connaissais que de réputation.

7606. Et quelle était la réputation?—Assez mauvaise.

7607. Mauvaise sous quel rapport?—Mauvaise pour une ligne de télégraphe.

7608. Pourquoi?—A cause de l'eau et des étangs.

Le pays au nord du lac Manitoba n'est guère bon pour la colonisation.

7609. Dans votre opinion serait-il, à cause de cela, mauvais pour la colonisation?—Je ne pense pas qu'il soit bien bon pour la colonisation sur cette ligne.

7610. Entre Fort Garry et Pelly?—Oui; ce serait une meilleure ligne pour la colonisation.

La ligne sur le premier et le deuxième cent milles à l'ouest do la Rivière Rouge est meilleure pour la colonisation que le chemin d'abord projetée.

7611, Pensez-vous que la ligne maintenant en voie de construction —les premier et deuxième cent milles—est une meilleure ligne pour la colonisation?—Indubitablement; l'autre ligne peut devenir utile bientôt lorsqu'il faudra une ligne plus courte ou quand nous aurons besoin de deux lignes. Sans doute que la route actuelle, si l'on veut suivre la bonne terre, peut atteindre les montagnes en traversant d'assez bonne terre tout le long du chemin. Je pense que le meilleur plan aurait été de suivre le pays selon les besoins de la colonisation et de redresser la voie par la suite.

Soumissions—Contrat No. 48.
Premiers 100 milles à l'ouest de la Rivière Rouge.

JOHN RYAN, assermenté et examiné :

Par le Président :

7612. Ou demeurez-vous ?—A Brockville.

7613. Avez-vous eu quelque transactions en rapport avec le chemin de fer du Pacifique Canadien ?—J'en ai à l'heure qu'il est.

7614. Qu'est-ce ?—J'ai le contrat 48.

7615. Pour quelle longueur de la ligne êtes-vous entrepreneur ?—100 milles.

7616. Cet ouvrage a-t-il été accordé par compétition publique ?—Oui.

7617. A-t-on demandé des soumissions ?—Oui.

7618. Etiez-vous un des soumissionnaires ?—Oui.

7619. L'avez-vous obtenu au prix mentionné dans votre soumission ? Oui.

7620. Etiez-vous le soumissionnaire le plus bas ?—Non, je ne pense pas ; je pense qu'il y en avait un de plus bas.

Hall de Trois-Rivières soumissionnaire moins élevé.

7621. Qui était-il ?—Je crois que c'était M. Hall, de Trois-Rivières.

7622. A-t-on demandé des soumissions en plus d'une occasion pour ce contrat, autant que vous le savez ?—Non, je ne pense pas. Je n'ai entendu parler que d'une seule.

7623. Avez-vous eu quelque négociation avec la personne dont la soumission était plus basse que la vôtre ou avec quelqu'autre personne la représentant ?—Non, je ne l'ai jamais vue ; ou si je l'ai vue je ne la connaissais pas.

7624. Ni personne qui la représentait ?—Non.

Ne savait pas avant que le contrat fût donné le rang des divers soumissionnaires.

7625. Saviez-vous, avant que le contrat fût concédé, la position des différentes personnes qui ont soumissionné ?—Je veux dire le rang qui leur a été accordé pour leurs soumissions ?—Non ; je ne le savais pas.

7626. Je veux dire qui était premier, deuxième ou troisième ?—Non, je ne le sais pas. Je ne l'ai jamais demandé ; je n'ai jamais cherché à le savoir. J'ai entendu dire que quelques personnes demandaient plus que moi. Vous entendez toujours les entrepreneurs dire : " mes chiffres vont à tant, " et ainsi de suite.

7627. Est-ce des entrepreneurs que vous avez entendu cela ?—Oui ; dans l'hotel.

7628. En avez-vous entendu parler par aucune personne ayant rapport avec le département ?—Non, par aucune.

Notifié de la manière ordinaire que sa soumission était acceptée.

7629. Comment avez vous reçu avis que votre soumission était acceptée ?—De la manière ordinaire. Je reçus avis du département, par l'un des messagers, de monter les voir.

7630. Etiez-vous à Ottawa ?—Oui.

7631. Etiez-vous resté à Ottawa, depuis le temps que les soumissions étaient demandées ?—Oui ; jusqu'à ce qu'elles fussent ouvertes.

Soumissions—Contrat No. 48.

Premiers 100 milles à l'ouest de la Rivière Rouge.

7632. Vous y êtes resté depuis le temps que les soumissions ont été reçues jusqu'à ce que le contrat vous fût accordé?—Oui; cela n'a pris que deux ou trois jours je crois.

CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER.

7633. Y avait-il, dans votre contrat, un temps de fixé pour l'achèvement de l'ouvrage?—Oui.

Temps pour l'achèvement expiré et l'ouvrage n'est pas fait.

7634. Quel temps?—Je l'oublie en ce moment. C'était mentionné dans le contrat à tout événement. Je pense que le temps est maintenant expiré.

7635. Est-ce que tout l'ouvrage a été achevé?—Non.

Les travaux n'ont été localisés que depuis six semaines.

7636. Pourquoi pas?—Je ne sais vraiment pas pourquoi. L'ouvrage n'a été localisé que depuis cinq ou six semaines, moins que cela.

7637. Vous voulez dire que vous avez été empêché de commencer les travaux dans quelques parties de la ligne parce qu'elle n'avait pas été localisée avant ces derniers temps?—C'est une des raisons.

Contrat donné en août 1879, dont la moitié devait être finie en huit mois et l'autre moitié en huit mois.

7638. Quelle autre raison y a-t il?—Je n'en connais pas d'autre, si ce n'est qu'on ne pouvait avoir le matériel ici qu'en hiver. Nous ne pouvions faire traverser les liens de traverse qu'à l'hiver. Le contrat a été donné en août dernier, et l'on devait terminé cinquante milles en huit mois après que le contrat eut été accordé, et le tout le ou avant le 19 août de cette année.

7639. C'est-à-dire que vous aviez huit mois pour en finir la moitié, et quatre mois pour terminer la balance?—Oui, c'est la façon dont c'est rédigé, je crois.

Quinze milles seulement de localisés, en mai 1880.

7640. Est-ce que le délai apporté à la localisation de la ligne vous a empêché de commencer l'ouvrage lorsque vous étiez prêt à l'entreprendre?—Oui; j'aurais pu commencer quelques travaux l'automne dernier au Portage et en d'autres lieux si la ligne avait été localisée. J'aurais pu le faire et il est probable que je l'aurais fait. Ce n'est qu'en mai dernier qu'on a commencé la localisation à quinze milles d'ici.

7641. Voulez-vous dire que pas plus de quinze milles n'avaient été localisés jusqu'en mai dernier?—Oui, je le dis. Il y avait deux lignes projetées à partir de la ligne principale, sur la ligne de Selkirk—l'une est appelée la quatrième ligne de base, et l'autre est à quatre mille et demi au nord de celle là, et il n'a été décidé qu'en mai, cette année, d'adopter la ligne nord. Je ne sais pas quand cela a été décidé, mais c'est l'époque à laquelle elle a été localisée. Du moins, M. Rowan m'a dit qu'il avait reçu du département une dépêche daté de mars et disant qu'on avait adopté la ligne nord.

7642. Y a-t-il eu quelque retard dans l'exécution de l'ouvrage sur le chemin, après que la ligne eut été suffisamment localisée?—Non; je pense que j'ai agi aussi vite que possible. On a raisonnablement avancé.

Montant entier à être payé à l'entrepreneur, $600,000 et pas de clôture.

7643. Vous rappelez-vous le prix qui devait vous être donné pour l'ouvrage, soit pour le tout, soit au mille?—Je pense que tout le montant s'élevait à environ $600,000—et alors la clôture a été abandonnée. On s'en est dispensé. Je n'ai pas de clôture à faire par mon contrat.

7644. Est-ce que votre offre était faite à la condition que la confec-

Construction du chemin de fer— Contrat No. 48. Premiers 100 milles à l'ouest de la Rivière Rouge.

tion de la clôture pourrait être ôtée ?—Il fut compris, après la réception des soumissions, qu'on n'adopterait pas ces clotures en peuplier.

7645. Y avait-il quelqu'autre chose à déduire ?—Oui, il y avait une partie du ballast à enlever. Une partie du ballast enlevée.

7646. Alors, comme il a été finalement entendu, combien de ballast aviez-vous à faire ?—125,000 verges. 125,000 verges au lieu de 250,000 verges de ballast.

7647. Etait-ce sur la base de ce qu'on appelle demi ballast ?—Je ne sais pas vraiment si on l'appelle demi. La première quantité que vous voyez dans la soumission est, je crois, de 250,000 verges ; mais le ministre m'a dit qu'on m'en ferait que la moitié et qu'on en laisserait la moitié de côté.

7648. Cela a eu pour effet de faire baisser les prix mentionnés dans votre soumission ?—Oui, cela les diminuait d'autant.

7649. Le prix du ballast était-il fixé à la verge ?—Oui.

7650. De façon que le prix à vous payé dépendrait de la quantité faite sur la ligne ?—Oui.

7651. Y a-t-il une portion de la ligne que vous avez finie munie pour plus de la moitié de ballast ?—Oui ; il y a peut-être en quelques endroits quatre ou cinq fois la quantité mentionnée. En quelques endroits il y a de 4000 à 5000 verges le mille.

7652. Cette partie de la ligne munie de cette quantité de ballast est-elle dans l'état où elle doit définitivement rester ?—Oui. Plus de ballast à mettre.

7653. Etait-ce l'intention exprimée dans votre contrat que vous mettriez autant de ballast qu'il en faudrait définitivement, ou qu'on en laisserait à faire une quantité égale à la moitie du balast, qu'on finirait plus tard ?—Je ne pense pas qu'on y ait réellement songé.

7654. N'avez-vous pas compris que la moitié du ballast pourrait être faite plus tard ?—Non ; on n'a pas parlé de la date ultérieure.

7655. Qu'à tout événement il ne serait pas fait par vous ?—On ne l'a pas mis de ce cette façon. D'abord la spécification demandait tant de balast par mille ; mais le ministre dit qu'on se dispenserait de la moitié de cela, que ce n'était pas nécessaire.

7656. Avez-vous eu quelqu'instruction de changer la quantité du ballast que vous pensiez fixée dans votre premier contrat ?—Nous nous servons maintenant de ballast en guise de terrassement ; nous faisons prendre au balast la place du terrassement dans la confection. Lorsque l'ingénieur en chef est venu ici l'hiver dernier, je lui ai montré le profil et l'espèce de pays à travers lequel nous allions, et je lui ai dit qu'il vaudrait bien mieux mettre des liens de traverse sur l'herbe et faire le lit du chemin avec du ballast, vu que le sol était si trempé. De fait l'eau couvrait la prairie, et on n'avait pas pris la précaution de l'enlever, de sorte que la seule chose que je voyais à faire, était de mettre la voie sur la surface du sol. Suggège à l'ingénieur de mettre une voie dans la prairie et de faire la chaussée du chemin avec du ballast.

7657. La spécification exigeait de vous d'enlever le matériel des fossés et de le mettre sur le lit du chemin, n'est-ce pas ?—Elle ne dit pas exactement qu'elle exige que cela soit fait, la spécification fait voir une

Construction du chemin de fer—Contrat No. 40.

Premiers 100 milles à l'ouest de la Rivière Rouge.

pente au-dessus du niveau du sol, mais ne dit pas que l'ouvrage devrait être fait à même les fossés de côté, bien que la chose se fasse généralement ainsi.

Plan adopté pour transporter le ballast pour la chaussée du chemin et le mettre sous les liens de traverse.

7658. Désirez-vous qu'il soit compris qu'au lieu de mettre sur la chaussée du chemin la terre prises des fossés d'à côté, vous avez à prendre le ballast et à le mettre entre les traverses?—Oui.

7659. Non seulement pour se servir de ballast, mais de support à partir du niveau de la prairie?—Exactement. Je pense que cela fait le meilleur chemin.

Prix par verge cube pour les excavations de terre, 16 cts.

7660. Quel était le prix par verge cube pour les excavation dans la terre?—Je pense que c'était 16 cts.

Ballast à 22 cts.

7661. Et posez-vous le ballast au même prix?—Non; le ballast est à 22 cts.

7662. Alors, au lieu de construire selon l'intention exprimée lors du contrat et de supporter les liens de traverse au moyen de la terre, vous mettez du ballast depuis le niveau du sol, à un prix plus élevé?—Oui, c'est à un prix un peu plus haut.

Nécessaire de faire le chemin avec du ballast, attendu que la ligne n'était pas localisée et qu'on n'avait pas le temps de faire des fossés.

7663. Alors vous mettez du ballast au lieu de terre, mais vous vous attendiez à recevoir le prix du ballast?—Je n'ai pas choisi d'y mettre du ballast. Il était nécessaire pour moi d'en poser, attendu qu'on n'avait pas localisé la ligne pour les fossés; j'ai été obligé de poser la voie sur le sol et je n'ai pas eu le temps de faire ces fossés.

7664. Voulez-vous dire que vous n'aviez pas le temps de faire les fossés avant de poser les traverses?—Je n'avais pas le temps raisonnable. La ligne n'était parfois localisée que vingt milles en avant des hommes qui posaient la voie; parfois probablement trente ou quarante milles.

7665. Est-ce que cela a été fait parceque vous considériez nécessaire de le faire ou parce que vous aviez des instructions dans le sens?—J'avais instruction.

7666. Qui vous a donné ces instructions?—L'ingénieur en chef.

Schreiber lui a donné instruction de faire le chemin de cette façon.

7667. Vous voulez dire M. Fleming?—Non, M. Schreiber.

7668. Quand ces instructions vous ont-elles été données?—Au mois de mai.

7669. Où était-il dans le temps?—Il était ici.

Le ballast est maintenant double de ce qu'on pensait.

7670. Alors la quantité de ballast que vous faites à présent et que vous vous proposez de faire en vertu de ce contrat excèdera de moitié la quantité qu'on avait d'abord en vue?—Oui; plus que du double.

Schreiber a vu que le ballast était meilleur que la boue de Manitoba pour faire la voie.

7671. Cela aura pour effet d'augmenter considérablement le coût total?—Je ne le sache pas. Je ne pense pas qu'il faille, pour faire le chemin, autant de ballast que de cette boue de Blackberry. Je pense qu'une verge de ballast est meilleure qu'une verge de boue; elle couvrira une plus grande longueur de chemin. Je pense que l'une des

Construction du chemin de fer— Contrat No. 48. Premiers 100 milles à l'ouest de la Rivière Rouge.

raisons qui a porté l'ingénieur en chef à me le faire faire ainsi était qu'il a vu l'état du chemin ici, sur l'embranchement de Pembina, le printemps dernier.

7672. Quelle était la largeur de la chaussée au niveau de fondation, telle qu'originairement projetée dans la spécification?—Je, pense, si je ne me trompe pas, que c'était quinze pieds.

Quinze pieds de largeur pour le lit du chemin, d'après la spécification.

7673. De quelle largeur la faites vous avec du ballast?—Nous la faisons de manière à ce qu'elle ne dépasse que d'une demi verge les traverses; ce qui donne probablement dix pieds et demi.

L'a en réalité fait large de dix pieds et demi.

7674. De sorte que la chaussée faite avec du ballast est plus étroite que la chaussée projetée?—Oui.

7675. Pensez-vous que l'effet de ce changement d'une chaussée en terre en une chaussée en ballast n'augmentera pas le coût général du chemin?—Je ne le pense pas.

Le chemin ne coûtera pas plus et sera meilleur.

7676. Et pensez-vous que ce sera un ouvrage meilleur et plus durable?—Je le pense certainement.

7677. Y a-t-il eu quelque discussion ou différend entre le département et vous relativement à cette question?—Oui; nous avons eu quelque discussion à ce sujet. J'ai dit au département que je ne pouvais charroyer le gravier à vingt ou trente milles au même prix demandé pour mettre de la terre prise des fossés d'à côté; mais que si on voulait me donner ce que les travaux de terrassement coûteraient en réalité, selon mes calculs, je ferais toute la ligne en gravier.

7678. Mais vous voulez dire, je suppose, avec du gravier, sur une moindre largeur. Voulez-vous dire un lit de gravier d'une largeur de quinze pieds au niveau de fondation?—Non; ce serait de dix pieds probablement.

7679. Vous voulez dire alors que vous proposiez de fournir une chaussée en gravier d'une largeur moindre, au prix qu'aurait coûté une chaussée de plus grande largeur?—Oui.

La proposition du témoin de fournir une chaussée en gravier, de dix pieds, au même prix qu'un lit de terre de quinze pieds est encore à l'étude dans le département.

7680. Vous voulez dire que la base de cette chaussée de terre devait être calculée d'après les quantités proposées originairement dans les spécifications?—Oui.

7681. Votre proposition a-t-elle été acceptée ou refusée?—Je ne le sais pas.

7682. Est-elle encore à l'étude dans les bureaux du gouvernement, en autant que vous le savez?—Oui, elle y est encore.

7683. Y a-t-il eu quelqu'autre changemement sérieux dans la nature de l'ouvrage tel que projeté dans le contrat?—Non.

7684. Jusqu'où avez-vous fini la ligne?—J'ai posé la voie sur environ quarante-trois milles; elle n'est pas finie sur tout ce parcours.

7685. Jusqu'où est-elle finie?—Il y en a probablement la moitié de fini, et vingt ou vingt-cinq milles sur lesquels le ballast est posé.

Environ vingt-cinq milles du chemin de finis.

7686. Est-ce là tout le chemin depuis Winnipeg?—Non.

Construction du chemin de fer— Contrat No. 48.

Premiers 100 milles à l'ouest de la Rivière Rouge.

7687. Vous n'avez pas posé du ballast sur une portion continue du chemin ?—Non.

La ligne définitivement localisée sur tous les 100 milles.

7688. Avez-vous compris que la ligne a été définitivement localisée sur tout le parcours ?—Oui, c'est ce qu'on me dit.

7689. Avez-vous reçu avis à cet effet ?—Oui ; j'ai vu le profil.

Proportion de l'avancement ; cinq milles de construction de la voie par semaine.

7690. Dans quelle proportion avancez vous maintenant vers l'achèvement du chemin ?—Nous faisons environ cinq milles de chemin par semaine.

7691. Avez-vous une opinion sur ce que vous pourrez à peu près finir cet automne ?—J'espère tout terminer et continuer la pose de la voie jusqu'au moment où je serai forcé d'arrêter les travaux.

7692. Est-ce que la saison d'hiver produit quelque différence dans l'avancement des travaux ?—Naturellement ; c'est plus lent et plus dispendieux.

7693. Pour quelle raison ?—Le temps froid.

7694. Comment la température affecte-t-elle le travail ?—Les hommes ne peuvent pas alors travailler de la même manière, attendu qu'ils sont obligés de porter des vêtements en peau de buffle pour travailler, et les jours sont plus courts. Le temps est très rigoureux en hiver ; de fait, quelquefois nous ne pouvons pas travailler du tout.

Par M. Keefer :

7695. Vous vous proposez de continuer jusqu'à ce que l'ouvrage soit fait sans arrêter en hiver ?—Si c'est possible. Je veux dire jusqu'à ce que toute la voie soit posée, à tout événement ? Naturellement, nous ne pouvons pas faire de travaux de ballast en hiver.

Par le Président.

Sept stations sur la ligne.

7697. Avez-vous construit quelques unes des stations ?—J'ai justement commencé hier ou avant-hier à les construire. Nous espérons en construire quatre cette année.

7697. En autant que vous le savez, combien y en aura-t-il sur la ligne ?—Sept ; il y en avait d'abord treize ou quatorze, et je crois qu'on s'est dispensé de la moitié.

7698. Y a-t-il quelqu'autre chose en rapport avec ce contrat que vous désirez expliquer ?—Non.

CONTRAT No. 64.
PONT TEMPORAIRE SUR LA RIVIÈRE ROUGE.

7699. Avez-vous eu des intérêts dans quelques autres travaux sur le chemin de fer du Pacifique ?—J'ai fait un pont temporaire sur la rivière, ici—moi et quelques autres.

7700. Quand ?—Cette année ; nous avons fini en juillet.

7701. Cela ne fait pas partie de ce contrat-ci ?—Non.

7702. Cet ouvrage a-t-il été adjugé après demande de soumissions par avis public ?—Oui.

7703. Soumis par annonces ?—Oui, je le pense. J'en suis tout-à-fait certain.

Construction du chemin de fer— Contrat No. 61. Pont temporaire sur la Rivière Rouge.

7704. Quand avez-vous obtenu ce contrat?—Je pense que c'est en mars ou avril ou vers la fin de l'hiver.

A eu le contrat pour construire le pont temporaire en mars ou avril.

7705. Quel est tout le montant engagé?—$7350. Je n'étais pas seul. Il y avait M. Whitehead et M. Rutton.

Prix: $7,355. Entrepreneurs: Ryan, Whitehead & Ruttan.

7706. Votre soumission était-elle la plus basse?—Oui, je le pense.

7707. L'ouvrage est-il terminé?—Oui.

Ouvrage fini.

7708. Et enlevé à votre contrôle?—Oui, je le crois, car je n'ai rien entendu dire au contraire. On y fait passer des convois.

7709. Y a-t-il eu quelque difficulté avec le gouvernement à propos des prix que vous avez demandés?—Non.

7710. Etes-vous intéressé en quelque autre manière dans la construction du chemin de fer du Pacifique?—J'ai procuré des traverses pour la deuxième section cent milles à l'ouest d'ici. M. Whitehead, M. Rutton et moi nous étions intéressés dans cette affaire.

TRAVERSES DU CHEMIN DE FER—CONTRAT NO. 59. Entrepreneurs: Whitehead, Ruttan & Ryan.

7711. L'ouvrage a-t-il été complété et enlevé à votre contrôle?—Oui.

7712. Et les comptes clos?—Oui; autant que je le sais. Je sais que j'ai signé les évaluations finales l'autre jour, mais je n'ai pas encore l'argent. Je suppose que tout est bien et j'ai signé le reçu.

Ouvrage terminé mais l'argent n'est pas encore reçu.

7713. Etes-vous intéressé en quelque autre manière dans la construction du chemin de fer du Pacifique?—Non.

7714. Y a-t-il quelque chose en rapport avec le chemin de fer que vous désirez expliquer?—Non.

7715. Avez-vous jamais fait quelque négociation au nom d'aucun autre entrepreneur avec aucun des employés du gouvernement?—Sur ce chemin: le chemin de fer du Pacifique?

N'a jamais négocié au nom d'aucun entrepreneur avec aucun employé du gouvernement.

7716. Oui?—Non.

7717. Avez-vous pris part à aucun des marchés faits pour acheter les soumissions d'autres personnes, on les contrats, soit pour vous-même ou pour quelqu'autre?—Non.

HENRY M. DRUMMOND, assermenté et interrogé:

Drummond.

Par le Président:

FONCTIONS DE NIXON COMME PAIE-MAITRE ET FOURNISSEUR. COMPTES.

7718. Où demeurez-vous?—A Winnipeg.

7719. Depuis combien de temps y demeurez-vous?—Depuis 1872.

7720. Avez-vous pris part à quelque affaire concernant le chemin de fer du Pacifique-Canadien?—Non, seulement comme auditeur de ce qui me passait par les mains.

7721. Avez-vous eu a remplir cette charge en rapport avec les affaires du chemin de fer du Pacifique-Canadien?—Oui; pour une partie.

Nixon, payeur et pourvoyeur—Comptes.

A pris part à l'audition des comptes du chemin de fer du Pacifique depuis 1873.

7722. Quand avez-vous commencé à exercer ces fonctions en rapport avec les affaires du chemin de fer du Pacifique-Canadien ?—Je suppose que cela a dû être—je parle de mémoire—depuis que le bureau a été ouvert ici. Je pense que cela a commencé vers 1873.

7723. Dois-je comprendre que vous avez pris part à l'audition des comptes depuis ce temps-là ?—Oui.

7724. C'est-à-dire des comptes du chemin de fer du Pacifique ?—Oui.

Avait pour devoir de veiller à ce que les chèques et les comptes correspondissent.

7725. Pouvez-vous m'indiquer quelles étaient vos fonctions relativement à ces comptes ?—Simplement ce qui concernait l'émission des chèques. On apportait le chèque et le compte et je devais voir à ce qu'ils correspondissent.

7726. Voulez-vous dire que vous deviez voir à ce que le montant du compte et le montant du chèque correspondissent ?—Oui, et naturellement, et qu'il y eût une pièce justificative convenable.

7727. Vous voulez dire que le compte était accompagné d'une pièce justificative convenable ?—Je voyais à ce que le compte fût dans la forme voulue et à ce qu'il fût envoyé à Ottawa ; et, autant que je pouvais voir, à ce qu'il n'y eût rien d'inexact dans le compte.

Système d'après lequel les comptes étaient tenus.

7728. Etait-il nécessaire pour la personne signant le chèque de vous expliquer les raisons qui justifiaient le compte et motivaient la dette ?—Non. Voici la manière dont les comptes son tenus ici ; il y a un certain crédit accordé à une personne quelconque, et notre devoir est de veiller, autant que nous le pouvons, à ce qu'aucun chèque inexact ne soit fait à compte de ce crédit.

7729. Quand vous dites un chèque inexact, voulez-vous dire un chèque qui dépasserait le crédit, ou voulez-vous dire qu'en elle même la transaction devrait être justifiable ?—J'examinais les deux points.

7730. M. Nixon a-t-il eu des rapports avec ces travaux ou affaires, de quelque façon que ce soit, depuis le moment où vous avez été chargé de ces fonctions ?—Oui.

7431. Tout le temps ?—Avant M. Nixon, c'était M. Jones.

7732. Est-ce que quand M. Nixon a commencé vous étiez dans le bureau ?—Oui.

A connaissance de ce qui est passé par les mains de N. Nixon.

7733. Alors vous auriez connaissance des affaires qui sont passées par les mains de M. Nixon depuis qu'il a commencé ?—Oui ; jusqu'à un certain point.

Nixon fournisseur et paie-maître.

7734. Savez-vous ce qu'il avait à faire ?—Nous l'appelions fournisseur.

7735. Remplissait-il aussi les fonctions de paie-maître ?—Oui.

7736. Alors, d'après ce que vous comprenez, il était fournisseur ?—Oui.

Les chèques signés par Nixon étaient contre-signés par le témoin.

7737. A-t-il signé des chèques ayant rapport à ce bureau ?—Oui et il en donnait crédit.

7738. Dois-je comprendre que ces chèques étaient aussi signés par vous ?—Oui ; ils étaient contresignés par moi.

Nixon, payeur et pourvoyeur—Comptes.

7739. Les affaires passaient d'abord par ses mains, sujettes à son jugement, avant de vous arriver pour être contresignées?—Oui, il faisait toute la besogne; ensuite il donnait les chèques et la personne à qui ils étaient faits payables apportait le chèque avec le compte pour les faire contresigner, et je retenais alors une copie du compte qui m'était apporté.

7740. Est-ce là le souvenir que vous avez de la pratique qui prévalait à cette époque pendant que Nixon était paie-maître?—Je pense que tel a été le système depuis le commencement à peu près.

Les comptes présumés faits en triplicata.

7641. Savez-vous si la pratique était que ces comptes dussent être faits en plusieurs copies?—Ils étaient supposés être tous faits en triplicata.

7742. Et une copie vous en était laissée?—Oui: une copie m'en était laissée.

7743. De sorte que la personne à qui le compte était payable devait d'abordrégler avec M. Nixon pour le montant qui devait lui être payé?—Certainement.

7744. Et cette même personne devait aller vous trouver et vous faire contre-signer le chèque que M. Nixon avait fait?—Oui, en produisant la pièce justificative en même temps.

Le témoin ne voyait rien des comptes avant qu'ils lui fussent présentés et il n'avait aucune surveillance sur les détails des comptes.

7745. Vous souvenez-vous si c'était la pratique pour vous et pour Nixon de discuter s'il était convenable de payer le compte, avant qu'il donnât son chèque, ou était-ce la pratique qu'il en décidât seul et signât le chèque que vous deviez contresigner?—Oui; il était tenu prêt pour être contresigné; je ne voyais rien des comptes avant qu'ils me fussent présentés.

7746. Vous et lui m'exerciez pas une surveillance commune, ou y avait-il une surveillance sur les comptes?—Non, je n'avais aucune surveillance sur les détails des comptes ou sur les prix; je voyais seulement à ce que le compte fût dans la forme convenable, autant que j'en pouvais juger.

7747. Etiez-vous en état de juger si les items qui étaient dans ce compte étaient réellement dus à la personne?—Non.

7748. Etait-ce une chose sur laquelle M. Nixon seul exerçait sa discrétion?—Autant que je le sache.

7749. Dans tous les cas, vous n'exerciez aucun jugement?—Non.

7750. Alors votre devoir consistait surtout à voir à ce que les comptes fussent dans la forme convenable?—Oui; voyez-vous notre besogne consistait surtout à avoir ces comptes et à les charger aux différents crédits.

Le principal devoir du témoin est la tenue des livres.

7751. Votre devoir principal était de tenir les livres?—Oui.

7752. Non pas d'examiner le mérite des transactions?—Non.

7753. Savez-vous s'il y avait quelqu'un, à part M. Nixon, dont c'était le devoir d'examiner le mérite des différentes transactions pour lesquelles il donnait des chèques?—Pas que je sache; il était le seul qui nous devait explication des comptes.

Nixon, payeur et pourvoyeur—Comptes.

A pu avoir signé des chèques accompagnés d'aucune pièce justificative.

7754. Vous est-il quelque fois arrivé de contresigner des chèques sans avoir de lui aucun certificat—et que la seule production du chèque fût suffisante pour que vous considériez à propos de la contresigner?—Au commencement cela aurait pu arriver.

7755. Avez-vous jamais jugé nécessaire de refuser de contresigner aucun des chèques d'abord signés par M. Nixon?—Je ne saurais dire; pas autant que je me souvienne à présent. Nous aurions pu faire quelque légère objection; mais je ne me rappelle pas; cela aurait pu arriver.

Jusqu'à il y a deux ans a remis les comptes à Nixon à la fin de chaque mois.

7756. Les comptes à vous présentés de la façon que vous décrivez et venant du bureau de M. Nixon, sont-ils encore en votre charge?—Non; je les ai envoyés à Ottawa. A chaque rapport que je fais pour Ottawa j'envoie les comptes avec les chèques. A propos, je pourrais dire qu'à cette époque je les remettais à M. Nixon à la fin de chaque mois.

7757. Savez-vous durant combien de temps vous les avez remis sans les envoyer à Ottawa?—Je ne sais durant combien de temps. Je pense que c'est presque jusqu'à il y a une couple d'années; réellement je l'oublie à présent.

7758. Etes-vous capable de dire maintenant où l'on pourrait trouver ces chèques?—Dans le département des finances à Ottawa.

7759. Y a-t-il quelque chose de soumis à votre contrôle qui jetterait quelque lumière sur les transactions de M. Nixon, daus son bureau, comme paie-maître du chemin de fer?—Pour ce qui est des transactions j'ai encore les livres dans le bureau.

7760. Cela ferait seulement voir les entrées après que chacune de ces transactions était finie?—Oui.

7761. De façon à faire voir le compte particulier auquel chaque dépense était imputée?—Je pourrais vous donner le nom de la personne à qui le chèque était fait payable.

7762. Je veux dire remonter à l'origine des transactions?—Non.

Les livres ne montraient que le montant payé à chaque personne et le compte auquel chaque paiement était porté.

7763. Ce serait seulement le montant payé à chaque personne et le compte auquel ce paiement était imputé?—Oui, et pourquoi.

7764. Je suppose que vous voulez dire la nature des articles qui étaient fournis, tel que les approvisionnements, bagages, etc.?—Oui, en termes généraux.

Compte de mai 1875.

7765. Regardez ce compte du 6 mai 1875, et dites si le chèque pour payer ce compte serait certifié d'une façon différente de cette copie (passant un compte au témoin)?—Non; je crois, si je me souviens bien, que je l'ai remarqué dans le temps et je pense que c'était exactement la même chose que ceci.

Pas de pièce justificative, excepté le reçu d'Alloway.

7766. Il n'y avait donc aucun certificat ni aucune pièce justificative d'aucune sorte, si ce n'est le reçu d'Alloway?—Non; je me souviens avoir remarqué ce compte dans le temps.

7767. Avez-vous observé qu'il y avait plusieurs comptes d'Alloway comme cela?—Je pense qu'il n'y en a eu qu'un autre, pour des chevaux, fait de la même façon ou très ressemblant.

Nixon, payeur et pourvoyeur—Comptes.

7768. En consultant votre mémoire, pouvez-vous dire maintenant si le principe était, quand les affaires avec Alloway ont commencé, que les comptes d'Alloway furent payés sans certificat de M. Nixon ?—Je le pense ; je pense que c'était la manière dont on les expédiait.

Dans les commencements, les comptes d'Alloway étaient payés sans certificat.

7769. Sans aucun certificat ?—Oui.

7770. Dans le temps, la seule preuve pour vous que la transaction était justifiable était le simple reçu d'Alloway ?—Non, je ne pense pas. Je pense que M. Nixon le certifiait, ou, de quelque façon, mettait son nom dessus. Je pense qu'il était certifié " exact " sur la copie qui nous était donnée.

7771. Voulez-vous dire qu'en outre du nom de M. Nixon sur le chèque, il y avait quelqu'autre certificat sur les comptes présentés dans ces cas là qui ont attiré votre attention comme étaut différents des autres ?—Non ; je ne le pense pas. Je ne pense pas qu'il y eût rien qui différât des comptes d'Alloway ou de n'importe quel autre. Je pense qu'en général M. Nixon les certifiait.

Pense qu'en règle générale Nixon certifiait les comptes d'Alloway.

7772. Voici plusieurs autres comptes payés à Alloway ; veuillez les regarder et dire si, dans le temps, c'était la pratique généralement suivie avec toutes les personnes, ou si l'absence de certificat est particulière à ces comptes ?—A une date si tardive je ne saurais répondre à cette question.

7773. Etait-ce la pratique de vous produire des certificats des ingénieurs ou d'autres personnes qui pouvaient certifier les comptes, en outre de la signature de M. Nixon sur le chèque ?—Oui, si je me rappelle bien ; certainement pour à présent ; mais je pense que, dans le temps, les ingénieurs approuvaient le paiement de tout ce qu'ils se procuraient.

7774. En regardant ces comptes qui contiennent plusieurs items considérables fournis aux ingénieurs, pouvez-vous dire maintenant qu'ils étaient accompagnés des certificats de ces ingénieurs ; ou, dans le temps, était-il suffisant d'avoir la signature de M. Nixon, selon vous ?—A cette époque dans mes rapports avec M. Nixon, le chèque et la pièce justificative suffisaient.

Dans le temps il était suffisant que le chèque eut une pièce justificative.

7775. Etait-ce la pièce justificative, ou la personne qui faisait la réclamation,—par exemple, le reçu d'Alloway aurait-il été une pièce justificative suffisante, d'après vous, pour qu'on fût justifiable de laisser passer le chèque de M. Nixon ?—En d'autres termes, revisiez-vous de quelque manière les actes de M. Nixon à ce sujet ?—S'il était satisfait, trouviez-vous cela suffisant ?—Oui.

Les actes de Nixon nullement revisés par le témoin.

7776. Il ne serait donc pas nécessaire de vous montrer le certificat de l'ingénieur, si ces certificats avaient d'abord été montrés à M. Nixon ?—Naturellement maintenant, à cette date tardive j'oublie presque ; mais certainement que maintenant le certificat de l'ingénieur est attaché à la même pièce justificative qui va avec le chèque émis. Par exemple, l'ingénieur écrit en travers " paiement approuvé " ou " certifié exact, " selon le cas.

C'est maintenant la pratique d'avoir des effets ont été fournis des certificats attachés à la pièce justificative qui accompagne le chèque.

7777. Pouvez-vous vous rappeler quand le système actuel a été établi ; est-ce depuis que M. Nixon a cessé tout rapport avec le bureau, ou a-t-il été établi avant cela ?—Je crois que c'est avant cela.

Nixon, payeur et pourvoyeur—Comptes.

7778. Pouvez-vous dire combien de temps auparavant?—Non.

Pense que le système actuel a été établi spontanément.

7779. Vous rappelez-vous si le système qne vous dites être maintenant plus sûr a été établi par suite d'instructions venues du département des finances, ou est-ce votre propre administration qui a dirigé les affaires?—Je pense que c'est notre propre administration ; nous voulions exercer sur tous un contrôle aussi parfait que possible.

7780. Vous voulez dire sur les employés du bureau à Winnipeg?—Oui.

7781. Qui étaient ces employés?—M. McMicken était auditeur dans le temps et j'étais premier commis dans le bureau.

7782. Combien de temps avez-vous été auditeur?—Depuis deux ans, ou il y a un peu plus de deux ans.

WINNIPEG, le 25 septembre 1880.

McTavish. GEORGE MCTAVISH, assermenté et interrogé :

CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER—CONTRAT No. 4:

Par le Président :—

7783. Où demeurez-vous?—A Winnipeg, depuis deux ou trois ans.

Membre de la scoiété qui construit la deuxième section de cent milles à l'ouest de la Rivière Rouge.

7784. Avev-vous été intéressé en quelque façon dans aucun des travaux du chemin de fer du Pacifique Canadien?—Oui, je suis un des entrepreneurs pour la deuxième section de cent milles à l'ouest.

7785. Quand êtes-vous devenu intéressé?—En mai dernier, quand le contrat a été signé.

7786. L'ouvrage a-t-il été adjugé après demande publique de soumissions?—Oui.

7787. Avez-vous fait une soumissiou pour les travaux?—Oui ; moi et quelques autres avons soumissionné.

7788. Etiez-vous intéressé à la soumission?—Oui.

7789. Votre nom n'a pas paru?—Non.

7790. Mais la soumission a été faite pour vous aussi bien que pour d'autres?—Oui.

Associés : le capitaine Bowie, Malcolm McNaughton et George Bowie.

7791. Qui étaient les autres?—Le capitaine Bowie, Malcolm McNaughton et George Bowie.

Le contrat a été signé en l'absence du témoin.

7792. Savez-vous si leur soumission était la plus basse?—On nous l'a dit. J'étais absent à l'époque où ceci se passait ; j'étais au lac Huron, et je n'avais rien à faire. Toute l'affaire fut signée, scellée et livrée avant mon retour, et un certain montant de garanties donné pour faire les 5 pour cent. Je n'en ai rien su jusqu'à mon retour du lac Huron, alors que j'ai trouvé le contrat signé. J'ai toujours compris que c'était la soumission la plus basse. On ne pouvait pas correspondre avec moi par la malle, ni par télégramme, ni autrement.

Construction du chemin de fer— Contrat No. 4.

7793. Avez-vous pris part à quelques négociations avec des personnes autres que celles dont les noms paraissent sur ce papier comme soumissionnant pour avoir le contrat?—Rien du tout.

7794. Savez-vous si aucun de vos associés a négocié avec d'autres personnes pour avoir ce contrat?—Non; je ne le sais pas.

7795. Y a-t-il dans le contrat une époque fixée pour achever l'ouvrage?—Oui; je pense que c'est le 31 décembre 1881 que nous devons finir de poser la voie. Temps pour finir, le 31 décembre 1881.

7796. Vous rappelez-vous la date du contrat?—Le 3 mai 1880.

7797. Avez-vous commencé l'ouvrage?—Nous l'avons commencé.

7798. Etes-vous bien avancés?—Environ sur trois milles et demi nous avons abattu le bois de construction; et lorsque j'y suis monté, l'autre jour, je suppose qu'il y avait un mille et demi de terrassement. On a commencé à en terrasser dix milles, depuis la frontière ouest de la province, et l'ouvrage progresse actuellement dans la direction est, c'est-à-dire aussi loin que la ligne est localisée. Deux lignes projetées partent de l'endroit où nous avons commencé. La localisation de la ligne n'a pas été complétée au delà de l'endroit ou nous avons commencé l'ouvrage, à dix milles de la frontière. Progrès des travaux.

7799. Depuis combien de temps cette partie de la ligne a-t-elle été localisée?—On venait de commencer à travailler lorsque nous y sommes arrivés, le 17 août. Le localisation venait de commencer quand les entrepreneurs se sont mis à l'œuvre.

7800. Voulez-vous dire que la ligne venait d'être localisée de façon à ce que vous pussiez commencer l'ouvrage, en autant que vous le savez?—Oui; il se peut que ce soit quelques jours avant cela. Nous dîmes à l'ingénieur résidant que nous allions travailler à un moment fixé et il dit quela lui conviendrait. Nous avons commencé, à ce qu'on appelle Grande Plaine, à travailler en allant à l'est. C'est-à-dire aussi loin que c'est localisé—au commencement de Grande Platne.

7801. Combien d'hommes avez-vous à l'œuvre maintenant?—Vingt. Nous en avons amené un plus grand nombre de Montréal, mais ils ont déserté en chemin. Bien qu'ils fussent engagés par contrat, nous n'avons pu les garder. Nous avons aussi payé leur passage pour les faire monter. J'ai reçu un télégramme de l'hon. M. Langevin, l'autre jour, me disant que soixante suédois allaient arriver; mais nous ne pouvons les employer en hiver. Nombre d'hommes employés à l'ouvrage.

7802. Si la ligne avait été localisée plus tôt dans la saison, auriez-vous fait plus de progrès?—Non; nous n'aurions pas fait plus de progrès cet automne.

7803. En sorte que le délai apporté à la localisation de la ligne n'est pas, en somme, un délai pour vous?—Non.

7804. Y a-t-il quelqu'autre chose en rapport avec cette transaction que vous aimeriez à expliquer?—J'aimerais à constater que le fait que les rails et les traverses n'ont pas été reçus, selon le contrat, nous cause beaucoup d'inconvénients, et j'ai avisé aujourd'hui Sir Charles Tupper de ce fait; c'est-à-dire que le non-achèvement des cent premiers N'ont pas reçu les rails, et le non achèvement des 100 premiers milles cause des inconvénients.

Construction du chemin de fer—Contrat No. 4.

milles nous cause un inconvénient sérieux à cause de l'état des chemins dans l'ouest, ce qui nous met dans la quasi-impossibilité de nous procurer des approvisionnements.

7805. Si la ligne avait été complétée le 19 août, quelle différence y aurait-il eu dans l'avancement de l'ouvrage?—Nous aurions pu mettre cent hommes cet automne.

7806. Jusqu'à quelle époque auriez-vous probablement travaillé?—J'imagine que, cette année, nous ne pourrons pas travailler passé le 1er novembre. Aussitôt que les gelées commencent nous avons à abandonner l'ouvrage, attendu qu'il serait très-difficile de remuer le sol, et nous ne pourrions pas travailler avec avantage.

Les 100 premiers milles auraient dû être terminés le 19 août.

7807. Savez-vous s'il y a une époque fixée, dans votre contrat, à laquelle le gouvernement devait avoir les rails à l'extrémité est de votre section?—Le 19 août. Il ne s'y est pas obligé, mais le contrat de Ryan devait être exécuté le 19 août.

Le gouvernement n'a pas forfait aucune partie du contrat.

7808. Mais votre contrat ne contient aucune clause à ce sujet?—La clause 13, section 12 en fait mention. Il y est dit: "La section de Manitoba, partant de Winnipeg et aboutissant à cent milles à l'ouest, au point où commence la présente section, est adjugé à contrat, et devra être achevée le 19 août 1880; mais il y aura probablement des retards, et le gouvernement ne s'engage pas à rendre cette partie de la ligne accessible à cette date?

7809. Alors vous avez été déçus dans votre attente?—Certainement.

7810. Mais vous ne considérez pas que le gouvernement ait forfait à aucune partie du contrat?—Non, assurément, non; cette saison-ci a été extraordinairement humide; les chemins ont été en pis état que depuis nombre d'années, et j'ai été obligé de payer le double des prix ordinaires pour les approvisionnements de cet automne, en vue de l'exécution de ce contrat.

7811. Y a-t-il quelque autre chose que vous voudriez expliquer?—Non, pas que je sache.

Jas. Ryan.

JAMES RYAN, assermenté et interrogé:

SERVICES D'EXPLORATION. PATTI K.

Par le Président:

7812. Où demeurez-vous?—A Winnipeg.

7813. Depuis combien de temps demeurez-vous à Winnipeg?—Je suis ici depuis 1872.

Chaîneur pour la première exploration à la hauteur des terres entre la Baie du Tonnerre et la Rivière Rouge.

7814. Avez-vous eu quelque affaire en rapport avec le chemin de fer du Pacifique Canadien?—J'étais chaîneur dans le premier parti d'expédition qui vint d'Ottawa explorer à la hauteur des terres, et quand cela fut fini je vins à Winnipeg.

7815. Quelle a été la longueur de cette première exploration?—Je ne saurais vous dire le nombre de milles. C'était depuis la Roche Rouge à la hauteur des terres.

Arpentage— Parti K.

7816. La hauteur des terres, oui?—Entre le Canada et le Manitoba.

7817. Il y a différents endroits où il y a une hauteur des terres?—C'est la ligne de division entre les deux provinces.

7818. Voulez-vous dire la hauteur des terres entre la Baie du Tonnerre et la Rivière Rouge?—Oui; de ce côté-ci de la Baie du Tonnerre.

7819. D'où cette exploration est-elle partie?—Elle est parti de la Roche Rouge sur le Lac Supérieur.

7820. Quel était l'ingénieur chargé de ce parti d'expédition?—Henry Carre. Henry Carre, l'ingénieur en charge.

7821. Vous souvenez-vous de quel endroit vous avez eu vos approvisionnements?—Nous les avons eus de Fort William. Approvisionnements.

7822. Quel est l'employé en fonctions à cet endroit qui est responsable de vous avoir fourni des approvisionnements?—C'était un employé de la Cie de la Baie d'Hudson appelé McIntyre.

7823. M. Rowan était-il là dans le temps?—Non; il n'y est pas arrivé à cette époque; il est retourné à Ottawa.

7824. Quel était l'employé représentant le gouvernement?—L'employé, à proprement parler était Alph. Jones. Alph. Jones, l'officier du commissariat au compte du gouvernement.

7825. Quelles étaient ses fonctions?—Il faisait venir les approvisionnements de Collingwood et de Toronto et les laissait à Prince Arthur's Landing; ils étaient de là envoyés aux partis d'expédition en voie d'exploration; il avait soin du bateau qui faisait le service sur le lac.

7826. Vous rappelez-vous à peu près le contingent du parti en cette occasion?—Je ne serais pas sûr du contingent qu'avait le parti en cet endroit? On prenait des hommes de temps à autre, et le nombre changeait quelquefois. A un moment le parti était composé de quarante hommes. Contingent du parti.

7827. Combien de temps le parti a-t-il été en expédition pour cet ouvrage?—Je pense que c'est deux ans en tout; nous sommes quelquefois allés à Prince Arthur's Landing et en sommes revenus.

7828. Cela comprenait-il les explorations près du Lac Nipigon?—Non; nous sommes pas allés du tout à ce lac. C'était tout d'un point à une autre sur une ligne droite.

7829. Pensez-vous avoir été durant deux saisons occupés à ces explorations?—Oui; je sais que nous l'avons été pendant deux hivers. En expédition pendant deux hivers.

7830. Etes vous restés dans les bois durant l'hiver?—Oui; pendant les deux hivers.

7831. Comment étiez-vous approvisionnés?—Assez bien, parceque nous avions quelque trente à quarante chiens sur le chemin pour charroyer les approvisionnements depuis Prince Arthur's Landing jusqu'à la ligne.

7832. M. Carre était-il avec le parti la plupart du temps?—Il l'a été jusqu'à ce qu'il tombât malade; alors il partit pour Prince Arthur's Landing et y demeura. Carre, jusqu'à ce qu'il tombe malade, reste avec le parti, alors il est parti pour une couple de mois.

Arpentages—
Parti K.

7833. Combien de temps est-il resté éloigné du parti?—Il ne l'a pas été plus qu'une couple de mois. Le parti avait presque fini quand il tomba malade et le suivit.

N'ont pas souffert du manque de vivres.

7834. Avez-vous souffert du manque de provisions convenables, ou l'ouvrage a-t-il progressé comme il aurait fallu?—Non; il n'y a pas eu manque de provisions.

7835. Avez-vous eu quelqu'autre rapport avec le chemin de fer?—Non; c'est tout pour jusqu'en 1873. Je n'ai plus eu de rapports jusqu'à mon arrivée ici.

A soumissionné pour obtenir le contrat pour le transport de la malle depuis Winnipeg jusqu'au Lac Traverse.

7836. Après votre arrivée, en avez-vous eu?—Après mon arrivée j'ai vu dans le *Free Press* un avis demandant des soumissions pour le transport de la malle depuis ici jusqu'au lac Traverse et le Portage du Rat.

7837. Avez-vous répondu à l'annonce en faisant une soumission?—Je fis une soumission et m'adressai à des amis pour leur en parler; ils me dirent: "Très-bien, vous êtes justement la personne qu'il faut."

A mis la soumission dans une boîte aux lettres dans le bureau de Nixon.

7838. Qu'avez-vous fait ensuite?—Je mis la soumission dans une boîte aux lettres dans le bureau de l'homme qui demandait des soumissions, et j'attendis quelque temps.

7839. Quel bureau était-ce?—Le bureau du paie-maître du chemin de fer du Pacifique Canadien.

7840. Qui était-il?—Thomas Nixon.

7841. Où était la boîte aux lettres?—La boîte aux lettres était à la porte de son bureau; elle y est encore.

Annonce pour soumissions.

7842. Pouvez-vous produire une copie de l'annonce que vous avez vue?—Oui; la voici. (Exhibit No. 103.)

7843. L'avez-vous mise dans cette boîte avant l'époque fixée par l'annonce?—Je l'ai mise dans la boîte avant l'époque fixée par l'annonce.

Contrat donné à raison de $500 par mois; le témoin a offert à raison de 45 cts. du mille; ce qui n'aurait monté qu'à $240 par voyage.

7844. Avez-vous encore entendu parler de la soumission?—J'en entendis parler quelques jours après. Le temps était si court, mes amis m'ont dit: "Vous n'avez pas besoin de vous attendre à l'avoir; il a fixé un délai si court qu'il est inutile de faire des soumissions; il va arranger l'affaire pour quelqu'ami." Je pris des arrangements avec un de mes amis pour avoir des chevaux, et subséquemment j'appris que l'affaire était donnée à raison de $500 par mois. J'avais soumissionné pour 45 cts. le mille en tout.

7845. A combien cela aurait-il monté pour chaque voyage?—Cela aurait monté à $240 par mois, je pense.

7846. Savez-vous à quel prix le contrat a été réellement accordé?—Je ne sais pas; seulement j'ai entendu dire que c'était à raison de $500 par mois.

Nixon a dit qu'il n'avait pas reçu la soumission du témoin, comme l'a dit aussi le capt. Howard.

7847. Avez-vous jamais entendu donner la raison pour laquelle votre soumission n'avait pas été acceptée?—Il m'a dit qu'il ne l'avait jamais reçue. Je suis allé et je le lui ai demandé; il y avait, dans le temps, dans le bureau, un de mes amis, le capitaine Howard, et il me dit qu'il ne l'avait jamais vue. Je lui dis que je l'avais mise dans la boîte aux lettres, et qu'en même temps, de crainte qu'elle ne s'égarât, j'y avais

Approvisionnements par Nixon— Transport des malles. Soumissions.

apposé un timbre. Alors, je lui ai demandé comment il avait donné le contrat à un homme qui n'avait pas fait de soumission, et il m'a dit que ce n'était pas de mes affaires.

7848. Qui a dit cela?—M. Nixon.

7849. Je veux dire qui lui a parlé de cette façon?—Je m'adressai à M. Nixon, pour savoir ce que ma soumission était devenue et je lui dis que j'avais entendu dire qu'un homme avait $500 par mois pour transporter la malle. Il me répondit qu'il n'avait pas vu ma soumission; et alors j'en parlai au capitaine Howard. Le capitaine Howard était le teneur de livres de M. Nixon.

7850. Vous parliez à M. Nixon en présence du capitaine Howard?—Oui; ils étaient tous les deux ensemble.

7851. Savez-vous s'il y a eu d'autres soumissions que la vôtre?—Je ne saurais dire.

A entendu dire qu'il y avait eu d'autres soumissions que la sienne.

7852. Avez-vous jamais entendu dire qu'il y en eût d'autres?—J'ai entendu dire qu'il y avait eu deux autres soumissions.

7853. Les soumission de qui?—Je pense que l'une était d'un nommé Spence et l'autre d'un nommé Burke. Je l'ai seulement entendu dire.

7854. Cette boîte aux lettres était-elle une boîte ouverte?—Je veux dire avait-elle une ouverture au dehors—justement comme au bureau de poste ici?—Oui; j'ai mis plusieurs lettres dans cette boîte avant et depuis.

La boîte dans laquelle il déposa sa soumission est une boîte aux lettres dans laquelles il a mis plusieurs lettres.

7855. Pensiez-vous que cette boîte était destinée à recevoir les lettres pour le bureau?—Oui; j'ai mis plusieurs lettres dans cette boîte avant cette époque et depuis.

7856. Ont-t-elles été reçues?—Il y a seulement un avis de taxe que j'y ai mis à l'adresse de M. Rowan et il m'a dit qu'il ne l'a jamais vu. Je l'y ai mis, parce que j'étais assermenté pour les distribuer tous; mais il m'a dit par la suite qu'il n'avait jamais reçu ce papier pour impôt. Je dis à M. Rowan que cette boîte était un arrangement bien défectueux. Je lui ai dit que j'y avais mis ma soumission et qu'on ne l'a jamais reçue, et j'y mis également son avis d'impôt et il ne l'a jamais reçu. Il dit que la boîte était régulièrement desservie. Je répondis: "Si elle est régulièrement desservie vous devriez recevoir vos papiers régulièrement."

John Parr dans le bureau comme garde-magasin.

7857. Vous rappelez-vous s'il y avait quelqu'autre personne présente dans le bureau et y travaillant, dans le temps, à part du capt Howard?—Oui, John Parr y travaillait.

7858. En quelle qualité?—Garde-magasin, je pense.

7859. Etait-il à l'emploi du gouvernement?—Oui.

7860. Y avait-il quelqu'autre personne que Howard et Parr?—C'est tout, je pense. Mais il y avait habituellement beaucoup de monde, en dedans et dehors. Je ne saurais dire s'ils y travaillaient—seulement Howard et Parr.

Approvisionnements par Nixon— Transport des malles. Soumissions.

Le témoin n'a pas de moyen de savoir si sa soumission a été reçue ou non.

7861. Vous n'avez donc aucun moyen de savoir si votre soumission a été reçue ou non?—Non, je n'en ai pas.

7862. Vous avez la parole de M. Nixon qu'elle n'a pas été reçue?—Oui, et le capt. Howard m'a dit qu'il ne l'avait pas vue.

7863. Doutez-vous de l'avoir mise dans cette boîte?—Je suis sûr de l'avoir mise dans la boîte, parce que j'avais pris des arrangements pour avoir des chevaux, attendu que je pensais obtenir le contrat, et ceux qui l'ont eu m'ont dit par la suite: "Vous ne pouviez pas fournir de chevaux pour transporter la malle en cet endroit." Je répondis: "Qui m'en empêcherait? J'ai autant de chevaux que vous en avez."

A offert de prendre un sous-contrat de M. Alloway qui lui a dit l'avoir donné à un métis.

7864. Qui vous a dit cela?—M. Alloway; c'est un monsieur de la ville. Je lui demandai combien il avait pour cela et je lui dis: je prendrai de vous un sous-contrat." Il me dit: "Je l'ai déjà donné à un métis."

7865. Y a-t-il quelqu'autre chose à propos de cette affaire que vous désiriez expliquer?—Non; rien de plus.

7866. Avez-vous eu quelques autres transactions d'affaires en rapport avec le chemin de fer du Pacifique Canadien?—Non; aucune.

7867. Aviez-vous d'autres soumissions?—Non, je n'en ai pas eu, si ce n'est celle-là.

Strang.

PROVISIONS.

ANDREW STRANG, assermenté et interrogé:—

Par le Président:

7868. Où demeurez-vous?—A Winnipeg.

7869. Depuis combien de temps demeurez vous ici?—Douze ans.

7870. Avez-vous eu quelques affaires en rapport avec le chemin de fer du Pacifique Canadien?—Oui; plusieurs.

7871. De quelle nature?—Vente de marchandises.

Engagé dans le commerce de marchandises, mais pas pour son propre compte.

7872. Avez-vous été engagé dans le négoce de marchandises?—Oui.

7873. Pour votre propre compte?—Non; pas tout-à-fait pour mon propre compte.

7874. Etiez-vous intéressé au résultat de ces ventes dont vous parlez?—Pas ici.

7875. Avez-vous eu part aux profits?—Je ne sais si je puis ou non répondre à cette question.

7876. Connaissez-vous quelqu'un qui pourrait y répondre mieux que vous?—Non. Je ne le pense pas.

7877. Ces transactions étaient pour le compte du chemin de fer du Pacifique?—Oui.

Teneur de livres de Bannatyne.

7878. Alors je désire savoir si vous agissiez comme agent ou pour quelqu'autre personne?—J'étais teneur de livres de livres de M. Bannatyne.

Approvisionnements par Nixon— Provisions.

7879. Ces transactions se faisaient-elles pour son compte?—Quelques-unes l'étaient.

7880. Et les autres étaient-elles pour son compte?—Non; quelques-unes n'étaient pas pour mon compte, mais elles étaient faites en mon nom.

Quelques transactions faites au nom du témoin, mais pas pour son compte.

7881. Celles faites en votre nom étaient-elles pour le compte de quelqu'autre?—Comment l'entendez-vous?

7882. Quelqu'autre avait-il les profits ou subissait-il les pertes?—Oui.

7883. Par l'entremise de qui transigiez-vous ces affaires?—Voulez-vous dire par l'entremise de quel agent du gouvernement?

7884. Oui?—Il y a eu plusieurs ingénieurs, et M. Nixon et divers autres employés du gouvernement—quelques-unes par M. Sutherland.

A vendu des marchandises à Nixon, à Sutherland et à d'autres employés du gouvernement.

7885. De quelle espèce de marchandises disposiez-vous?—D'épiceries en général, de provisions et d'effets de même nature. Je crois que c'est là principalement toute l'affaire.

7886. Ces ventes se faisaient-elles par soumission publique ou par arrangements particuliers?—Dans presque tous les cas, il y avait compétition publique; du moins, on nous demandait des soumissions, pas toujours au moyen d'annonces; mais on nous demandait de donner des prix pour certaines sortes de marchandises, et j'ai compris que le soumissionnaire le plus bas obtenait le contrat.

On demandait généralement des soumissions.

7887. Dans les transactions de cette sorte y avait-il un temps fixé auquel toute personne devait avoir fait sa soumission?—Oui; généralement à une certaine date; le midi ou un certain moment du jour était fixé.

7888. Voulez-vous dire fixé verbalement?—Naturellement, quand on procédait au moyen d'annonces, c'était mentionné dans l'annonce; et on nous disait d'avoir cette liste prête à un certain moment. Si on nous passait une liste et si on nous demandait de soumissionner, on nous disait de la tenir prête pour un certain moment du jour suivant, ou quelque chose de semblable.

7889. Est-ce sur ces listes d'articles impr mées qu'on vous demandait de fixer des prix?—Je ne sache pas qu'elles fussent imprimées. Quelques ingénieurs venaient avec une grande liste de provisions—écrite; il y en avait plusieurs copies—qui devaient être fournies aux principaux négociants, et ils demandaient des soumissions.

7890. Et M. Bannatyne étant un des principaux négociants, on vous demandait aussi bien qu'aux autres de faire une offre?—Oui.

7891. Connaissiez-vous par vous-même la pratique suivie pour les autres établissements?—Je pense que c'était la même chose.

7892. Le savez-vous?—Je ne le sais qu'en autant que je présume que c'était la même chose.

7893. Vous prétendez que c'était la même chose?—Oui; que tout le monde était sur le même pied.

Approvisionnements par Nixon—Provisions.

7894. Mais par vous même vous n'avez aucun moyen de juger comment c'était réellement administré?—Non ; excepté par oui-dire.

En dernier lieu les transactions d'affaires avec le gouvernement étaient faits au nom même de Bannatyne.

7895. A part ces transactions auxquelles vous avez pris part en votre propre nom, étiez vous au courant d'autres transactions faites au nom de M. Bannatyne?—Oui ; il y a déjà quelqne temps. Dernièrement, il y a eu plusieurs transactions faites au nom de M. Bannatyne. Cela revenait à la même chose, que ce fût en son nom ou au mien.

7896. Les marchandises venaient-elles de son établissement, et la transaction se faisait-elle à son profit ou à sa perte, selon le cas?—Oui.

7897. Est-ce que ces transactions qui se sont faites au nom même de M. de M. Bannatyne étaient conduites de la même manière que celle que vous avez décrite pour les transactions faites en votre propre nom? —Oui.

7898. Quels étaient, dans le temps, les autres établissements qu'on considérait comme les principaux?—Lyon Higgins & Young, Sutherland, la compagnie de la Baie d'Hudson et Snider & Henderson étaient les principaux.

Transaction pour compte particulier entre Nixon et Bannatyne.

7899. Outre ces transactions entre Nixon et M. Bannatyne pour le compte du gouvernement, connaissez-vous quelques autres transactions pour leur compte particulier?—Entre M. Nixon et M. Bannatyne?

7900, Oui?—Ils ont eu des transactions pour leur compte particulier.

7901. Connaissez-vous quelqu'avantage que M. Nixon aurait retiré de son administration des affaires du gouvernement?—Non, je n'en connais pas.

Pour les achats faits de Bannatyne, à son propre compte, Nixon a payé les prix ordinaires.

7902. Aucun avantage?—Pas plus que tout autre homme d'affaires n'en aurait eu pour les mêmes transactions. C'est-à-dire, que M. Nixon payait comme tout le monde pour tout ce qu'il achetait de M. Bannatyne.

7903. Voulez-vous dire qu'il a toujours payé le plein prix vu la pleine valeur des effets qu'il a eus?—Oui.

Accordait à Nixon un escompte de 10 pour cent.

7904. Ne lui a-t-on jamais fait de réduction parce qu'il était employé du gouvernement?—Je ne sache pas qu'il fût spécialement employé du gouvernement. Il avait un compte particulier qui courait et il obtenait un escompte particulier de 10 pour cent, comme nous le faisions pour d'autres particuliers. Nous accordions la même chose aux maisons de pension. On exigeait le plein prix et on donnait un escompte de 10 pour cent—c'est-à-dire pour les achats faits pour son compte particulier.

7905. Dites-vous que l'escompte accordé sur ses transactions particulières n'était pas plus considérable que l'escompte accordé sur les transactions particulières d'autres personnes, pour des montants semblables?—Oui ; je dis cela.

On accordait à Nixon 10 pour cent d'escompte.

7906. Vous souvenez-vous quelle était la valeur de cet escompte?—Environ 10 pour cent et rien de plus. Je n'ai pas regardé pour les derniers temps ; mais c'est là ce dont je me souviens.

Approvisionnements par Nixon—Provisions.

7907. Et dites-vous que, dans le temps, c'était la pratique des principaux établissements d'accorder un escompte de cette valeur sur les transactions particulières?—Je dis que nous avions habitude de fournir d'autres personnes qui achetaient beaucoup chaque mois, et qu'à la fin du mois, au réglement, nous leur donnions un escompte de 10 pour cent.

7908. Voulez-vous dire lorsque M. Dixon achetait pour son compte particulier, ou lorsqu'il achetait pour le compte du gouvernement?—Non; pour son compte particulier.

7909. Savez-vous si, dans le temps, il faisait quelqu'affaire pour son propre compte?—Je ne le pense pas,

7910. Alors ses dépenses ou ses achats étaient ceux d'un particulier de sa position, en autant que vous le savez?—Oui, pour sa maison: le beurre, les épiceries et les effets de même nature.

7911. Avez-vous une idée de ce que seraient, pour ces sortes d'effets et pendant un an, les achats ordinaires d'un homme de sa position?—Je ne le sais pas. Je n'en pourrais juger je suppose, que par mes propres dépenses.

7912. Vous en pourriez juger par ses dépenses?—Je ne me rappelle pas exactement à l'heure qu'il est ce qu'elles étaient. Je ne saurais vous dire de mémoire si c'était de $20 par mois, de $10 ou de $50. Nous n'avons eu aucune affaire depuis 7 ou 8 mois; ou depuis un an, je crois.

MAISON LOUÉE.

7913. Avez-vous jamais eu d'autres transactions avec le gouvernement, soit pour votre propre compte, soit en votre nom?—Je lui ai loué un magasin. *A loué au gouvernement un magasin.*

7914. Loué au gouvernement?—Oui.

7915. Où était ce magasin?—Juste en arrière d'ici.

7916. Dans quelle rue?—Dans la rue Annie.

7917. A quel prix l'avez vous loué?—$36 par mois. *$36 par mois.*

7918. Etait-ce un bail par écrit entre vous et le gouvernement?—Je pense que je lui ai passé un bail par écrit. Il y a plusieurs années et j'oublie.

7919. Vous souvenez-vous qui l'a signé au nom du gouvernement?—Je ne suis pas sûr si M. Nixon l'a signé en cette qualité ou non.

7920. Avec qui avez vous négocié les conditions auquelles il a été loué?—Avec M. Nixon. *A pris arrangement avec M. Nixon.*

7921. Il a décidé, au nom du gouvernement, quel loyer serait payé?—Il a accepté le prix fixé.

7922. Avez vous proposé le montant du loyer?—Je ne m'en souviens sûrement pas à présent, mais je le suppose.

7923. Combien de temps est il resté loué de cette façon?—Cela a dû être durant une couple d'années, ou près de deux ans, ou plus peut-être. Je ne suis pas sûr.

Approvisionnements par Nixon— Maison louée.

7924. Le prix du loyer a-t-il été exigé durant cette période?—Non.

7925. A la fin de cet arrangement l'avez-vous loué à quelqu'autre?—Non.

Stobart & Eden ont payé $4,000 à Nixon pour le magasin.

7926. A-t-il été loué depuis?—Stobart & Eden en sont les propriétaires. Ils l'ont payé, je crois, $4000.

7927. Quand vous aviez le droit de le louer, l'avez-vous loué à quelqu'autre après que le gouvernement eût cessé d'être votre locataire?—Pas durant la période où je pouvais le louer.

7928. Vous souvenez-vous de l'époque à laquelle vous aviez le pouvoir de le louer après qu'il eût cessé d'être votre locataire?—Non.

7929. Vous souvenez-vous combien de temps après cela Stobart & Eden sont devenu les intéressés?—Non, je ne saurais me le rappeler maintenant.

Pendant qu'a duré l'arrangement entre le témoin et le gouvernement concernant le magasin, la maison appartenait à Nixon.

7930. Pendant le temps qu'a duré cet arrangement entre vous et le gouvernement, quelle était la personne intéressée au montant du loyer payé?—La maison appartenait à M. Nixon.

7931. Alors, sachant cela, qui supposez-vous avoir été intéressé au montant du loyer payé?—Je suppose qu'il l'était.

7932. Connaissez-vous quelqu'autre personne intéressée au montant du loyer payé?—Non.

7933. Alors avez-vous quelque doute quant à la personne intéressée?—Non, je n'en ai pas.

7934-5. Etait-ce M. Nixon?—Oui.

7936. Y a-t-il eu quelqu'autre personne agissant au nom du gouvernement qui ait pris part à l'arrangement que vous avez fait au sujet du montant de loyer à payer?—Je ne le pense pas. J'ai compris que M. Nixon disait qu'il avait fait rapport du montant à Ottawa; qu'il avait payé plus pour d'autres maisons situées sur la rue du bureau de poste, avant l'époque où le magasin fut loué au gouvernement.

Nixon a loué la propriété au témoin, et le témoin l'a louée au gouvernement.

7937. Comment vous est-il arrivé d'avoir le pouvoir de la louer?—Il me l'a loué et je l'ai loué au gouvernement.

7938. Par bail écrit?—Oui.

7939. Etait-ce avant que vous fissiez des arrangements pour le louer au gouvernement?—Oui.

7940. Environ combien de temps auparavant?—Pas très-longtemps auparavant.

A l'époque où il a pris le bail de Nixon, il fut compris que le témoin le louerait au gouvernement.

9741. A-t-il été compris, entre vous et M. Nixon, lorsque vous avez eu le bail consenti par lui, que vous deviez le louer au gouvernement?—Oui.

7942. Cela faisait partie de l'arrangement?—Oui.

7943. Savez-vous depuis combien de temps il en avait été propriétaire avant cela?—Non, je ne le sais vraiment pas. Peut-être six mois ou plus. Je ne le sais pas exactement.

Approvisionnements par Nixon— Maison louée.

7944. Savez-vous de qui il avait acheté?—Il l'a acheté de M. Bannatyne.

Nixon avait acheté le lot de Bannatyne peu après son arrivé à Winnipeg.

7945. Est-ce après avoir pris l'administration des affaires du gouvernement qu'il l'a acheté de M. Bannatyne?—Il l'a acheté quelque temps après son arrivée ici.

7946. Savez-vous quel a été le prix payé?—$1,500.

Prix payé par Nixon pour le lot avec bâtisse en bois, $1,500.

7947. Etait-ce simplement un lot ou portait-il quelque construction quand il l'a acheté?—Il s'y trouvait une espèce de bâtiment en bois; il l'a réparée et améliorée par la suite et a clôturé ce lot.

7948. Savez-vous quel serait le montant requis pour la remettre dans l'état où elle était quand elle a été louée au gouvernement, après qu'il l'eut achetée?—Peut-être que le montant serait de $4.00 ou $500.

7949. Pensez-vous qu'il faudrait autant?—La maison n'avait que le toit supporté par des poteaux aux murs. Il n'y avait pas d'ais pour la protéger contre le mauvais temps, et elle n'était ni peinte ni entourée de clôture.

7950. Connaissant les circonstances aussi bien que vous les connaissez, quelles seraient, dites-vous, les dépenses probablement requises pour la réparer?—Je suppose que ce serait au moins $400.

$400 auraient suffi pour mettre la maison dans l'état où elle était lorsqu'elle fut louée au gouvernement.

7951. Il faudrait autant que cela?—Je le pense.

7952. Dites-vous que M. Nixon vous a dit avoir fait rapport au gouvernement qu'il était le propriétaire de la maison?—Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'il avait fait rapport du prix auquel il l'avait louée.

7953. Le prix qu'il vous payait?—Oui; et que c'était une meilleure construction que celle dont on s'était servi auparavant et pour laquelle, je crois, on payait $40 par mois, si je me souviens bien. On s'en servait pour la police à cheval, pour le chemin de fer du Pacifique et pour tous les effets du gouvernement.

7954. Entre autres choses, pour les effets du chemin de fer du Pacifique?—Oui, une quantité de ces effets y furent livrés; on y avait généralement une quantité d'accoutrements pour la police à cheval et d'autres choses; le magasin était généralemeni assez bien rempli pendant quelque temps, je crois, le département des affaires des sauvages s'en est servi.

7955. Y a-t-il quelqu'autre chose en rapport avec le chemin de fer du Pacifique que vous aimeriez à expliquer?—Je n'ai rien à expliquer.

Manning.

ALEXANDER MANNING, assermenté et interrogé :

Par le Président :—

SOUMISSIONS— CONTRAT No. 42.

7956. Où demeurez-vous?—A Toronto.

7957. Avez-vous été intéressé dans aucune transaction se rapportant au chemin de fer du Pacifique Canadien?—Je suis intéressé dans la section B, contrat No 42.

Soumissions—Contrat No. 22.

7958. Cet ouvrage a-t-il été adjugé sur demande publique de soumissions?—Oui.

Est devenu intéressé avec Fraser, Grant & Pitblado.

7959. Avez-vous été intéressé dans aucune des soumissions faites pour ces travaux?—Je l'ai été; par la suite je suis devenu intéressé dans la soumission de Fraser, Grant et Pitblado.

7960. N'étiez-vous pas aussi l'un des premiers soumissionnaires?—Oui; notre soumission était plus élevée que la leur.

7961. Alors votre propre soumission n'a pas été heureuse?—Non.

7962. Une plus basse faite par Fraser, Grant & Pitblado a réussi?—Oui; ils ont eu le contrat.

N'est devenu intéressé avec Fraser & Cie qu'après qu'ils eurent obtenu le contrat.

Motif qui le porte à chercher à avoir le contrat: bienveillance pour d'autres personnes.

7963. Etes-vous devenu intéressé dans leur contrat avant qu'il leur fût accordé?—Non; je n'ai eu que fort peu de chose à faire avec eux. Lorsqu'il fut connu qu'il y avait deux ou trois soumissions plus basses que la mienne, je ne m'y suis pas beaucoup intéressé. De fait, je n'ai jamais pris beaucoup d'intérêt à l'obtention du contrat; je n'y suis entré que pour aider d'autres personnes—entr'autres le vieux M. McDonell. Je n'aurais jamais fait de soumission pour aucune portion du chemin de fer du Pacifique, n'eût été pour les personnes qui me sollicitaient de me joindre à elles.

7964. Quelle personne voulez-vous dire?—Alexander McDonnell et son neveu, et M. Isbester. J'avais l'intention de me retirer complètement de ce genre d'affaires; je ne me sentais pas bien.

7965. Pour ce qui est de cette soumission qui a réussi, n'y êtes vous pas devenu intéressé avant qu'il fût connu qu'elle avait réussi?—Non.

S'il y a eu des arrangements de faits dans l'expectative que le contrat échérait à l'une des deux sociétés, le témoin n'en a rien su.

7966. J'ai compris que l'un des messieurs présents—un de vos associés—disait qu'un arrangement avait été pris avec eux—c'est-à-dire Fraser et Pitblado—que s'ils devenaient les soumissionnaires heureux vous et vos associés prendriez part à l'entreprise, et qu'on a pris un arrangement avant de savoir si elle avait réussi ou non?—Je ne le sais pas. Naturellement, j'ai été fort peu de temps à Ottawa. Je n'aime pas beaucoup à y aller, et, à moins que la chose ne m'eût été directement proposée, je ne m'en serais pas mêlé du tout.

7967. Alors, s'il y a eu de telles négociations, elles ont été faites par d'autres personnes?—Oui.

A rencontré Fraser & Pitblado qui lui ont fait voir ce qu'était leur soumission. Il a trouvé leurs prix assez convenables. On a suggéré la formation d'une société.

7968. Et vous n'y avez pris aucune part vous même?—Pas plus que ceci: J'ai été présenté à M. Fraser et à M. Pitblado à Ottawa et nous avons alors causé. D'autres avaient ménagé cette entrevue. Quand j'étais là, à un certain moment; ils me montrèrent ce qu'était leur soumission et j'ai pensé que leurs prix étaient assez raisonnable; l'on a demandé alors si la formation d'une société ne serait pas possible pour le cas où ils obtiendraient le contrat, et ils ont paru favorable à la chose.

7969. C'est-à-dire que les gens de la Nouvelle-Ecosse paraissaient en parler favorablement?—Oui; ils pensaient que ce serait avantageux.

7970. Cela a-t-il eu pour résultat positif un arrangement à ce sujet?—Naturellement, les autres étaient très anxieux d'avoir cette entreprise; moi, je ne l'étais pas.

Soumissions—Contrat No. 42.

7971. Voulez-vous dire les noms de vos autres associés?—Oui; Shields et McDonald, ils s'intéressaient beaucoup à l'obtention de cette entreprise. Il m'était indifférent de l'avoir ou non,—de fait, j'aurais tout autant aimé ne pas l'avoir.

Indifférence du témoin pour ce qui était d'avoir le contrat ou de ne pas l'avoir.

7972. Voulez-vous dire que toutes les négociations se sont terminées par un marché avant votre départ d'Ottawa?—Non; il n'y en a pas eu du tout alors. La première fois que j'en ai eu des nouvelles, c'est, je crois, lorsque M. Shields m'a télégraphié ou m'a écrit, que ces personnes voulaient se retirer de l'affaire; qu'elles n'étaient disposées à faire aucun marché ni à passer aucun écrit à ce sujet; qu'elles désiraient que la question restât ouverte. J'avais entendu dire qu'elles négociaient avec d'autres personnes.

A reçu de Shields un télégramme disant que Fraser & Cie voulaient essayer de reculer.

7973. Qui négociait avec d'autres personnes?—Fraser et Pilblado; je n'avais pas vu Grant du tout.

7974. A quelle phase de cette affaire avez-vous compris que vos associés étaient devenus absolument intéressés?—Jamais, avant de déposer l'argent.

N'a pas compris que ses associés étaient devenus intéressés avant qu'ils déposassent l'argent.

7975. Avant cela c'était seulement une proposition ouverte qui pouvait être acceptée ou rejetée?—Oui; l'affaire pouvait être rompue ou non. Naturellement, quand on me fit venir et qu'on me dit que les arrangements allaient être exécutés, je me rendis et j'apportai ma part de garanties. En se temps-là Fraser était le seul homme qui s'y trouvait.

7976. Il était le représentant de la société de la Nouvelle-Ecosse?—Oui; ses associés n'étaient pas venus et il se donnait beaucoup d'inquiétude, de crainte qu'ils ne vinsent pas, attendu que c'était le jour où l'on devait conclure ou non. J'arrivai le matin et il me dit qu'il fallait terminer l'affaire tout de suite, ou qu'il aurait d'autres personnes.

7977. C'était le dernier jour fixé pour déposer les garanties?—C'était le dernier jour, et j'envoyai dire à M. Fraser que j'étais prêt. McDonald n'avait pas tout à fait prêté sa part de garantie, mais il ne manquait qu'une petite somme à la garantie de Shields et j'ai donné à Shields la différence pour compléter sa part. Dans l'intervalle, Fraser ne savait pas que l'argent avait été déposé et il dit qu'à midi l'affaire serait abandonnée. C'est ce que j'ai compris.

Garanties déposées.

7978. Vous l'avez entendu dire par Fraser?—Non, il s'est plutôt tenu éloigné. J'ai cru qu'il voulait se débarrasser de l'arrangement; j'ai été informé qu'il était parti pour aller voir Goodwin de Montréal, pour déposer la garanties et que Goodwin avait déposé cent et quelques mille piastres.

Fraser s'est tenu éloigné. Le témoin informé qu'il voulait se débarrasser du marché et était allé chez Goodwin pour se procurer une garantie.

7979. C'est probablement Goodwin, d'Ottawa, que vous voulez dire?—Oui, Goodwin, d'Ottawa, l'entrepreneur. J'ai eu fort peu de chose à faire à cela, car je vais très rarement à Ottawa. J'y vais aussi rarement que je le puis.

7980. Vous étiez donc absent d'Ottawa durant ces négociations préliminaires qui ne se sont terminées par un marché que lorsque les garanties ont été données?—Oui, c'est l'époque où il y a eu quelque chose de défini

Soumissions—Contrat No. 42.

7981. Vous souvenez-vous maintenant qu'on vous a laissé entendre, avant de partir pour Ottawa, ce jour-là, qu'il y avait eu une entente positive et obligatoire entre Shields & McDonald, ou l'un ou l'autre, d'une part, et Fraser, Grant & Pitblado, ou aucun d'eux, d'autre part, quand à l'association à faire entre vous?—La seule chose que j'ai comprise—je ne sais pas si je me trompe en disant ce que j'ai compris—

7982. Avez-vous été informé par aucune de ces personnes—Pitblado ou aucune d'elles?—Non; je n'ai vu Pitblado qu'une fois.

7983. Mais vos associés pourraient vous avoir écrit à ce sujet?—Non; la seule chose que j'en ai sue venait de Shields, à Toronto. Il me dit que si le contrat leur était accordé le gouvernement n'objecterait pas à ce que nous fissions partie de la société s'ils le voulaient eux-mêmes.

Tant que la transaction n'a pas été terminée, n'a jamais compris que Fraser, Grant & Pitblado désiraient s'associer au témoin.

7984. Vous n'aviez donc pas été porté à croire que ces personnes le voulaient et y avaient consenti?—Je ne l'ai jamais compris avant que la transaction fût finie; de fait, je pensais que c'était tout le contraire.

7985. Je ne sais pas si vous le savez, mais il appert dans des livres bleus qu'une lettre a été écrite au ministre, disant qu'il avait fait un arrangement absolu?—Je ne sais rien de cela.

Ne connaissait rien de la lettre de Fraser, Grant & Cie au ministre, lui proposant de s'associer avec eux. MM. Manning, Shields & McDonald.

7986. Si c'est vrai, vous n'en avez jamais été informé?—Je ne m'en souviens pas à l'heure qu'il est.

7987. La lettre se lit ainsi:

"OTTAWA, 29 février 1879.

"MONSIEUR,—Nous prenons la liberté de vous informer qui si le contrat pour la section B du chemin de fer du Pacifique nous était accordé, sur notre soumission, nous sommes disposés à prendre en société avec nous MM. Manning, Shields et McDonald.

"A vous respectueusement,

"FRASER, GRANT & PITBLADO."

"L'Hon. C. TUPPER, C. B.,
"Ministre des Travaux Publics."

De quelle date est le contrat?—Du 5 mars 1879; l'argent devait être déposé le samedi, 8 mars. Je n'étais pas à Ottawa dans le temps; et, par conséquent, je n'ai pu avoir alors connaissance de cette lettre.

7988. Si ce n'est par quelque communicaiion?—Je n'ai connaissance d'aucune, seulement qu'il y avait cette entente dont je vous ai parlé—qu'il pourrait arriver que le gouvernement fût favorable à la chose, si elle avait lieu; mais ces personnes doutaient beaucoup que Fraser voulût arriver à aucun arrangement.

7989. Il était possible que, ayant ce doute dans leur esprit, cette lettre fût écrite dans le but de le faire disparaître?—C'est très possible; j'ose dire que ces personnes voulaient que cela fût fait, pour les y obliger.

7990. J'ai compris que vous avez laissé à Shields et à McDonald le soin de veiller aux intérêts de toute la Compagnie à Ottawa?—Non, je ne puis

Soumissions—Contrat No. 42.

pas dire cela ; de fait, je ne m'en suis pas mêlé. Je savais que ces personnes étaient très anxieuses de l'avoir et qu'elles ne négligeraient rien pour l'obtenir.

INFLUENCE SUR LES COMMIS, ETC.

7991. Avez-vous eu aucune négociation avec un membre du parlement ou avec quelqu'un du département avant de partir, ce samedi là, pour déposé la sécurité?—Non.

N'a eu aucune négociation avec un M. P., ni aucun employé du département avant d'aller à Ottawa déposer la garantie.

7992. Aucune négociation à ce sujet?—Non, je n'ai jamais approché d'un membre du gouvernement à ce sujet, je ne l'ai jamais fait ; ni dans aucun contrat que j'ai eu avec le gouvernement.

7993. Avez-vous eu quelque communication, directement ou indirectement avec aucune personne ayant rapport aux départements?—Non ; je puis avoir dit à quelques personnes que je soumissionnais pour avoir l'ouvrage. Je connais beaucoup d'employés du département et j'ai été en rapport d'intimité avec eux depuis les trente dernières années. Naturellement, quand je les rencontrais nous nous donnions la main et nous causions, mais pas au sujet de cette entreprise, si ce n'est que je soumissionnais, ou quelque chose de semblable.

En faisant sa soumission, il aurait pu leur parler.

7994. Avez-vous pris part à aucune négociation par laquelle ce contrat, ou plutôt l'octroi qui en a été fait à Fraser & Grant ou à aucun membre de votre société, a été rendu plus probable que si cette négociation n'avait pas eu lieu?—Non.

7995. L'avez-vous laissé accorder de la manière régulière?—Oui.

7996. Je pense que vous avez dit avoir laissé Ottawa quand vous avez été certain qu'il y avait plusieurs soumissions plus basses que la vôtre?—Oui.

7997. Vous souvenez-vous laquelle était, dans le temps, considérée comme la plus basse?—Je ne le sais vraiment pas.

7998. D'après les comptes publics, Morse & Cie., paraissent être les plus bas ; est-ce que ceci ravive vos souvenirs sur le sujet?—Il y avait plusieurs soumissions plus basses. Marks & Commee avaient une soumission plus bassé que la mienne, et Morse & Cie., la plus élevée de toutes, autant que je me le rappelle.

7999. Vous rappelez-vous s'il a été compris, avant que le contrat fût accordé, qu'un monsieur de Toronto, M. Close, devait être l'une des cautions de Morse & Cie?—Je ne le savais pas dans le temps.

Ne savait pas avant que le contrat fût accordé que Close devait être une des cautions de Morse & Cie.

8000. Ne l'avez-vous pas su avant que le contrat fût accordé?—Non ; je l'ai su, par la suite, par le rapport imprimé qui a été soumis au Parlement. J'ai vu son nom figurer comme caution.

8001. Avez-vous connaissance de quelque combinaison par laquelle on l'a empêché ou retardé de donner son cautionnement pour Morse & Cie?—Non ; ce dont je me souviens, c'est (je crois que Shields a fait allusion, ici, dans son témoignage, à la question de savoir qui c'était, si c'était Andrews, Jones & Cie) que Morse & Cie ont été, je crois, mis de côté, et que le contrat est allé à Andrews, Jones & Cie, mais il me paraît que le jour où M. Shields m'a parlé, j'étais à son bureau d'affaires, à cinq heures du soir, et il m'a dit qu'il voulait que M. Close,—pour le cas où

Shields a dit à Manning qu'il désirait que Close y eût un intérêt.

Soumissions—Contrat No. 42.

nous aurions l'entreprise,—y eût un intérêt. Il m'a dit que M. Close devait être caution pour l'une des parties qui soumissionnaient et que le délai expirait ce jour-là. C'était le dernier jour pour déposer les garanties. M. Close entra dans le bureau, dans sa chambre—et il fit mention de ceci. Il dit qu'il n'allait pas être leur caution, mais que si, au cas où nous aurions le contrat, nous voulions lui donner un intérêt dans notre société, il aimerait à se joindre à nous. M. Shields avait parlé de ceci avant l'arrivée de M. Close, et, naturellement, M. Close a lui-même parlé de l'affaire. J'ai dit à M. Shields auparavant: "Quelle différence y a-t-il à faire entrer M. Close?" Je ne savais pas si les autres associés y consentiraient. Dans tous les cas Shields était très-anxieux d'avoir Close dans l'affaire, et, à cause de l'intimité de notre connaissance, nous avons avons convenu de donner à Close la vingt-quatrième partie de l'intérêt.

Close est allé dans le bureau et a parlé de l'affaire.

Ont convenu de lui donner la vingt-quatrième partie de l'intérêt.

8002. Le marché a été fait en cette occasion là?—Oui.

8003. Vous dites que c'était le dernier jour pour donner les garanties de la société pour laquelle il devait être caution?—Oui; je pense que le temps était expiré.

8004. Ce jour là?—Oui, ce jour là. Je suis certain que ce que j'ai compris que Close voulait dire, c'est qu'il lui offraient de fournir tous les approvisionnement et quelques autres choses s'il voulait être leur caution.

Pense que le délai pour donner les garanties de Close pour Morse & Cie était expiré au temps où le témoin et ses associés sont convenus de lui donner un vingt-quatrième.

8005. Pensez vous que le temps de donner les garanties pour la société dont il était convenu d'être la caution était expiré ce jour là?—Oui, il était expiré ce jour-là. Je pense, d'après les rapports publiés, que la garantie aurait dû être donnée ce jour-là, à trois heures.

8006. Et ceci se passait-il après trois heures?—C'était après cinq heures.

8007. Vous avez donc compris, au moment de cette conversation, que ses principaux associés n'avaient plus de chance de devenir entrepreneurs?—Oui; je me sentis convaincu de cela.

Jusqu'alors aucune négociation pour donner une part à Close.

8008. Dès le commencement, avait il été entendu que votre société devait donner une part à Close?—Jamais avant cette époque.

8009. Autant que vous le savez, n'avait-il pas été compris, entre quelques membres de votre société, soit Shields, McDonald et vous d'une part, et Close, d'autre part, que, s'il remplissait certaines conditions, il aurait toujours droit de venir prendre une part?—Non; pas avant ce temps.

Ne connaît rien des négociations par lesquelles Smith, de New-York, a été induit à ne pas se porter caution pour Andrews, Jones & Cie.

8010. Connaissez-vous quelque chose des négociation par lesquelles un M. Smith, ou quelqu'un de ce nom dans New-York, a été induit à retirer sa proposition de devenir caution d'Andrews, Jones & Cie?—Non.

8011. Il a été dit par quelques témoins, ici, qu'il y a eu des négociations de ce genre à Ottawa; savez-vous si vous y étiez, dans le temps de ces négociations?—Non; j'ai déjà dit que je n'étais pas à Ottawa dans ce moment-là.

Soumissions—Contrat No. 42.

8012. Avez-vous été mis au courant de cette transaction et saviez-vous que la société devait supporter une partie des dépenses?—De quelle transaction ?

8013. La transaction par laquelle M. Smith a été amené à se taire ou a été induit à ne pas se porter caution pour Andrews, Jones & Cie ?—Je n'en ai rien su. J'en ai entendu parler depuis.

8014. A quelle époque pensez-vous en avoir entendu parler pour la première fois?—Quelque temps après que le contrat nous eût été accordé—bien après, je pense. J'ai été très surpris de l'apprendre.

Quelques temps après le contrat, a entendu parler de cette affaire.

8015. Avez-vous personnellement pris une part active à l'administration des affaires de ce contrat?—Pas sur les travaux. Je vois à vous procurer les approvisionnements expédiés et à toutes les transactions monétaires.

Voit aux approvisionnements et aux finances.

8016. D'autres membres de la société sont sur les travaux pour surveiller l'administration active?—Oui.

8017. Y a-t-il quelqu'autre transaction en rapport avec le chemin de fer du Pacifique Canadien dans laquelle vous ayez été intéressé?—Non; si ce n'est celle avec M. Close. La condition à laquelle M. Close est entré dans cette affaire était qu'il devait mettre sa part de l'argent—c'est-à-dire pourvu que Fraser et Grant approuvassent la chose. Je n'aimais pas cela moi-même, mais on a exercé une telle pression ! Depuis lors j'ai changé d'idée, à cause des relations,—relations d'affaires—qui existent entre Close et Shields. L'état de ses affaires avait considérablement changé de ce que je croyais qu'elle était à l'époque du contrat. J'ai découvert peu après le contrat qu'il avait failli, et je suppose que ses relations d'affaires avec Close l'ont porté à me presser de prendre Close avec nous pour lui faire mettre sa part de l'argent et faire sa part de la besogne.

Condition à laquelle a été faite l'entente avec Close.

8018. Y a-t-il quelqu'autre chose en rapport avec le chemin de fer du Pacifique, à part le contrat 42, à quoi vous êtes intéressé?—Non

8019. Y a-t-il quelqu'autre chose en apport avec le chemin de fer du Pacifique que vous désirez expliquer à la Commission?—Non; rien que je sache. De fait, je ne m'en suis jamais préoccupé. Si j'avais supposé qu'un examen de cette nature dût avoir lieu, j'aurais eu soin de prendre des notes. J'ai personnellement des affaires considérables et quelquefois ma mémoire, comme celle de ceux qui vieillissent, n'est plus aussi bonne, et je ne garde ces choses dans mon esprit que quand j'en prends note. J'ai généralement une assez bonne mémoire. mais je ne suis pas les affaires qui ne m'intéressent pas particulièrement, Si j'avais réfléchi un instant, je serais pas devenu partie à ce contrat avec Close. Je puis dire que pour ma part je n'ai jamais eu du gouvernement de contrat pour lequel je n'étais pas le plus bas soumissionnaire. Je n'ai jamais demandé à qui que ce soit de m'accorder faveur ou secours venant de son département, et je suis peiné d'apprendre par le journal qu'il y a une accusation de portée contre un employé du gouvernement. Je puis seulement vous dire, messieurs, que si on m'avait examiné, ici, sur ce point, si j'avais eu un renseignement de cette nature, je ne l'aurais jamais révélé. J'aurais d'abord songé aux conséquences.

INFLUENCE EXERCÉE SUR LES COMMIS, ETC.

Si le témoin avait su quelque chose d'un employé du département il n'en aurait jamais fait la révélation.

Soumissions—Contrat No. 42.

8020. Nous pouvions donc nous tenir pour certain que vous avez donné une réponse exacte lorsque vous avez répondu à une semblable question?—Je suis, à l'heure qu'il est, sous serment.

8021. Et le monsieur qui a fait cette réponse était sous serment aussi?—Je pense que si je recevais un renseignement particulier d'un employé du gouvernement, il me ferait une faveur.

A quoi oblige un serment.

8022. Vous pensez qu'un témoin mis sous serment n'est pas tenu de dire la vérité sur de telles questions?—Cela dépend de la question de savoir jusqu'à quel point la chose découle du sujet examiné.

8023. Mais si elle en découle?—Oui.

8024. Prétendez-vous à donner votre opinion sur la pertinence de cette réponse?—C'est ce que je fais et cela m'ennuie beaucoup.

8025. Je ne vous demandais pas votre opinion sous serment sur ce point. Je n'ai aucune objection à entrer ce que vous avez dit et vous devez prendre la responsabilité de l'entrée de votre appréciation de la valeur du serment?—J'apprécie la valeur du serment, et si, sur aucune question on me demande loyalement de donner mon témoignage, sous serment. Je suis bien fâché de ce qui est arrivé.

8026. Comme vous avez dit cela en donnant votre témoignage, c'est naturellement le devoir du reporter de l'entrer. Y a-t-il quelqu'autre chose que vous désiriez expliquer?—Non.

CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER. Progrès des travaux.

8027. Vous ne savez rien du progrés des travaux?—Oui, je connais assez le progrès des travaux.

Par M. Keefer:

Difficultés rencontrés.

8028. Avancez-vous avec une célérité raisonnable?—En autant que nous l'avons pu; nous avons subi d'immenses difficultés. Quand nous avons soumissionné pour les travaux, on nous a donné à entendre qu'en novembre de l'an dernier la voie serait construite jusqu'au Portage du Rat. Quand nous avons commencé, en mai dernier, il y a un an, et que nous avons commencé l'ouvrage en cet endroit, avant d'avoir la chance d'entrer dans la région, nous eûmes à faire des portages et des circuits de quatre-vingt-dix milles autour du Lac des Bois. Nous dûmes construire des bateaux et les transporter sur les nappes d'eau, et nous avions à apporter ce que nous supposions nécessaire pour nourrir les hommes, en même temps que nous construisions des maisons, à un prix énorme, sur ces portages. L'hiver dernier nous avons trouvé, comme le chemin n'avait pas été terminé—et qu'il n'y avait pas de vraisemblance qu'il fût fait cet été—que si nous devions faire quelque travail cette année, il nous faudrait adopter quelque autre plan pour nous procurer des approvisionnements, ou que nous ne pourrions pas du tout exécuter l'ouvrage. De sorte que nous avons été forcés de faire un nouveau chemin de quarante six milles de longueur sur le côté nord de la section 15, depuis le Lac de la Croix jusqu'au Portage du Rat, et nous eûmes à charroyer tous nos effets à des frais énormes—assez d'approvisionnements, pour durer tout l'été, une quantité considérable de nos marchandises nous a coûté $4 les cent livres. Seulement le transport des rails nécessaire à la pose d'une voie pour faire fonctionner les dragues à sec nous a coûté $8,000.

Construction du chemin de fer—Contrat No. 29.

8029. Combien d'hommes y employez vous à présent?—En tout, d'après le dernier rapport que j'ai eu en août, 1500 hommes. 1,500 hommes employés, deux dragues à sec, une locomotive.

8030. Combien de dragues à sec?—Deux dragues à sec et une locomotive.

8031. Avec ce contingent en combien de temps pensez vous finir?—C'est assez difficile à dire; c'est un ouvrage effrayant. La ligne a été changée et il y a plusieurs lacs à combler; il y en a un que je comprends avoir environ 200 pieds de profondeur et quelques-uns ont cent pieds, soixante-dix pieds et ainsi de suite. Cela va prendre une quantité énorme de remplissage. Nous calculons qu'il faudra entre six ou sept millions de verges cubes; de fait on n'y a pénétré que par la seule force brutale.

8032. A quels endroits ces eaux sont-elles si profondes?—Je pense que c'était nommé Lac Etroit. Cela a été rapporté au long dans le *Globe*. Il y a quelque temps, un reporter a parcouru l'endroit. En changeant les travaux de remplissage au moyen de roc, qu'on est à faire en une certaine mesure, nous eûmes à trouver beaucoup de roc, et pour cela il faut beaucoup plus de remplissage de terre, ce qui ne peut être fait que depuis mai jusqu'à décembre, après quoi nous devons cesser, à moins que nous n'ayons quelque chose que nous puissions exécuter en hiver. Cela ne nous donne que ces six mois pour travailler. Le transport d'une des dragues à sec depuis le Lac de la Croix jusqu'à nos travaux, nous a coûté $800, et il y en aura plusieurs d'employées.

Par le Président:

8033. Vous ne pouvez donc pas dire quand vous vous attendez à finir l'ouvrage?—Non; cela dépendra pour beaucoup du système qu'on adoptera pour faire ces remplissages. Ne peut pas dire quand l'ouvrage sera terminé.

8034. N'avez-vous pas reçu d'ordres définitifs par rapport à ces remplissages?—Non.

8035. Vous ne savez pas si ce seront des ponts, ou tout en remplissage solide?—On ne doit pas y faire des ponts; la chose n'est pas possible. Dans quelques-unes de ces énormes cavités vous ne pourriez rien trouver sur quoi asseoir vos appuis; il n'y aurait rien pour les tenir en quelques endroits. Il y a quelques parties où l'on pourrait faire des travaux sur chevalets temporaires pour se rendre à l'eau plus profonde: mais là où il y a des gouffres où le sable se tasse et où, comme vous le savez, ils se contractera dans une proportion de 20 à 30 pour cent quand ils sera dans l'eau, il arrivera, comme au Lac de la Croix, lorsqu'un corps considérable placé sur le sommet exercera sa pression, qu'il continuera à se tasser. On ne saurait dire ce qu'il faudra pour remplir ces lieux, et il y en a huit ou neuf à remplir, à part les remplissages qu'il faudra dans les étangs, qui sont très-profonds. Lacs considérables.

On demande ensuite au témoin s'il avait puisé sur les lieux ses connaissances sur cette question ou si c'est seulement par ouï-dire et il répond qu'il l'a appris d'autres, attendu qu'il n'est pas allé sur les lieux.

Construction du chemin de fer— Contrat No. 42.

WINNIPEG, lundi, 27 septembre 1880.

HUGH O'DONNELL, assermenté et interrogé :

Par le Président :—

8036. Où demeurez-vous ?—A Pembina, territoire de Dakota.

N'a jamais été engagé sur le chemin de fer du Pacifique Canadien.

8037. Avez-vous, en aucun temps, été engagé en quelqu'affaire en rapport avec le chemin de fer du Pacifique Canadien ?—Non.

8038. Connaissez-vous aucune des transactions de ceux qui y étaient engagés, en autant qu'elles ont rapport au chemin de fer du Pacifique ?—Non.

Nixon.

TOMAS NIXON, assermenté et interrogé :

FONCTIONS COMME PAIE-MAITRE ET FOURNISSEUR.

Par le Président,

8039. Où demeurez-vous ?—A St Boniface Ouest, près de Winnipeg.

Paie-maître et fournisseur pour le chemin de fer du Pacifique Canadien depuis le printemps de 1875.

8040. Avez-vous jamais eu charge des intérêts du gouvernement, en autant qu'ils avaient rapport au chemin de fer du Pacifique Canadien ?—Je l'ai été, j'étais paie-maître et fournisseur du chemin de fer du Pacifique Canadien.

8041. Depuis quelle époque ?—Depuis le printemps de 1875, je crois ; je ne suis pas venu ici dans les intérêts du chemin de fer du Pacifique Canadien.

8042. Vous étiez ici avant cela ?—J'étais ici avant cela, dans la police à cheval. J'oublie en quel mois. C'était en 1875, je pense, que j'ai été nommé. Je suis venu ici, je pense, en 1874—on oublie parfois les dates.

8043. Jusqu'à quelle époque avez-vous gardé cette position ?—Jusqu'à il y a un an, en janvier dernier.

8044. Au commencement de l'année 1879 ?—Oui, au commencement de l'année 1879.

Devoirs : achats pour les ingénieurs en voie d'exploration ; paiements, transports.

8045. Pouvez-vous décrire généralement quels étaient vos devoirs en rapport avec le chemin de fer du Pacifique ?—J'avais à faire tous les achats pour les ingénieurs en voie d'exploration ; à faire tous les paiements aux hommes et pour ces achats et à opérer les transports.

8046. Vous a-t-on donné des instructions spéciales pour ce qui concernait le chemin de fer du Pacifique et distinctes de vos devoirs envers les autres départements ?—Oui.

A reçu des instructions écrites.

8047. Etaient-elles par écrit ?—Elles étaient par écrit.

8048. En avez-vous quelques copies ?—Non ; elles sont dans le bureau, ou elles devraient y être ; j'ai laissé tous les documents dans le bureau.

Payeur et Pourvoyeur—Tenue des livres.

8049. Vous souvenez-vous si l'on tenait un corps de livres séparé pour les affaires du chemin de fer du Pacifique?—Oui, un corps de livres séparé était tenu. Livres tenus pour les transactions du chemin de fer du Pacifique Canadien.

8050. Dans ces livres on ne devait entrer aucune transaction ayant rapport à d'autres départements?—Non : et je ne pense pas qu'on en ait inscrit.

8071. Teniez-vous les livres vous-même?—Non ; j'avais un comptable.

8052. Qui était-il?—E. G. Conklin, de cette ville ; et D. S. Currie, de cette ville, était aussi comptable. Seulement ces deux-là. Conklin et D. S. Currie, teneurs de livres.

8053. Qui était le premier?—M. Conklin.

8054. Etiez-vous habitué à tenir les livres vous-même?—Non ; excepté pour mes affaires particulières.

8055. Aviez-vous été engagé antérieurement dans quelque affaire?—Oui.

8056. Quel genre d'affaires?—J'ai été négociant général à New-Market—épiceries et nouveautés. J'ai aussi fait des affaires à Toronto dans les laines et dans les peaux.

8057. Dans ces différentes sortes d'affaires, pour vous-même, avez-vous été obligé de tenir des livres?—Oui, certainement ; j'avais aussi des teneurs de livres.

8058. Exerciez-vous vous-même quelque surveillance sur ces livres?—Je le faisais de temps à autre.

8059. Connaissez-vous les exigences générales de la tenue des livres ; je ne veux pas dire aucun système particulier, mais savez-vous les choses principales que doit faire voir une comptabilité?—Je le pense. Connaît les principes généraux de la tenue des livres.

8060. Avez-vous un système particulier que vous avez jugé à propos d'adopter pour ce qui concernait le chemin de fer du Pacifique Canadien?—Non ; je ne le pense pas ; pas de système particulier.

8061. Savez-vous quel système de tenue des livres a été adopté?—Oui ; M. Conklin ne tenait pas les livres en partie double, mais seulement en partie simple ; et j'ai fait remarquer à M. Currie lorsque je l'ai engagé, la façon dont ils étaient tenus et je lui intimai d'être plus particulier que M. Conklin me semblait l'avoir été ; et nous avons ouvert de nouveaux livres.

8062. Avant d'engager M. Currie aviez-vous été satisfait de la manière dont M. Conklin avait tenu les livres?—Je ne l'étais pas. La manière de Conklin de tenir les livres ne satisfaisait pas Nixon.

8063. En quoi ne vous satisfaisait-elle pas?—Je n'aimais aucunement la manière dont il les tenait. Je n'ai pas trouvé d'erreurs ; mais je n'aimais pas la façon dont les livres étaient tenus—les comptes des gens n'étant pas fermés comme je pensais qu'ils devaient l'être.

8064. Ne faisaient-ils pas voir certaines choses que, selon vous, les livres auraient dû indiquer?—A peu près ; cependant, je surveillais moi-même, parceque je signais tous les chèques. De cette façon j'avais un Mais Nixon exerçait la surveillance.

Payeur et Pourvoyeur— Tenue des livres.

double contrôle ; d'abord il n'achetait rien, dans aucune circonstance, si ce n'est pour les écuries et pour les chevaux, sans en être requis par les ingénieurs ; dans aucune circonstance, il ne s'occupait du fret ou des approvisionnements qu'ils demandaient. J'avais donc cela sous mon contrôle personnel, parce qu'on s'adressait à moi et non à mon comptable.

8065. Dois-je comprendre que vous étiez satisfait de la façon dont il montrait les transactions telles qu'elles apparaissaient dans les livres?—Non, je n'étais pas satisfait.

Pas de bordereau, mais connaissait toujours la balance.

8066. Est-ce que ses livres ont manqué de faire voir la substance de quelque transaction?—Il ne m'a jamais donné de bordereau cependant je connaissais toujours la balance que je devais avoir quand je manquais d'argent ou de combien je serais près de manquer. C'était toujours à ma connaissance personnelle, mais tous nos comptes allaient à Ottawa.

8077. Mais en outre des recettes et des dépenses d'argent qu'ils accusaient, les livres devaient faire voir les détails des différents comptes?—Certainement.

8068. Je vous demande si vous avez cru ou si vous avez compris que ses livres donnaient les comptes d'une manière à indiquer la substance de toutes les transactions faites pour le gouvernement?— Je pense qu'en générale cela se pouvait.

8069. Vous avez dit que vous n'étiez pas satisfait de la manière dont il tenait les livres?—Non, je ne l'étais pas.

8070. Votre mécontentement a-t-il commencé aussitôt après que vous l'eussiez engagé, ou s'est-il manifesté plus tard?—Plus tard.

8071. Pourriez-vous dire quand?—A peine ; je ne me rappelle pas aujourd'hui combien il a été de temps à notre emploi.

8072. Je pense que les livres de M. Currie ont commencé le 1er janvier 1877?—M. Conklin doit être sorti du bureau une couple de mois avant cela, quand j'ai été chercher M. Currie pour le faire venir de la ligne. C'était un de mes sous-agents.

Le capt. Howard teneur de livres après Conklin et avant Currie.

8073. Qui a tenu les livres dans l'intervalle du renvoi de M. Comblin et de l'entrée de M. Currie?—Le capitaine Howard, du département des affaires des indiens.

8074. Il se peut que M. Currie ne soit pas venu aussi tôt que cela. S'il était venu plus tard, est-ce que, dans votre esprit, cela ferait quelque différence pour le temps que le capitaine Howard en a été chargé?—Non, je n'eus pas à attendre M. Currie longtemps, je pense, parce que M. Conklin est resté un mois après son renvoi. De fait, c'est une des choses qu'il a faites après avoir été renvoyé ; il essayait de clore ses livres pour un mois.

8075. Vous souvenez-vous qui l'a renvoyé? a-t-il été renvoyé par vous ou par le département?—Je l'ai renvoyé.

8076. Pensez-vous que le capitaine Howard ait commencé à tenir les livres en janvier 1877?—Oui ; si vous ne m'aviez pas montré le livre, je n'aurais pas indiqué cela, comme la date, attendu que je ne savais pas que c'était à la fin de l'année.

Payeur et Pourvoyeur—Administration.

8077. Quel personnel aviez-vous dans le bureau?—Seulement le teneur de livres et le garde-magasin, et il y avait un messager pour les bureaux en général. Personnel au bureau.

8078. Dites-vous que vous aviez un garde-magasin pour les magasins du chemin de fer du Pacifique seulement?—Non, pour les trois départments.

8079. Quels employés étaient chargés des affaires du chemin de fer du Pacifique seules?—Ce garde-magasin et le comptable. Je n'en avais pas d'autres, mais il avait les deux autres comme je l'ai dit.

8080. Qui était chargé des intérêts du gouvernement concernant le chemin de fer du Pacifique, en dehors du bureau?—Mes sous-agents; c'est ce nom qu'ils recevaient du gouvernement. Agents chargés des intérêts du chemin de fer du Pacifique Canadien.

8081. Vous rappelez-vous qui ils étaient?—M. Currie en était un.

8082. En quelle localité?—Il était à l'est du Portage du Rat; John A. Rowan en était aussi un au Portage du Rat, et il y avait un nommé Arthur Stewart qui était aussi un de mes sous-agents. Il y avait aussi John Brown pour l'ouest, J. J. Bell pour l'ouest, et Valentine Christian pour l'ouest.

8083. M. Currie et M. Rowan étaient-ils employés en même temps, ou l'un a-t-il succédé à l'autre?—J'oublie aujourd'hui si l'un a succédé à l'autre, mais je ne le pense pas. Je crois qu'ils ont été engagés en même temps, mais ils ont été attachés à divers personnels d'ingénieurs.

8084. Est-ce que chaque parti en expédition, que ce fût pour l'arpentage ou l'exploration, avait un sous-agent y attaché?—Oui, si le parti était fort; quelquefois il n'y avait que l'ingénieur et deux ou trois hommes et ils n'avaient pas de sous-agent. Le cuisinier était tenu responsable, parce qu'ils n'apportaient que peu d'effets. Généralement, chaq parti en expédition était accompagné d'un agent subordonné à Nixon.

8085. Dans les petits partis d'expédition la distribution des vivres était confiée au cuisinier?—Oui, mais seulement quand il n'y avait que deux ou trois hommes. Par exemple, j'avais un M. Hamilton pour pourvoir à la Colline de l'Oiseau et quelquefois sur la route de Emerson. Il n'avait pas de sous-agent. En deux ou trois occasions il n'y eut que le bûcheron, le cuisinier et l'ingénieur lui-même.

8086. En outre du bureau général, où étaient administrées les affaires de ces divers départements, je comprends qu'il y avait un magasin qui contenait les effets du gouvernement dont on pouvait avoir besoin pour la police à cheval, le chemin de fer du Pacifique et le département des Sauvages?—Oui.

8087. Qui était chargé de ce magasin?—Mon garde-magasin, John Parr, qui était sous mes ordres, et moi-même. Magasin confié au soin de John Parr.

8088. Qui en avait l'administration active?—Moi et John Parr. Administré par Nixon et Parr.

8089. Voulez-vous dire que vous étiez généralement présents lorsqu'on y entrait ou qu'on en sortait quelque chose?—Oui; presque toujours. Règle générale, nous ne gardions pas de marchandises. Je n'en achetais pas avant d'en avoir besoin; excepté une fois, je n'en ai jamais acheté avant d'en avoir eu besoin.

Payeur et Pourvoyeur— Administration.

Seulement des marchandises renvoyées gardées en magasin.

8090. Qu'y avait-il donc dans le magasin ? — Les marchandises remises par les ingénieurs qui revenaient, et les effets de la police à cheval qui étaient rapportés, les marchandises endommagées quelquefois ; parfois les marchandises dont on n'avait plus besoin et les approvisionnements destinés aux Sauvages et qui en vertu de contrats, devaient être envoyés à une date fixée avant leur distribution aux endroits auxquels je devais les expédier.

8091. En ce qui concerne ces effets que vous avez mentionnés en dernier lieu, la maison ne servait que d'entrepôt temporaire ?—Uniquement.

Effets reçus de Provencher, premier commissaire des Sauvages.

8092. Et non pour garder les marchandises comme la chose aurait pu être requise par la suite ?—Nous avons reçu de M. Provencher, premier commissaire des Sauvages, un lot de haches et de lard, et du tabac, je pense, que j'eus à mettre en magasin.

8093. Dans la seule occasion dont vous parlez comme étant une exception à la règle générale, était-ce pour de la farine ?—Oui.

Exception à la règle défendant de commander plus de marchandises que besoin n'était ; cinquante sacs de farine.

8094. Vous avez considéré que le prix allait probablement augmenter et qu'il était désirable d'emmagasiner ce produit ?—Oui ; je suis allé en acheter quelque cinquante sacs, si je me souviens bien.

TENUE DES LIVRES.

8095. Les marchandises que vous avez reçues de M. Provencher étaient elles débitées à quelque compte ?—Je ne pense pas.

8096. En avez vous tenu mémoire ?—Oui ; nous l'avons fait.

8097. De quelle manière ?—Nous les avons distribuées à la requisition de M. Graham, qui a été le successeur de M. Provencher. Il savait ce que nous avions.

8098. Je ne parle pas de la distribution, je me borne au fait que vous les avez reçues et à l'entrée qui en a été faite dans les livres. Je comprend que quand vous étiez dans le bureau, vous avez reçu de quelqu'un qui avait été précédemment employé par le gouvernement, une quantité d'approvisionnements alors en magasin ; une liste de ces effets a-t-elle été fournie ?—Oui, et reçu en a été donné.

8099. Est-ce que cela a été entré ?—Oui.

8100. Où cela a-t-il été entré ?—Par mon garde-magasin dans le livre du magasin.

8101. Alors, y avait-il un autre livre que celui du bureau général et que vous appelez livre du magasin ?—Oui,

8102. Est-ce que vous avez réuni cela quand vous avez laissé la besogne ?—Oui, M. Parr, je n'ai aucun doute, pourrait mettre la main dessus.

Les numéros, et non les valeurs, étaient entrés dans le livre du magasin.

8103. Vous souvenez-vous si, dans ce livre du magasin, les valeurs seulement des marchandises étaient entrées, ou seulement les numéros ? —Les numéros seulement ; jamais les valeurs. Nous n'aurions pas pu y arriver, si nous avions été portés à le faire, parce que les effets n'étaient pas toujours neufs.

Payeur et Pourvoyeur— Tenue des livres.

8104. Y avait-il quelque valeur d'attachée à ces marchandises à l'époque où vous les avez reçues?—Non, des états de marchandises en mains ont été fournis au gouvernement de temps en temps, sans interruptions, pendant tout mon service. On n'a pas fait l'évaluation des effets reçus de Provencher et on ne les a pas entrés.

8105. Comment ces états étaient-ils préparés: était-ce en déduisant les quantités en mains de celles qui avaient auparavant été en magasin, ou était-ce basé sur leur valeur?—Non, pas du tout sur les valeurs.

8106. Alors, y avait-il un mémoire tenu des quantités ou des montants de chaque sorte d'articles?—Oui.

8107. Regardez votre livre de lettres, page 85, et dites si c'est là un état—en autant que vous vous souvenez—des marchandises que vous avez reçues du monsieur que vous aviez nommé au commencement?—Oui.

8108. C'était la base alors du livre du magasin depuis l'époque où vous avez été en charge?—Oui; mais ce n'est pas le livre du magasin; c'est mon rapport envoyé à Ottawa.

8109. Mais quelle serait la première transaction entrée dans votre livre de magasin?—Celle d'avril.

8110. Je pense que vous avez dit que la première a été de prendre ces effets pendant le mois d'avril 1875?—Non; la première chose que j'ai prise a été un certain nombre de chiens, reçus de Jarvis et qui étaient renvoyés de la Colombie Anglaise. On peut regarder cela comme la première entrée de marchandises, mais je ne sais pas de quels ingénieurs ils venaient. Première transaction: plusieurs chiens reçus de Jarvis.

GEORGE BROWN, assermenté et interrogé: **G. Brown.**

Par le Président:—

ECLUSE DU FORT FRANCES. COMPTE DE BANQUE.

8111. Où demeurez-vous?—A Winnipeg.

8112. Quelle est votre profession?—Banquier; gérant de banque. Gérant de la Banque d'Ontario.

8113. De quelle banque?—De la Banque d'Ontario.

8114. Avez-vous eu les comptes d'aucun des employés du gouvernement depuis que vous êtes gérant?—Nous avons eu ici le compte du gouvernement sous l'administration réformiste. Fesait les comptes du gouvernement sous la dernière administration.

8115. Avez-vous quelque livre faisant voir le compte de M. Hugh Sutherland depuis l'époque où il a eu quelque chose à faire à l'écluse de Fort Frances?—Nous avons un compte du canal de Fort Frances, non pas avec M. Hugh Sutherland. J'ai produit le grand livre et la première entrée porte la date de mai 1877. Compte du canal du Fort Francis. Première entrée en mai 1877.

8116. La première entrée parait être un crédit de $8,000 au compte intitulé "Travaux du Canal de Fort Francis"?—Oui. $8,000 au crédit des travaux du Canal de Fort Francis.

8117. Vous souvenez-vous si c'était l'usage que l'argent fût pris sur ce compte et passât au compte particulier de M. Sutherland, ou si la

Ecluse du Fort Francis— Compte de banque.

prarique générale était qu'il dût être payé par petites sommes données à d'autres personnes?—Naturellement les chèques étaient signés par lui et contresignés par M. Logan le paie-maître. Je ne saurais dire ce qu'il est advenu de l'argent; je n'ai jamais rien su de cela.

8118. A moins qu'il ne fût passé à son compte particulier?—Alors il passait par les mains du *teller* et je ne prenais pas connaissance des détails.

8119. Vous ne saurriez pas par quel procédé cela passait à son compte particuliers?—Non, je n'aurais jamais su ce qu'était ce crédit de $8,000 si je n'avais consulté son compte particulier.

FONCTIONS DE NIXON COMME PAIE-MAITRE ET FOURNISSEUR. COMPTE DE BANQUE.

Tenait le compte de Nixon comme paie-maître.

8120. Avez-vous tenu le compte d'aucun autre employé du gouvernement; aviez-vous un compte avec M. Nixon comme paie-maître du chemin de fer du Pacifique?—Oui; mais pas sur ce grand livre du gouvernement.

8121. Aviez-vous divers grands livres?—Oui, qui étaient très semblables; seulement il y en avait un moindre contenant les montants; le débit et le crédit.

N'a pas tenu de compte en rapport avec le chemin de fer du Pacifique Canadien, ni de personne à part de Nixon.

8122. Teniez-vous le compte d'aucun autre employé du gouvernement—à part de M. Nixon—en rapport avec le chemin de fer du Pacifique. Par exemple, aviez-vous un compte pour aucun de ses sous-agents?—Non; seulement un compte particulier, c'est tout.

8123. Pas de compte officiel?—Je ne le pense pas.

8124. Supposons qu'il donnait un chèque à M. Christian, l'un de ses sous-agents, afin que M. Christian pût faire des dépenses pour le compte du gouvernement; vous souvenez-vous si M. Christian aurait tenu cela comme compte officiel ou comme compte particulier?—Je ne sache pas que pareille chose soit jamais arrivée.

8125. Vous souvenez-vous que le compte de M. Nixon soit le seul que vous ayez eu comme compte officiel en rapport avec le bureau du paie-maître du chemin de fer du Pacifique?—Je le pense. Je ne me souviens d'aucun en cet instant. Il y a quelque temps de cela, et un grand nombre de comptes ont été clos.

ECLUSE DU FORT FRANCES. COMPTE DE BANQUE.

Le compte de l'écluse de Fort Francis considéré comme compte du gouvernement.

8126. Est-ce que ce compte de l'écluse de Fort Francis n'était pas considéré comme compte du gouvernement?—Certainement. Ordinairement tous les comptes du gouvernement étaient placés ensemble dans les *ledgers* du gouvernement.

Raison pour laquelle le compte du canal de Fort Francis n'est pas dans le grand livre du gouvernement.

8127. Ce compte n'a pas été mis dans le grand-livre du gouvernement?—Non; il a été envoyé sous une forme différente. Quand une lettre de crédit était donnée elle était mise dans le grand livre du gouvernement. Si un chèque était envoyé, il lui était probablement expédié.

8128. Savez-vous pourquoi ce compte n'était pas tenu dans le grand livre du gouvernement, s'il était en entier pour les fins du gouvernement, et pourquoi il était seulement marqué par les chèques contresignés par les employés du gouvernement? Y a-t-il quelque raison pour laquelle il n'était pas tenu dans le grand livre du gouvernement?—Un compte du gouvernement consisterait en avis de crédit. Nous recevions avis du département des finances de mettre tout à son crédit.

Ecluse du Fort Francés— Compte de banque.

8129. Vous donnait-on de cette façon avis de ces crédits?—Non; on les envoyait par chèques.

8130. Payables à qui?—J'imagine qu'ils étaient payables à la banque pour eux. Ils pouvaient être envoyés à la banque ou à M. Sutherland pour être mis a son compte. La majorité en était télégraphiée.

Pense que les crédits étaient envoyés par chèques payables à la banque pour Sutherland and Logan.

8131. Voulez-vous dire qu'on donnait avis des crédits pour ces travaux du canal d'une manière différente de celle suivie pour les comptes du chemin de fer du Pacifique?—Oui, pour les comptes de M. Nixon.

8132. Quelle était la différence dans le mode des avis?—Il y a si longtemps, que je ne m'en souviens pas. C'est si compliqué. La différence était si petite: l'une était une lettre de crédit. Il y avait cette différence: l'une était portée directement aux avances; l'autre était portée aux dépenses du gouvernement fédéral.

8133. Je suppose qu'en effet cela ne faisait aucune différence dans les comptes?—Non; cela ne faisait aucune différence.

En fait l'argent qui venait du gouvernement à la banque ne faisait subir aucune différence à la manière dont les comptes étaient tenus.

8134. Pas de différence dans la manière dont vous teniez les comptes et déboursiez l'argent?—Non; quand cela passait par le grand livre du gouvernement tous les chèques revenaient à l'auditeur ici.

8135. En cette affaire les chèques retournaient-ils à MM. Sutherland & Logan?—Oui, naturellement; ils les avaient comme pièces justificatives.

8136. Je suppose qu'en réalité la différence est ceci: que les autres comptes du gonvernement étaient sujets aux chèques payables par l'employé d'ici, contresignés par l'auditeur local?—Quelquefois ils étaient vérifiés; et quelquefois ils ne l'étaient pas. Je pense que les premiers comptes de M. Nixon n'ont pas été vérifiés par la suite, les départements les vérifièrent.

8137. Je pense que le souvenir de M. Drummond est qu'ils étaient toujours vérifiés pour le chemin de fer du Pacifique Canadien?—Alors les chèques de la police à cheval ne l'étaient pas.

8138. Dans tous les cas, ce compte particulier était sujet aux chèques contresignés par une autre personne?—Oui; par M. Logan, le paie-maître, et le surintendant.

Les chèques en rapport avec les travaux de Fort Francis contresignés par Logan.

8139. C'est peut-être la raison pour laquelle vous l'inscrivez dans un autre grand livre?—Oui; et il aurait pu n'être pas considéré comme un compte du gouvernement. Je ne savais pas quelle était la raison.

Suite de l'interrogatoire de THOMAS NIXON:

Nixon.

FONCTIONS COMME PAIE-MAITRE ET FOURNISSEUR. TENUE DES LIVRES

Par le Président:

8140. Quand vous achetiez des approvisionnements pour les distribuer bientôt après, apparaissaient-ils dans votre livre de magasin?—Les approvisionnements mêmes, ceux que j'envoyais?

Payeur et Pourvoyeur— Tenue des livres.

8141. Oui, c'est ce que je veux dire?—Non.

8142. Je comprends que vous dites que quelquefois le magasin contenait des marchandises obtenues par vous pour distribution immédiate?—Non; cela avait rapport au département des affaires des Sauvages, et non au département du chemin de fer du Pacifique Canadien. Nous devions garder le stock pour le département des Sauvages, parce que les Sauvages venaient constamment et nous avions à les pourvoir, ou je supposais que nous aurions à les pourvoir. Je n'avais qu'à fournir ce qui était requis.

8143. Les Sauvages venaient chercher eux même les marchandises au magasin?—Oui; on ne les envoyait pas à un point éloigné pour distribution. Règle générale, on les achetait pour distribution au loin; mais on me demandait, disons, cinquante barils de lard de plus qu'ils n'en avaient besoin. Ils pouvaient en avoir besoin de mille ou deux milles pour envoyer au loin, mais on en demandait peut-être cinquante de plus et le surplus allait en magasin.

8144. Ce surplus était il immédiatement porté à votre compte de magasin et entré soit dans le livre du magasin ou dans quelqu'autre livre?—Le commissaire Graham savait toujours quel surplus j'avais.

8145. Qu'était le commissaire Graham?—L'agent des affaires des Sauvages ici. Il a succédé à M. Provencher; il était dans le bureau avec M. Provencher quand celui-ci était commissaire.

Pas d'autres effets achetés pour le chemin de fer du Pacifique Canadien n'ont été mis en magasin, que cinquante sacs de farine. Quand les partis d'exploration revenaient, le devoir des cuisiniers et des sous-agents était de remettre au témoin tous les effets qui restaient.

8146. Mais jamais, des marchandises achetées par vous pour le chemin de fer du Pacifique n'ont été déposées en ce lieu?—Pas autre chose que les cinquante sacs de farine dont j'ai parlé—c'est-à-dire en fait d'achat. Quand le parti revenait, le devoir du commis et du sous-agent était de me remettre tout ce qui restait.

8147. Pensez-vous que vos livres, en rapport avec le chemin de fer du Pacifique devraient faire voir l'entrée dans le magasin de ces cinquante sacs de farine?—Oui; on les achetait d'un marchand de la ville.

Comment les cinquante sacs de farine devraient apparaître dans les livres du chemin de fer du Pacifique Canadien.

8148. Le marchand devrait être crédité pour tout le montant qu'il a vendu et on devrait voir si le paiement a été fait par chèque ou de toute autre manière?—Oui.

8149. Et l'on devrait voir la portion prise par les différentes explorations?—Oui.

8150. Et, dites-vous, la balance était portée au compte du magasin?—Oui.

8151. Pensez-vous que vos livres contiennent un compte pour votre magasin, qui fasse voir le débit des cinquante sacs de farine?—Je ne sache pas qu'on ait fait dans les livres en général autrement que nous disons.

8152. Dans les livres du chemin de fer du Pacifique?—Je veux dire que nous tenions séparément un compte de magasin.

8153. Mais le marchand qui fournissait les marchandises était crédité non-seulement des quantités envoyées aux partis d'exploration, mais de ce qui entrait dans le magasin?—Certainement.

Payeur et Pourvoyeur— Tenue des livres.

8154. Comprenez-vous alors comment les livres pourraient être exacts sans qu'on portât la partie qui va dans le magasin à quelque compte, quelque fût le nom que vous lui donniez?—Si, par exemple, c'était acheté de Bannatyne, c'était crédité au compte de Bannatyne.

8155. Ce serait exact en autant que Bannatyne est concerné; mais en outre de cela il faut mettre au débit de quelqu'un tout le montant de ces effets?—Ils étaient au débit du magasin et crédité quand nous les expédirons.

8156. Pensez-vous que ces marchandises sont au débit du magasin? —Oui.

8157. Dans les livres du chemin de fer du Pacifique?—Je ne sais pas dans quels livres, mais nous tenions au compte spécial du magasin.

8158. Mais ne comprenez-vous pas que les livres du chemin de fer du Pacifique ne pouvaient être exacts sans que vous missiez tout le montant au débit de quelque compte?—Oui.

Système de tenue des livres, cas hypothétique.

8159. Je vous demande comme exemple: supposons qu'un marchand vous ait vendu des marchandises pour une valeur de $500; la section 14 en avait besoin pour $100, dans vos livres vos portiez à la section 14 ces $100?—Oui.

8160. La section 15 en voulait pour $100, et vous portiez à la section 15 ces $100?—Oui.

8161. Le parti d'exploration de McLeod en voulait pour $100 de plus, vous lui portiez ces $100?—Oui.

8162. Cela ferait $300; le parti de M. Lucas en voulait encore pour $100, vous portiez ces $100 au compte de M. Lucas; maintenant si les autres $100 allaient dans le magasin, portiez-vous ces $100 au compte du magasin?—Il n'y avait rien de tel. Rien n'est entré dans le magasin, à part des choses à moi nécessaires, que les cinquante sacs de farine.

8163. Avez-vous porrté les cinquante sacs de farine à quelque compte dans vos livres?—Je ne sache pas que cela ait été porté à aucun compte.

Livre du magasin.

8164. Si vous ne l'avez pas porté, les livres feraient-ils voir tout ce qu'ils devraient faire voir?—Certainement, parce qu'il y avait un livre de magasin.

8165. Mais cela ne faisait pas partie des livres du chemin de fer du Pacifique?—Non; je ne l'ai pas dit.

8166. Mais vous avec dit que cela appartenait à la police à cheval, au département des Sauvages et au chemin de fer du Pacifique?—Non; nous tenions un livre séparé pour chacun. Le garde-magasin était un garde-magasin général pour toutes les pratiques, mais il n'en était pas de même du magasin.

8167. Mais de fait, je suppose, ce livre fait partie de votre grand livre?—Oui, en effet, je le comprenais ainsi, car il venait à ma connaissance personnelle et directe.

Payeur et Pourvoyeur— Administration.

8168. Alors le grand livre ne fait pas voir toutes les transactions sans la présence du livre de magasin?—Non, il le faudrait pour tout avoir.

8169. Supposons qu'on vous remît des chevaux de quelque parti d'exploration qui avaient été d'abord inscrits à ce parti, y aurait-il quelqu'entrée de faite dans vos livres pour ces chevaux?—Certainement; et un reçu donné à la personne qui aurait remis les chevaux au garde-magasin.

Tout ce qui est venu en sa possession et est resté là pour n'importe qu'elle longueur de temps, apparaîtrait dans le livre du magasin.

8170. De sorte que tout ce qui venait en votre possession pour le compte du chemin de fer du Pacifique et restait sous votre garde pour n'importe quel laps de temps—même pour un court espace de temps—apparaîtrait dans votre livre de magasin?—Oui.

ADMINISTRATION.

Expédition d'effets consignés au sous-agent ou à l'ingénieur.

8171. Quand on expédiait aux partis à certaine distance, à qui était-ce consigné?—A mon sous-agent en expédition dans le nord-ouest, au Portage du Rat, sur la ligne est et, généralement parlant, à l'ingénieur en charge. Quelquefois, cependant, c'était à l'ingénieur qui demandait les marchandises; mais il ne les obtenait qu'à la réquisition de son chef l'homme responsable.

8172. Aviez-vous adopté un système d'après lequel ces sous-agents tenaient les livres de magasin d'après le même principe que vous suiviez pour tenir le compte du magasin en rapport avec le chemin de fer du Pacifique?—Oui.

8173. Avez-vous vous même examiné les livres du magasin de temps en temps?—Oui, avec beaucoup de soin.

8174. Vous ont-ils été rendus avant votre départ du bureau?—Oui.

Le système des sous-agences aboli quelque temps avant le départ de Nixon.

8175. Et vous les avez remis à votre successeur?—Il n'y a pas eu de sous-agence pendant un temps considérable avant mon départ du bureau, un nouveau système fut adopté.

Nouveau spstème: les ingénieurs ont reçu une somme fixe par mois et se pensionnent.

8176. Quel était ce nouveau système?—Les ingénieurs ont reçu des frais de pension et on a abandonné les sous-agences.

8177. Qu'est-ce que cela veut dire?—Ils étaient payés tant par mois et se pensionnaient. Je faisais le transport du fret pour eux, c'était tout.

8178. Est-ce que cela s'appliquait aux hommes aussi?—Oui.

8179. Et aux employés du gouvernement?—Oui; mais nous n'avions pas de partis d'exploration en expédition.

8180. Ils ont reçu une compensation monétaire au lieu de recevoir la pension?—Oui.

Où qu'ils achetassent, Nixon devait transporter les marchandises.

8181. Et ils se procuraient leurs provisions du mieux qu'ils pouvaient sans venir à vous ni à aucun autre fournisseur?—Il était supposé que je les pourvoirais, mais ils ont demandé la liberté de se pourvoir eux-mêmes et je n'en ai été que trop content. J'avais cependant à transporter les effets.

TENUE DES LIVRES.

8182. Quand vous envoyiez une certaine quantité d'approvisionnements à un sous-agent, portiez-vous ces provisions sur son compte soit comme garde-magasin, soit comme sous-agent?—Je le pense. M. Conklin serait, sur ce point, bien meilleur témoin que moi.

Payeur et Pourvoyeur— Tenue des livres.

8183. Vous souvenez-vous combien de temps après que M. Conklin eut pris soin des livres vous êtes devenu mécontent de son système?—Non; je ne m'en souviens pas.

Ne se souvient pas quand il est devenu mécontent de la façon dont Conklin tenait les livres.

8184. Vous rappelez-vous avoir recommandé qu'il reçût une augmentation de salaire, parceque c'était un très bon teneur de livres?—Oui. Conklin m'est arrivé comme ayant dirigé un collége commercial à Hamilton et il était très hautement recommandé, avant que j'eusse tenu pour certain qu'il était assez bon teneur de livres.

Se rappelle avoir recommandé que Conklin reçût une augmentation de salaire.

8185. Est-ce parcequ'il était ainsi recommandé que vous avez demandé une augmentation pour lui?—Non; je l'ai employé moi-même au salaire qu'il avait. Le salaire n'était pas fixé par le département et j'ai cru que je ne lui donnais pas assez. Je ne lui donnais pas autant que les teneurs de livres avaient dans cette ville. Je ne lui donnais que $1,000 par année.

8186. Mais après qu'il eut acquis quelque expérience comme teneur de livres, vous avez, n'est-ce pas, écrit au département, que c'était un employé excellent?—Oui; mais les livres n'ont été fermés que longtemps après qu'il fût entré à mon emploi. Je ne me rappelle pas l'époque, mais je crois que j'ai demandé cela; je pense que je m'en souviens.

8187. Pensez-vous avoir fait cette recommandation sans avoir regardé la manière dont il tenait les livres?—A cette époque, les livres paraissaient bien tenus. C'est lors de la clôture de ces comptes—par exemple, en l'année 1876—lorsque j'examinai les livres, que je vis que les comptesl es uns après les autres n'avaient pas été fermés comme je pensais qu'ils auraient dû être.

8188. Comme affaire de pratique, vous souvenez-vous si vos sous-agents avaient des comptes séparés dans aucune banque?—Je ne pense pas.

8189. Donnaient-ils des chèques?—Non; je crois qu'ils payaient en argent. Je vais m'expliquer; en partant pour une exploration, M. Lucas, par exemple, demandait $2,000 pour le sous-agent qui irait avec lui, et M. Ruttan $1,000 ou $2,000, selon qu'il pensait que d'autres choses seraient requises pour l'agent qui irait avec lui. Cet argent était retiré au moyen de chèques et donné au sous-agent qu'ils amenaient avec eux. Je ne pense pas qu'ils aient jamais émis de chèques, ni qu'il y ait rien de mis par moi à leur crédit.

Combien d'argent payé aux sous-agents et par eux.

8190. Y a-t-il quelques autres subalternes à qui on confiât un crédit à la banque et à qui on donnât pouvoir de faire des chèques?—Non.

On ne confiait de crédit à la banque à aucun employé subalterne.

8191. N'aviez-vous pas un assistant fournisseur?—J'en ai eu un pendant quelque temps, M. J. J. Bell, mais il n'avait pas cette autorisation. Il a été envoyé ici par le département.

8192. Vous souvenez-vous si il avait le pouvoir de retirer de l'argent par chèque. Vous souvenez-vous avoir envoyé un livre de chèques à l'un de ces subalternes, lui donnant instructions que le gouvernement avait porté son compte de la Banque des Marchands à la Banque d'Ontario et lui disant de se servir du nouveau livre de chèques au lieu de l'ancien?—C'est exact. Je m'en souviens à présent, mais ce n'était pas un livre officiel de chèques du gouvernement.

Dans un cas, un subalterne a eu un compte de banque, mais sous forme de compte particulier.

Payeur et Pourvoyeur— Tenue des livres.

8193. Alors c'était un livre de chèques particulier ; quelle différence cela lui faisait-il que le gouvernement eût porté son compte à la Banque d'Ontario ou à toute autre banque ?—Parceque l'ingénieur, lorsqu'il était en expédition sur la ligne, me demandait de mettre un certain montant—disons au crédit de Valentine Christian—à la banque, et je lui envoyais un livre de chèques sur cette banque particulière pour retirer les fonds dont il pourrait avoir besoin pour payer les employés renvoyés de temps à autre.

8194. Cependant vous dites que ce compte de Valentine Christian, par exemple, serait son compte particulier ?—Certainement que ce le serait ?

Raison pour laquelle, néanmoins, il transférait les comptes des subalternes d'une banque à une autre.

8195. Pourquoi donc ne pas le lui laisser tenir à la banque à laquelle il était auparavant ? Pourquoi lui demander de le porter à la Banque d'Ontario, parce que le gouvernement avait changé son compte ?—Parce que je ne faisais affaire qu'à la banque à laquelle le gouvernement faisait affaire lui-même. Je vais m'expliquer : Lorsque le compte était transporté à la Banque d'Ontario, pourquoi aurais-je pris l'argent de la Banque d'Ontario pour le porter à la Banque des Marchands, afin de le mettre au crédit de Valentine Christian à la Banque des Marchands ?

8196. Mais si Valentine Christian avait déjà son compte à la Banque des Marchands, pourquoi lui demander de le changer ?—Je ne sache pas qu'il eût de compte.

8197. Vous rappelez-vous qui c'était ?—Je pense que c'était Valentine Christian, parce que je me rappelle avoir vu son nom sur le livre de chèques en blanc qui m'a été rendu, mais ce pourrait être un des autres—John Brown. Mais tout l'argent qu'ils avaient de cette façon était entièrement sous leur contrôle.

8198. Leur simple chèque, sans examen préalable ou contre-signature, aurait été couvert ?—Certainement.

8199. Il était aussi bien sous leur contrôle que s'il eût été dans leur poche ?—Oui.

Il est probable que Valentine Christian a réglé son compte en donnant son chèque.

8200. Vous souvenez-vous s'il est arrivé à Valentine Christian, par exemple, de régler son compte avec vous en donnant son chèque ?—Je ne m'en souviens pas ; il est probable qu'il l'a fait. C'est-à-dire qu'il n'avait pas dépensé tout l'argent demandé par l'ingénieur.

8201. A qui allait cet argent ?—Au receveur-général, à Ottawa, pas à l'assistant-receveur-général d'ici.

8202. Faisait-il un chèque à mettre au crédit du receveur-général ?—Non, payable à moi ; et je faisais le chèque payable au receveur-général. Le chèque était fait payable à mon ordre.

8203. Il était confié à votre propre garde ?—Certainement.

8204. Vous souvenez-vous si, avec aucun de ces subalternes, il était nécessaire de régler les comptes par des chèques qu'ils vous donnaient pour des montants considérables ?—Certainement, c'était nécessaire comment auraient-ils pu clore leurs comptes autrement.

Payeur et Pourvoyeur—Tenue des livres.

8205. Je vous demande si vous vous souvenez qu'il leur soit arrivé de fermer leurs comptes en vous donnant des chèques, payables à votre ordre, pour des montants considérables?—Non; je ne le pense pas. Je ne pense pas qu'il soit jamais resté à leur crédit de montant considérable.

Balance considérable entre les mains du sous-agent de Lucas.

8206. Pensez-vous qu'il soit resté $2,000 ou $3,000 entre les mains d'aucun d'eux?—Je ne pense qu'il soit jamais resté autant d'argent, excepté dans un cas, et il se peut que cela n'ait pas été à $2,000. Je pense que c'était le sous-agent de M. Lucas.

8207. Qui était-il?—Je ne sais pas si Christian était son agent ou non. Je pense que Christian était sous-agent de Ruttan.

Compte de John Brown.

8208. Regardez le compte de John Brown à la page 107 du grand livre A et dites comment vous avez réglé la dernière balance?—Lisez la dernière entrée "Compte de banque, $2,861.28"?—C'est une affaire tout à fait différente.

8209. Quelle est cette affaire?—Ce sont des marchandises qu'il a vendues dans le Nord Ouest; ce n'était pas de l'argent envoyé à lui et qui m'était rendu; ce sont des marchandises qu'il a vendues:—des chevaux, des charrettes, des wagons et des approvisionnements—plutôt que de les ramener à Winnipeg.

Probablement que Brown a donné un chèque pour $2,861.28 à Nixon qui l'aurait déposé au crédit du receveur général.

8210. Comment cela se ferait-il, serait-ce par chèque? Vous ou M. Conklin l'avez marqué par un chèque; vous rappelez-vous la transaction?—Je ne m'en souviens pas, mais je présume que cela a été au moyen d'un chèque. Il l'aurait peut-être placé à mon crédit. Je pense plutôt qu'il a donné un chèque à M. Conklin ou à moi et que le produit en a été déposé au crédit du receveur-général.

Ne se souvient pas que lorsque Conklin a revisé les livres il y a iteu $4,000 dont on n'a pu rendre compte.

8211. Vous rappelez-vous, à l'époque où M. Conklin a laissé ces livres, vous être assuré qu'il y avait une erreur considérable dans la balance?—Non; je ne m'en souviens pas particulièrement.

8212. Ne vous souvenez-vous pas qu'on n'a pas pu rendre compte d'une erreur de plus de $4000 telle que constatée par les livres?—Non, je ne m'en souviens pas.

8213. Je pense que ce soit ainsi entré dans vos livres. Ce peut avoir été—Je ne veux pas dire que cela a été—détourné, mais je veux dire que les livres ne font pas voir ce qu'il en est advenu?—Vous trouverez les reçus du département pour tous ces montants. Les reçus sont au bureau du chemin de fer du Pacifique Canadien.

8214. Je veux maintenant m'assurer si le système était suffisant pour faire voir l'état réel des choses?—Il y avait un contrôle à Ottawa, car j'y suis allé une fois et j'ai trouvé le compte d'un homme qui aurait dû être dans le mien et qui n'y était pas.

8215. Voulez-vous dire celui de John Brown?—Non; le compte de John Scott et Cie; de sorte qu'on me contrôlait parfaitement à Ottawa, et il n'y a pas pu y avoir d'erreur dans l'administration des fonds.

Note dans le grand livre à l'effet que les livres ne balançaient pas, l'écart etant de $4,464.83.

8216. Regardez à la page 12 du journal B. et voyez la note au bas?—"Compte de balance, $4,465.83; Note: Ceci est un compte ouvert avec l'homme ci-dessus afin de fermer les livres et les crédits dans le grand livre le premier mai 1877."

Payeur et Pourvoyeur— Tenue des livres.

8217. Dois-je comprendre que vous avez vu cette note auparavant?—Je tiens pour certain que je l'ai vue.

8218. Comprenez-vous alors qu'à la fermeture des comptes faite par Conklin, les livres indiquaient une erreur de ce montant?—Je me l'explique comme cela.

8219. Avez-vous jamais tenté vous même de vous assurer d'où venait cet écart accusé par les livres?—Non; cependant M. Currie peut l'avoir fait. Voyez vous, il y a une pièce justificative pour chaque dollar que j'ai dépensé. Nous n'avions pas de comptes casuels. Je n'en tenais pas et je n'en eus jamais.

8220. Mais vous aviez un compte pour les dépenses générales?—Non; je n'en avais pas.

8221. N'aviez-vous pas un compte général?—Non. Je n'avais pas de compte casuel.

8222. Mais vous aviez ce que l'on appelle un compte général?—Oui.

Le témoin pense qu'à Ottawa ses comptes seraient trouvés exacts même si les livres montraient un déficit de $4,000.

8223. Dans lequel vous faisiez toutes les entrées qui ne devaient pas être chargées aux comptes particuliers?—Oui; mais ils étaient payés par chèques officiels. L'argent ne venait pas entre mes mains pour être payé ensuite à même ma caisse; de sorte qu'à Ottawa mes comptes étaient trouvés exacts même si mes livres accusaient un écart de $4,000, car mes pièces justificatives seraient là pour établir la dépense que j'ai faite des argents placés entre mes mains.

8224. Vous serait-il arrivé de payer quelquefois des comptes et de tirer des sommes contre ces dépenses?—Je ne me rappelle pas l'avoir fait.

Explication de $250 de dépenses faites par Nixon.

8225. Je pense voir un chèque de $250 porté à votre nom et, vis-à-vis, un crédit de dépenses pour vous-mêmes?—Oui; c'est correct; c'était pour un voyage à Ottawa; c'est quand j'ai été sommé de comparaître à Ottawa devant le comité des comptes publics; naturellement il n'y avait pas d'autre moyen d'avoir de l'argent, et j'ai, à mon retour, placé au crédit du receveur-général le montant qui m'avait été accordé, parce que le comité de comptes publics m'a payé et le montant que j'ai pris était plus considérable que ce qui a été accordé, et j'ai placé la balance entre les mains du receveur-général. Voilà l'explication de la chose.

Item de $25 pour un cheval vendu à Alloway.

8226. Le 19 juin 1875, je remarque une entrée dans le journal A, établissant que vous avez reçu de W. A. Alloway: "Comptant, $25" pour un cheval qui lui a été vendu; vous rappelez-vous cette transaction?—Non.

8227. Il y a pour mémoire que le cheval a reçu un coup de pied grave?—Non; je ne m'en souviens pas; mais je suppose que le cheval a été remis par un arpenteur; peut-être aurait-il fait le trajet entre ici et le Portage la Prairie, puis a été renvoyé.

8228. Je ne trouve aucun crédit de ces $25 dans ce compte que vous avez tenu avec la banque. Je mentionne la chose à présent afin que vous ayez occasion d'y voir?—Je ne puis y voir, car je n'ai pas les documents.

Payeur et Pourvoyeur— Tenue des livres.

8229. Mais je vais vous donner les livres, et vous pourrez voir si c'est crédité?—Vous verrez qu'il y a un état envoyé au département concernant ce cheval. Il a été crédité au receveur-général quand il l'a envoyé.

8230. Le 22 juin 1875, je trouve un memorandum dans votre journal: "Déposé au crédit du paie-maître à la Banque des Marchands, $72,50;" serait-ce à votre compte officiel?—Non; je ne le pense pas.

$92.50 déposé au compte particulier de Nixon.

8231. Serait-ce à votre compte particulier?—Je suppose que oui. C'était probablement pour des marchandises vendues, et l'argent n'était déposé au crédit du receveur-général que lorsque nous avions le tout, et nous l'envoyions à la fin du mois ou au commencement du mois suivant; c'est-à-dire que nous n'envoyions pas les $25 au moment où nous les retirions. Nous faisions nos rapports tous les mois au receveur-général de tout l'argent reçu durant ce mois. Je crois que c'est la façon dont cela a été fait; je ne sais pas pourquoi c'était.

8232. Alors cette dernière entrée du dépôt serait-elle une transaction particulière à vous?—Je ne sais pas.

8233. Pensez-vous alorrs que ce serait votre compte officiel?—Je n'avais pas de compte officiel.

N'avait pas de compte officiel.

8234. Pouvez-vous expliquer cette entrée: "Déposé au crédit du paie-maître à la Banque des Marchands, $92.50"?—C'était probablement de l'argent du chemin de fer du Pacifique qui m'est venu entre les mains, et il a été placé à mon crédit pour être, par la suite, envoyé au receveur-général.

8235. Savez-vous si cela paraîtrait vous être porté en compte dans les livres du chemin de fer du Pacifique?—Cela devrait être. Cela devrait m'être porté en compte et je devrais être crédité, au moins cela aurait dû être: "Par montant au receveur-général."

8236. Autant que nous avons pu les comprendre, les livres à Ottawa ne l'indiquent pas; mais peut-être y a-t-il quelqu'erreur?—Non; les livres du receveur-général montreraient seulement, je suppose, le chèque que j'ai signé—ce pourrait être $400 ou plus. Ce serait compris dans cela. J'envoyais un état détaillé au département et non au receveur-général.

9237. Il est possible que, si vous n'avez pas envoyé le montant que vous avez reçu de différentes sources qu'en juin 1875, cela apparaisse l'année suivante?—Je puis vous l'avoir si les papiers sont mis en ma possession. Je me rappelle l'avoir envoyé et je garantis que je le trouverai pour vous.

8238. Si vous regardez à la page 118 du grand livre A, vous verrez que le compte de Valentine Christian a été réglé par une entrée référant à la transaction de banque; pouvez-vous l'expliquer?—Non; des chèques de banque. Je présume que ce sont des chèques qu'il a donnés aux hommes lorsque, probablement, on les renvoyait.

Soupçon quant à la manière dont le compte de Valentine Christian a été réglé.

8239. Vous voulez dire des paiements faits par lui à d'autres?—Des paiements faits par lui, d'après les rôles de paie, aux hommes en expédition. Je crains que la chose ait été faite comme cela. Il était parfois bien coûteux d'amener des hommes, quand ils désiraient rester au Nord-Ouest, et cela aurait été pris des rôles de paie.

Payeur et Pourvoyeur— Administration.

L'ingénieur faisait les demandes d'argent pour les partis en exploration.

8240. Qui faisait les demandes pour l'argent que vous avanciez—par exemple, à Valentine Christian?—L'ingénieur seulement.

8241. Ce n'était pas affaire de discrétion pour vous d'avancer l'argent ou de faire autrement?—Non; je ne savais pas ce que seraient les besoins.

8242. Ces montants étaient supposés nécessaires pour être employés de cette façon?—Oui; ils avaient parfois à acheter des provisions—quelquefois des quantités considérables—quelquefois des mocassins pour les hommes—les hommes étaient plus ou moins habillés par nous.

8243. Quelles sortes de dépenses étaient créditées à Valentine Christian sous la rubrique "Dépenses"?—Fret, transport des effets d'un point à un autre suivant les instructions de l'ingénieur; et ceci était fait à la requisition de l'ingénieur.

L'ingénieur certifiait toujours les demandes du sous-agent.

8244. Alors, quand il venait dans votre bureau pour régler l'avance qui lui avait été faite et apportait les comptes de ces dépenses, exigiez-vous que sa demande fût certifiée par l'ingénieur avant de lui en donner crédit?—Oui, l'ingénieur certifiait la demande.

Exception à cette règle.

8245. De sorte que, pour tous ces items de crédit, dans le cas d'une personne dans la position de Valentine Christian, vous exigiez un certificat de l'ingénieur ou de quelqu'un sur les liex?—Oui; l'ingénieur avait ordre, d'après ces instructions écrites ou imprimées, de le faire. Naturellement, dans le cas de John Brown, il n'était pas capable de dire quelles marchandises Brown avait vendues, parce que Brown a été au Nord-Ouest pendant un an ou un an et demi, avec instructions de ma part de disposer de la propriété en ce lieu; par emple, il avait un certain nombre de mules qu'il avait ramenées de la Colombie Anglaisé, des chevaux et d'autres choses.

8246. En a-t-il eu du parti de Moberly?—Non; je ne le pense pas. Je pense que c'étaient de vieilles marchandises du parti de McLeod, dont quelques unes avaient servi au Nord-Ouest avant mon arrivée ici; quelques-unes étaient au comptoir de Jasper ou de Henry, je ne me rappelle pas lequel. Je pense qu'il a vendu pour $1,000 à Barnard, de la Colombie Anglaise, une grande quantité d'effets qui étaient restés là je ne sais depuis combien de temps.

Brown nommé sous-agent par Nixon.

8247. Avez-vous nommé Brown sous-agent, ou a-t-il été nommé à Ottawa?—C'est moi qui l'ai nommé.

8248. Avez-vous été satisfait de sa conduite?—Je l'ai toujours été. Il était le sous-agent de M. Fleming avant que j'eusse rien à faire avec le gouvernement. C'est un homme droit. Il n'était pas sous-agent, parce que ce nom n'était pas encore connu dans le service.

WINNIPEG, mardi, 26 septembre 1880.

Kirkpatrick.

WM. W. KIRKPATRICK, est assermenté et interrogé:

EXPLORATIONS—PARTI G.

Par le Président:

8249. Où demeurez-vous?—A Oster Nord, section No. 15, chemin de fer du Pacifique Canadien.

Arpentages—Parti G.

8250. Avez-vous été employé à des travaux qui se rattachent au chemin de fer du Pacifique?—Oui.

8251. A quelle date avez-vous commencé a y être employé?—A dater du moment que les premières brigades ont commencé les opérations en 1871. Employé sur le chemin de fer du Pacifique depuis 1871.

8252. Par qui vos services ont-ils été retenus?—Par le département des Travaux Publics, par l'ingénieur-en-chef,

8253. Avez-vous reçu un avis par écrit?—Oui.

8254. Quelles ont été vos premières fonctions?—Aide de l'ingénieur Aide-ingénieur, Division G, sous Armstrong.

8255. Dans quelle brigade?—Dans la division G, sous les ordres de M. H. N. Armstrong.

8256. Dans quelle localité?—Au lac Supérieur; au nord de ce lac, sur la rivière Pic, dans les directions est et ouest.

8257. Pouvez-vous nous dire quels étaient les points extrêmes de cette exploration?—Le détroit du lac Long, du côté ouest et du côté est c'était la rivière Blanche ou la rivière Noire, je ne me rappelle plus laquelle, mais je pense que c'était la rivière Noire. Localité : Lac Supérieur; termini de l'exploration : Lac Long et Petite Rivière Noire.

8258. Ce point ce trouvait-il plus à l'est que la rivière Pic?—Oui.

8259. Alors vous avez traversé la rivière Pic?—Nous l'avons traversé.

8260. Quel était à peu près l'étendue de cette exploration en milles? 90 ou 100 milles environ, je crois.

8261. Pendant combien de temps avez-vous été employé à ces opérations?—c'est en juin que je m'y suis rendu, je crois; j'ai quitté la brigade peu de temps avant Noël.

8262. De combien d'hommes se composait la brigade?—D'à peu près 40 hommes peut être 50. Personnel du parti : environ quarante-cinq hommes.

8263. Par qui les approvisionnements vous étaient-ils fournis?—Par un commissairiat.

8264. Aviez-vous un commissaire attaché à la brigade?—Il y en avait un, pas un commissaire régulier. Il s'en trouvait un à l'embouchure de la rivière Pic. Oui, je puis dire que nous avions un commissaire, parceque notre brigade était la seule dans cette région, et il était attaché à notre brigade. APPROVISIONNEMENTS.

8265. Mais il n'était pas toujours avec vous?—Non, il ne nous suivait pas toujours.

8266. Quel a été le point de départ de cette exploration?—A peu près 23 milles en amont, sur la rivière Pic. Parti d'un point situé à 23 milles en amont sur la rivière Pic, et travaille à l'ouest du Lac Long.

8267. Mais dans quelle direction avez-vous opéré d'abord?—A l'ouest du lac Long.

8268. Alors la rivière Pic était-t-elle la base de vos approvisionnements?—Oui; le poste de la baie d'Hudson, à l'embouchure de la rivière Pic, était la base de nos approvisionnements.

Arpentoges—Parti G.
Provisions.

8269. Aviez-vous une quantité suffisante de provisions et autres articles lors du commencement de l'exploration ?—Oui.

8270. Alors vos arrangements étaient parfaits ?—Pas au départ.

8271. Ont-ils été défectueux ensuite ?—Nous étions souvent à court de provisions.

8272. Pour quelle raison ?—A cause de la difficulté de les transporter à l'extrémité de la ligne.

Souvent à court de provisions, par la faute du commissariat.

8273. Voulez-vous dire qu'il fallait plus de temps que vous ne l'aviez cru pour faire venir vos provisions de la rivière Pic jusqu'au point requis ?—Non; je crois plutôt que le commissaire ne s'y entendait pas aussi bien pour le service de transport que pour l'engagement des Sauvages.

8274. Le commissaire a-t-il reçu des plaintes à ce sujet ?—Oui ; nous nous sommes plains, très-certainement.

8275. Etait-ce vous qui deviez transmettre la plainte ?—Je n'avais pas la direction de la brigade.

8276. Qui devait s'en charger ?—H. N. Armstrong.

Le commissariat promet de mieux agir.

8277. Savez-vous si le commissaire a donné des explications après que ces plaintes ont été formulées ?—Oui ; je pense qu'il a écrit une fois, et des plaintes ont été faites. Je ne me rappelle pas le nom du commissaire, mais il envoya une lettre bien singulière, disant que si Dieu lui conservait la vie et si les moustiques n'étaient pas trop méchants, il nous servirait mieux à l'avenir.

8278. Quel a été le résultat de ces arrangements défectueux sur les opérations de la brigade, c'est-à-dire, les travaux ont-ils été ralentis, ou ont-ils progressé régulièrement ?—Non ; nous nous sommes mis courageusement au travail. J'ai quitté la prigade et je me suis transporté au Lac Long, lorsque nous avons été rendus plus qu'à mi-chemin, et j'ai rapporté des provisions de cet endroit.

8279. Vous avez été détaché spécialement à cette fin ?—J'ai offert mes services, vu que personne ne savait la position que nous occupions, ni ne connaissait le pays comme moi, qui y étais déjà venu.

8280. En quelle qualité aviez-vous parcouru cette région auparavant ? —J'avais été employé dans l'exploration géologique.

Le témoin a apporté des provisions d'un poste de la Baie d'Hudson à l'extrémité nord du Lac Long.

8281. Alors, dois-je comprendre que vous avez rapporté des approvisionnements d'un point différent de celui qui avait été choisi comme base de vos approvisionnements ?—Oui.

8282. Avez-vous rapporté des approvisionnements dans cette occasion? —Oui.

8283. De quel endroit ?—Du poste de la Baie d'Hudson à l'extrémité nord du lac Long.

8284. A quelle distance était-ce du point où la brigade était alors à travailler ?—Environ 120 milles.

8285. Avez-vous pris avec vous des hommes de la brigade ?—Oui.

Arpentages—Parti G.
Provisions.

8286. Combien ?—Trois ou quatre sauvages.

8287. Et avez-vous transporté les provisions à l'aide de ces hommes ?—Nous les avons transportées à dos depuis l'extrémité sud du lac Long. Fait transporter les provisions par trois sauvages.

8288. Si ces hommes n'eussent pas été détachés de la brigade, à quels travaux auraient-ils été employés ?—C'était nos portageurs ordinaires. Ils auraient été renvoyés à la rivière Pic pour chercher des provisions.

8289. De sorte qu'ils remplissaient les conditions de leur engagement, soit en vous accompagnant, soit en retournant à la Rivière au Pic ?—Oui ; nous avions un nombre de sauvages dans le camp, pour lever le camp et paqueter les provisions.

8290. Alors si le travail proprement dit a été retardé, ce n'a été que par le fait de votre absence individuelle ?—C'est cela.

8291. Combien de temps avez-vous été absent en cette occasion ?—Pas plus d'une semaine. Je ne pourrais dire si les opérations ont été poursuivies en mon absence ou non. Absent une semaine pour se procurer des provisions.

8292. Ne pouviez-vous pas voir, à votre retour, si les travaux avaient été continués ou non ?—Je crois qu'il s'était fait un peu de travail, un mille ou deux peut-être.

8293. Pensez-vous que les travaux aient été en souffrance par suite de votre absence, plus qu'ils ne l'auraient été si vous eussiez été présent, tout en manquant de provisions ?—Les hommes n'avaient pas de provisions pour se nourrir. Ils ont vécu de bluets en mon absence.

8294. Alors, dois-je comprendre que les travaux n'ont pas été poussés aussi activement qu'ils auraient pu l'être, si les hommes eussent été convenablement approvisionnés ?—Certainement non. Travaux retardés par le manque de provisions.

8295. Au commencement de l'expédition, avait-on pensé que vous auriez à vous approvisionner à ce point aussi bien qu'à la rivière Pic ?—Si ma mémoire est fidèle, M. Armstrong avait donné ordre au commissaire d'expédier des vivres, par la route tracée, au poste de la Baie d'Hudson à l'extrémité nord du lac Long et de là à l'extrémité sud de ce lac, et d'y faire une cache.

8296. Alors il avait été convenu, lorsque les mesures ont été prises au début de l'exploration, qu'il y aurait une cache au lac Long, où vous trouveriez les provisions ?—Oui. Convenu qu'il y aurait une cache au Lac Long.

8297. Alors en allant y chercher des vivres, vous n'agissiez pas contrairement aux arrangements primitifs ?—Non ; pas en allant à l'extrémité sud du lac Long ; mais, d'un autre côté, nous ne pensions pas avoir besoin des provisions avant d'avoir poussé notre ligne jusqu'à ce point.

8298. Alors vous deviez trouver les provisions en arrivant à ce point ?—Oui.

8299. Avez-vous pris plus de temps à l'atteindre que vous ne l'aviez pensé au début des opérations ?—Pas beaucoup plus, je crois.

8300. Je désire savoir, en vous posant ces questions, si la difficulté est venue de ce que les travaux d'exploration n'ont pas été poussés aussi

Arpentages—Partie G. Provisions.

rapidement que l'on s'y attendait, ou de ce que les approvisionnements n'ont pas été fournis aussi régulièrement qu'il aurait fallu ; à laquelle de ces deux raisons attribuez-vous la difficulté ?—Au défaut d'approvisionnements.

8301. Alors, où auraient-ils dû être livrés, aux termes des arrangements primitifs ?—Ils auraient dû nous être fournis à mesure que nous avancions sur la ligne.

Travail fréquemment suspendu pour envoyer chercher des provisions.

8302. Ne vous ont-ils pas été expédiés aussi rapidement que vous le pensiez d'après les arrangements pris au début ?—Non ; il ne l'ont pas été, puisque très souvent nous avons dû cesser les opérations et envoyer nos bûcherons chercher des provisions à la cache de la rivière Pic. Le commissaire a peut-être été dans l'impossibilité de trouver des portageurs à la rivière Pic. A vrai dire, je ne sais comment cela s'est fait. Il lui a peut-être été impossible de s'en procurer.

Retards en conséquence.

8303. Est-ce que l'absence de ces bûcherons envoyés pour renouveler les provisions pouvait nuire à l'avancement des travaux ?—Oui.

8304. Les retarder beaucoup ou seulement très peu ?—Cela dépendait du nombre que l'on envoyait, Je crois que nous n'avions que six ou huit bûcherons en tout.

Tous les bûcherons absents.

8305. En tout ?—Les bûcherons ordinaires de la brigade dont le travail était utilisé sur la ligne ; et quand ils étaient absents, les travaux étaient forcément suspendus.

8306. Quand ils étaient tous absents, voulez-vous dire ?—Oui.

8307. Et s'absentaient-ils tous en même temps pour aller aux provisions ?—Je le crois ; je pense qu'ils se sont absentés une ou deux fois, sinon plus.

8308. Se faisaient-ils accompagner par les portageurs ou par les sauvages ?—Par tous les hommes dont nous pouvions nous passer au camp.

8309. Pourquoi envoyiez vous autant de personnes pour chercher des provisions ?—La route était très fatigante ; un homme ne pouvait pas porter à dos plus de 50 ou 60 livres.

Une cache consumée par un feu de forêt.

8310. Le manque de provisions s'est-il fait sentir rarement ou fréquemment pendant cette exploration ?—Je pense que c'est arrivé fréquemment sur cette ligne. Je dois mentionner que nous avons eu le malheur de perdre notre cache à l'embouchure de la sivière Pic, je me trompe, pas à l'embouchure, mais à la traverse de cette rivière, où nous avions commencé notre ligne. Tout a été consumé par un feu de forêt, et cela nous a causé un peu de retard.

8311. Est-ce qu'à votre avis, la perte de ces provisions a été cause des difficultés que vous avez éprouvées, par la suite, pour votre approvisionnement ?—Elle a pu en être la cause en partie, pendant un court espace de temps, jusqu'à ce que d'autres provisions nous aient été expédiées.

8312. Après que de nouveaux arrangements furent pris, les mêmes difficultés se sont-elles encore présentées ?—Oui.

Arpentage—Part C. Provisions.

8313. Où est Armstrong maintenant?—Je ne pourrais le dire. Je n'en ai jamais entendu parler à partir de l'année suivante.

8314. Ce n'est pas le même Armstrong qui était employé sur la section 14 ou 15?—Non; c'était un américain; ou il était peut-être d'origine canadienne, mais il venait des Etats-Unis.

8315. Vous rappelez-vous qui était le commissaire stationné à l'embouchure de la Pic?—Non; ils étaient deux dans les premiers temps, mais je ne puis me rappeler qui ils étaient. Si j'entendais prononcer leurs noms, je m'en rappellerais peut-être.

Quitte la brigade en décembre.

8316. Vous avez dit que vous aviez quitté la brigade vers le mois de décembre?—Vers novembre ou décembre. C'est peu de temps avant Noël, deux ou trois semaines peut-être.

EXPLORATION DE LA ROUTE.

8317. Où êtes-vous allé ensuite?—Je suis allé, sur l'ordre de M. Rowan, explorer une route pour contourner l'extrémité nord du lac long.

Fait une exploration de la route autour de l'extrémité nord du Lac Long.

8318. Comment avez-vous fait cette exploration?—J'ai fait une exploration rapide en me guidant sur la boussole et mesurant la distance au pas—comptant les pas—ou jugeant la distance autrement, aussi rapidement que possible. Je n'en fait que parcourir le pays, notant en passant la nature de cette région.

8319. De quelle manière avez-vous pris les hauteurs?—Je n'ai pas pris de niveaux.

8320. Aviez-vous un baromètre?—Oui, mais je n'ai pas calculé les niveaux par ce moyen, parceque je n'avais rien pour vérifier les calculs; et l'on n'avait pas jugé la chose nécessaire.

Simple exploration.

8321. C'est ce que l'on pourrait une exploration simple, je suppose?—Oui.

Arrivé à la Roche Rouge, embouchure de la Rivière Nipigon, à la fin de février.

8322. Combien de temps avez-vous été occupé à ce travail?—Je pense que je suis arrivé à la Roche Rouge, à l'embouchure de la rivière Nipigon, à la fin de février ou au commencement de mars.

Personnel: dix hommes.

8323. Combien aviez-vous d'hommes avec vous?—Huit ou dix hommes environ.

8324. Vous en aviez la direction?—Oui

8325. A cette occasion, avez-vous dit que vous aviez commencé vos opérations à la hauteur des terres?—Oui; à peu près à la hauteur des terres, près de l'extrémité nord du Lac Long.

Arrangements pour provisions.

8326. Quelles mesures aviez-vous prises, à cette occasion, au sujet de vos approvisionnements?—J'en avais pris un certain montant en partant, mais avant de partir j'avais dépêché trois Sauvages avec des traines sauvages chargées de provisions pour les mettre en dépôt au comptoir du Lac Long, au poste de la Baie d'Hudson au Lac Long. Je pris assez de vivres à l'embouchure de la Pic pour me permettre d'atteindre le Lac Long.

8327. Ces mesures ont-elles été suffisantes pour vous permettre de mener vos travaux à bonne fin sans manquer de provisions?—Oui.

Arpentages— Parti L. Provisions.

Retour à Ottawa.

8328. Quelles ont été ensuite vos occupations sur le chemin de fer du Pacifique?—Je revins à Ottawa, et au 1er juillet je retournai dans la région du Nipigon.

Juillet 1872, de nouveau dans la région de Nipigon.

8329. Au mois de juillet 1872?—Oui.

8330. En quelle qualité y êtes-vous retourné?—Comme chef de brigade.

8331. Vous en rappelez-vous le numéro ou le nom?—C'était la brigade L, je crois.

Personnel : 35 hommes.

8332. De combien d'hommes se composait-elle?—De 30 ou 35 environ.

Exploré du nord-ouest du Lac Nipigon au lac au Gros Eturgeon.

8333. A quel point avez-vous commencé vos opérations?—A 30 milles de l'angle nord-ouest du lac Nipigon.

8334. Serait-ce vèrs la hauteur des terres?—Oui.

8335. Quelle direction avez-vous suivie?—Je me suis dirigé vers le lac du Gros Eturgeon.

Quatre-vingt-dix milles de parcourus.

8336. Quelle était l'étendue de cette exploration?—Cette ligne avait près de 90 milles de longueur, autant que je puis me rappeler.

APPROVISIONNEMENTS.

8337. Quelles mesures avez-vous prises pour vos approvisionnements?—Ils devaient être expédiés à l'embouchure de la Wabanvost qui se déverse dans le lac Nipigon, à l'angle nord-ouest de ce lac.

8338. Alors c'était pris du point de départ de votre exploration?—C'était à trente milles environ, je crois.

Capt. Robinson, officier du commissariat.

8339. Avec qui aviez-vous pris vos arrangements?—Avec le commissaire, le capitaine Robinson.

8340. Où était-il stationné?—A l'embouchure de la rivière Nipigon, à la Roche Rouge, Il avait la direction du service des approvisionnements.

8341. Avez-vous trouvé les provisions au point désigné?—Oui.

8342. Avez-vous éprouvé, pendant vos opérations, des difficultés au sujet des vivres?—Oui; j'ai eu beaucoup de difficulté pour le transport, ma brigade n'était pas assez nombreuse.

8343. Ainsi des mesures avaient été prises pour le transport des vivres de l'endroit que vous avez nommé aux divers points de vos travaux?—Le commissaire qui m'accompagnait était censé les faire paqueter ou les faire transporter de quelque manière. Si nous avions des lacs à traverser, ils étaient censés les faire transporter en canots.

8344. Alors vous aviez un commisraire attaché à votre brigade ou la suivante. Oui, ils étaient deux; l'un du nom de Cole et l'autre Duncan McDonald, je crois.

8345. Etaient-ils chargés de procurer des moyens de transport à partir du point de départ, que des environs, jusqu'aux divers points de la ligne où des approvisionnements seraient requis?—Oui.

Arpentages—Parti L.—Provisions.

8346. Ont-ils manqué à leur engagements?—Non; Je ne puis pas dire cela, mais les provisions n'ont pas été expédiées aussi rapidement qu'elles aurait dû l'être. Ils n'ont pas été tout-à-fait en défaut.

Provisions expédiées trop lentement.

8347. Se sont-ils aquittés de leur tâche d'une manière satisfaisante?—Pas complètement. Je n'ai pas été satisfait.

8348. Vous en êtes-vous plaint?—J'en ai fait rapport bien certainement.

8349. A qui?—Au sous-ingénieur-en-chef, qui était M. Rowan, à l'époque.

8350. Où était-il stationné?—Il n'était stationné à aucun endroit en particulier, autant que je puis me rappeler; il était un peu partout, je crois.

8351. Il n'avait pas de quartier général?—Je ne le pense pas; pas que je sache.

8352. Savez-vous si votre plainte lui est parvenue?—Je ne saurais le dire.

8353. Votre plainte a-t-elle eu pour résultat une amélioration ou un changement quelconqu e?—Non; elle n'a pas eu cet effet; parce qu'il n'a pu la recevoir que des mois après. Les communications étaient très difficiles.

8354. Vos opérations durant cette campagne, ont-elles été moins efficaces par suite du manque de provisions?—Oui; je le pense. Je n'ai pu terminer mon travail que le matin de Noël je crois.

Travaux retardés par suite du manque de provisions.

Travaux terminés le matin de Noël.

8355. Ces opérations étaient-elles poursuivies en vue de les relier à des travaux fait par d'autres?—Non, M. Jarvis avait terminé son travail dans cette région environ trois mois auparavant, ce n'était pas l'intention de relier ma ligne avec la sienne.

8356. Quel nom donneriez vous aux opérations de cette campagne?—Celui d'exploration préliminaire.

Nature des travaux: exploration préliminaire avec le théodolite et le niveau.

8357. Instrumentale?—Instrumentale, avec théodolite et niveau.

8358. Vous rappelez-vous le nom ou le numéro de votre brigade pendant cette campagne de 1872?—Je crois que c'est celui que j'ai déjà mentionné: L.

8359. Dans la même liste je trouve C. Jarvis pour l'année 1872, et la lettre N en regard de votre nom. Savez-vous si c'est exact?—Je ne crois pas qu'on y suive l'ordre alphabétique. Je sais que dans la même année, il y a eu deux ou trois K.

Indication alphabétique des partis défectueuse quelque fois.

DU LAC HÉLÈNE AU LAC LONG.

9360. Qu'avez-vous fait après avoir terminé ce travail?—Je me suis rendu à Ottawa le même hiver, et je suis retourné au Nipigon le printemps suivant, et j'ai étudié une ligne s'étendant de l'extrémité nord du lac Hélène vers l'extrémité nord du lac Long.

Retour à Ottawa. Au printemps, explore une ligne du nord du lac Hélène au nord du Lac Long.

8361. C'était suivant la direction générale de l'exploration que vous aviez faite pendant l'hiver de 1871-72?—Oui.

8362. Quelle était à peu près la longueur de cette ligne?—Je l'ai explorée sur un parcours d'environ 60 milles. Je pense qu'elle devait avoir à peu près 100 milles; mais nous ne l'avons jamais comptée.

Parcours de soixante milles.

Arpentage préliminaire— Du Lac Hélène au Lac Long.

Exploration préliminaire.

8363. Quel genre d'exploration avez-vous faite?—Une exploration instrumentale, ou préliminaire.

8364. Avait-il été fait, que vous sachiez, une exploration quelconque de cette ligne particulière avant l'exploration instrumentale?—Nulle autre que celle que j'avais faite, autant que je sache.

8365. A quelle distance cette ligne était-elle de la vôtre?—Je l'ai coupée plusieurs fois au cours de mon exploration; mais elle suivait à peu près la même direction générale. Elle pu s'en éloigner beaucoup toutefois.

Objet: vérifier les travaux antérieurs du témoin.

8366. C'était alors, en quelque sorte, dans le but de confirmer l'étude que vous aviez précédemment faite?—Oui.

8367. Etiez-vous chef de la brigade?—Oui.

Personnel: trente-cinq hommes.

8368. De combien d'hommes se composait-elle?—De 30 ou 35 environ.

Provisions.

8369. Quelles dispositions avez-vous prises pour votre approvisionnement pendant cette campagne?—Les vivres nous étaient expédiés de la Roche Rouge par le commissaire.

8370. La Roche Rouge était le centre de vos approvisionnements?—Oui.

8371. Un commissaire était-il attaché à votre brigade ou la suivait-il?—Oui.

8372. Vous rappelez-vous son nom?—Non.

8373. Les vivres vous ont-ils été expédiés d'une manière satisfaisante pendant la durée des opérations?—Oui.

8374. A quelle époque avez-vous terminé vos travaux?—Tard en automne, assez à temps pour profiter des bateaux à vapeur.

8375. Vous êtes-vous rendu à Ottawa?—Oui.

Va à Ottawa.

8376. Dans chacune de ces occasions, lorsque vous êtes allé à Ottawa, faisiez-vous le travail du bureau se rattachant aux opérations de la campagne précédente?—Oui; j'ai fait tous les plans et profils.

Wilson.

ECLUSE DU FORT FRANCES. APPROVISIONNEMENTS.

G. M. WILSON continue sa déposition:

Par le Président:

Livre de compte avec le gouvernement.

8377. Voulez-vous produire votre livre de comptes, montrant le compte avec le gouvernement?—Oui. (Le livre est produit.)

Première entrée au crédit du gouvernement.

8378. Quel est le montant de la première entrée au crédit du gouvernement?—$1,738.32.

8379. Pourquoi était-ce?—C'était pour les fournitures achetées du gouvernement, et alors en magasin.

Ecluse du Fort Frances—Provisions. Comptes.

8380. En a-t-il été réellement donné livraison à cette époque?—Livraison en a été faite à cette époque.

8381. Une liste a-t-elle été dressée?—Oui, et cotée régulièrement.

8382. Qui l'a certifiée de la part du gouvernement?—Logan et Thompson.

8383. Les prix étaient-ils apposés à cette liste?—Oui.

8384. Quel est l'article suivant au crédit du gouvernement?—$2,268.49. Article suivant au crédit du gouvernement : $2,268.49.

8385. A quelle date?—Le 31 août.

8386. Quel était la date du précéd ent article?—Le 30 juin.

8387. Pouvez-vous dire à peu près en quel temps il a été décidé que vous feriez l'acquisition de ces fournitures?—Dans le cours de juin.

8388. Avec qui l'arrangement a-t-il été fait?—Avec M. Sutherland, le surintendant. Provisions achetées de M. Sutherland.

8389. Comment se fait-il qu'en août vous ayiez été en mesure de placer au crédit du gouvernement un montant aussi élevé que la somme de $2,200?—Pour la raison bien simple qu'il avait acheté des effets dans Ontario avant que la vente ne fut faite et que ces effets étaient en route à l'époque ; mais je devais en prendre livraison à leur arrivée.

8390. Vous étiez convenu, par vos arrangements, que les articles de l'espèce de ceux que vous avez achetés devaient être compris dans la vente qui vous avait été faite?—Oui.

8391. A leur arrivée, a-t-il été dressé une liste des articles dont vous avez pris livraison?—Oui. Provisions reçues, liste faite et prix marqués.

8392. Avec mention des prix?—Oui.

8393. Comment a-t-on pu arriver à fixer des prix?—D'après les factures, je suppose.

8394. Avez-vous pris part à la détermination des prix?—Non.

8395. Alors vous ne savez pas si les prix qui ont fixés sont les mêmes que ceux qui paratssent dans les factures?—Je suppose que c'étaient les mêmes, je n'ai aucune raison d'en douter.

8396. Vous avez supposé qu'ils étaient les mêmes, mais vous ne le saviez pas?—Oui.

8397. Vous vous contentiez de leur parole sans prendre connaissance des factures pour vérifier les prix?—Je savais, je suppose, qu'ils étaient exacts, parce que j'avais vu les factures auparavant.

8398. Avez-vous vérifié les prix en prenant connaissance des factures, autant que vous pouvez vous rappeler?—Autant qu'il m'en souvient, je l'ai fait. Je ne puis dire que je l'ai fait, mais c'est probable.

8399. Quel est l'item suivant au crédit du gouvernement?—$131.36. $131.36 au crédit du gouvernement.

8400. Pourquoi était-ce?—C'était pour comptes pris à ma charge. Comptes à la charge du témoin.

Ecluse du Fort Frances—Provisions. Comptes.

8401. Avez-vous l'intention de dire que vous avez pris à votre charge le paiement de quelque compte dû au gouvernement?—Oui.

8402. Quel était le débiteur?—Edward McCroskie.

8403. Quel est l'article suivant?—$12.34.

8404. Pourquoi était-ce?—C'était au sujet d'une erreur commise en faisant la facture des $2,268.49.

8405. Quel est l'article suivant?—L'article suivant ne devrait réellement pas paraître ici, parce qu'il y a une entrée contradictoire pour cet article; c'était un montant de $144 qui avait été porté au débit du département, et qui n'aurait pas dû l'être mais à celui du payeur, et il y a au verso une entrée contraditoire qui y correspond.

8406. L'erreur se trouve rectifiée?—Oui.

Montant de $540.86 pour le transport d'approvisionnements

8407. Quel est l'article suivant?—$540.86.

8408. Pourquoi était-ce?—Pour transport d'approvisionnements; le transport de 72,115 livres pesant d'approvisionnements.

8409. De quel point?—De l'angle Nord-Ouest au Fort Francis.

8410. Par quel moyen de transport?—Par un remorqueur; ce que l'on appelle le bateau de la Baie d'Hudson.

8411. Saviez-vous quel était le tarif normal à l'époque, pour le transport du fret?—Oui; un arrangement aurait été fait avec le capitaine Wylie. C'est lui qui a fixé le tarif, et il devait transporter le fret à raison de 75 centins par cent livres, pour les particullers et pour le gouvernement.

8412. Ainsi, l'entente réelle était que vous paieriez le même tarif qui était exigé des particuliers?—Oui.

A toujours payé le transport des provisions transportées pour lui.

8413. Avez-vous, à une époque quelconque, fait transporter des marchandises pour lesquelles vous n'avez pas eu à payer?—Non.

8414. Pour des affaires de cette nature, étiez-vous traité sur le même pied que les étrangers?—Oui.

8415. N'avez-vous jamais retiré d'avantages lorsque vous avez eu à traiter d'affaires avec aucuns des fonctionnaires du gouvernement?—Non.

8416. Quelle est l'écriture qui paraît dans le journal?—C'est la mienne.

$1,850 pour provisions prêtées par le département.

8417. Quel est l'article suivant?—$1,850.

8418. Pourquoi était-ce?—Pour provisions qui m'ont été prêtées par le département.

8419. Etait-ce une quantité prêtée à cette époque particulière, ou bien était-ce un ensemble de divers prêts?—C'était une facture régulière, qui m'avait été remise par le département, de provisions qui m'avaient été prêtées à différentes époques jusqu'à cette date.

8420. Ce n'était pas un prêt qui vous avait été fait dans cette occasion particulière?—Non.

Ecluse du Fort Francis—Provisions.

Comptes.

Système régulier de prêts mutuels.

8421. Savez-vous pendant combien de temps ce système de prêts s'est continué?—A peu près pendant tout le temps que j'ai été là—prêts faits et rendus.

8412. Alors ce sont des prêts qui vous ont été faits depuis que vous avez ouvert un magasin à votre compte jusqu'à la date de l'entrée de cet item?—Oui.

8423. Quelle est la date de cette entrée?—Le 31 mai, 1878.

8424. Ce qui représentait le montant des prêts qui vous ont été faits pendant une période de onze mois environ?—Oui.

8425. De temps à autre, lorsque ces prêts ont eu lieu, en avez-vous gardé trace dans vos livres?—Quand ils m'étaient faits?

8426. Oui?—Je le crois; j'en gardais un mémoire.

8427. Où le trouverait-on?—Dans un compte du petit livre; mais, bien entendu, je m'attendais à ce que le garde-magasin du gouvernement en tiendrait un compte régulier.

8428. Avez-vous comparé le relevé qui vous a été fourni, à l'époque où le montant total de ces prêts vous a été soumis, avec l'état qui paraît dans vos livres au sujet de ces prêts?—Je crois l'avoir fait.

8429. Vous en souvenez-vous?—Non.

8430. Vous le croyez, parceque c'est probable, mais vous ne vous rappelez pas les circonstances?—Non.

8431. Qui gardait note de ces prêts, dans l'intérêt du gouvernement?—L'employé du gouvernement.

8432. Qui était-il?—M. L. R. Bentley était l'employé à l'époque, et M. Logan, je suppose. M. Logan était garde-magasin et M. Bentley était son aide.

8433. Vous savez, je suppose, qu'il a été rumeur que vous retiriez un bénéfice de ces prêts?—Oui; je le sais.

8434. Avez-vous actuellement un état détaillé de l'article porté au crédit du gouvernement?—Je ne l'ai pas; il m'a été remis par le département. Je puis dire que je suis venu bien près de ne rien garder du tout. Quand je quittai le Fort Francis, je ne voyais pas jour à me tirer d'affaire. J'avais mon propre fardage, et il me fallait faire le transport de mes effets de cette façon; j'avais résolu, à une époque, de jeter mes livres et mes papiers, qui ne me servaient plus à rien. Mais, après réflexion, je réunis mes livres et quelques-uns de mes comptes avec mes créanciers et je les emportai, afin de pouvoir, à l'occasion, puiser des renseignements. J'ai souvent désiré les voir au fond du lac.

8435. Ainsi vous n'avez pas de mémoire constatant ces divers prêts?—Non, je n'en ai pas. Je l'ai cherché. Je pensais l'avoir, mais je suis certain du contraire.

Prêts

8436. Le montant représentant ces prêts est inscrit dans vos livres en bloc?—Oui.

Ecluse du Fort Francis—Provisions.
Comptes.

8437. Dois-je comprendre que vous avez dit, précédemment, que vous n'aviez jamais disposé de bestiaux ayant appartenu au gouvernement à une époque quelconque?—Oui; je vous en dresserai un état sous peu, si l'on m'en donne le temps.

8438, Quel est l'item suivant?—L'article suivant est une somme de $5 qui ne devrait pas paraître ici. C'est simplement une autre contradiction pour rectifier une erreur dans mes transactions. Je crois que c'est pour du coton qui a été pris au magasin et qui aurait dû être porté au compte du contre-maître Thompson, et non à celui du département.

$162.42 portés au crédit du gouvernement, pour transport.

8439. Quel est l'article suivant?—$162.42.

8440. Pourquoi était-ce?—Pour transport d'approvisionnements, de la station Barrie, sur la route Dawson, à Fort Francis.

8441. Quel était le moyen de transport?—Le remorqueur du gouvernement.

8442. Le prix est-il celui exigé des étrangers?—Je ne crois pas qu'à cette époque, on transportât du fret pour les étrangers.

Prix raisonnable.

8443. Est-ce un prix raisonnable?—C'est un prix raisonnable. Il a été fixé de la manière suivante par Thompson, le contre-maître des travaux: on a calculé le temps des hommes et leurs dépenses, et le prix du transport a été fixé d'après ce calcul.

8444. Cet item représente-t-il tout le montant qui vous a été demandé par le gouvernement, ou avez-vous fait une déduction pour quelque chose que vous auriez faite pour lui?—J'en ai déduit la somme que j'avais payée au département pour le transport de trois chargements, de la Baie du Tonnerre à Shebandowan.

8445. De sorte que le prix total du transport de vos marchandises dépasse le montant de $162?—Oui; c'était $207.42, je crois.

Compte pris à la charge du témoin.

8446. Quel est l'article suivant?—L'article suivant est de $341.56; c'est un compte que j'ai pris à ma charge comme celui qui a été mentionné précédemment.

8447. Quel est l'article suivant?—$5.50; c'est une transaction semblable à celle citée plus haut—du tabac acheté par M. Olivier et porté au débit du département au lieu du sien.

8448. De sorte que cette entrée est pour corriger une erreur antérieure?—Oui.

262.13 pour fret.

8449. Donnez l'article suivant?—$262.13.

8450. Pourquoi était-ce?—Pour frais de transport.

8451. Entre quel points?—Pour transport de 7,000 livres de marchandises, de Savanne, qui est une station sur le chemin de fer du Pacifique, à l'écluse de Fort Francis, et aussi de 23,492 livres de fret, de l'angle Nord-Ouest à Fort Francis, au prix 75 centins, ce qui fait un total de $298.69, moins un compte du capitaine Wylie se montant à $36.46.

8452. Pourquoi avez-vous déduit le compte du capitaine Wylie de la

Deluce du Fort Frances—Provisions. Comptes.

somme que vous deviez au gouvernement?—Le gouvernement était en dette avec le capitaine Wylie à l'époque; je revenais du Fort Francis, à l'époque, et je n'avait pu voir le capitaine. Je transportai le montant de sa dette au compte du gouvernement.

8453. Cette transaction a-t-elle été approuvée par M. Sutherland ou par quelqu'autre employé du gouvernement?—Oui, par le contre-maître.

8454. Ce tarif était-il le même que celui demandé d'ordinaire pour transport?—Le même que celui imposé à d'autres personnes.

8455. Quel est l'article suivant?—22.26.

$22.26 pour provisions prêtées.

8456. Pourquoi?—Pour des approvisionnements qui m'ont été prétés. C'est un petit compte que je devais au gouvernement pour effets obtenu avant mon départ.

8457. L'article suivant et dernier est de $1,296.17; pourquoi est-ce?—C'est un chèque qui m'a été adressé par le département, à Ottawa, pour balancer mon compte, et c'est la seule somme qui m'ait jamais été payée par le département.

Chèque du département pour $1,296.17, balance de compte.

8458. Quels articles avez-vous au débit de ce compte?—Des approvisionnements fournis au département.

8459. Quel est le montant total au débit du gouvernement pendant tout le temps que vous avez tenu magasin à votre compte aux écluses?—$8,778.92.

Le témoin a porté $8,778.92 au débit du gouvernement, pendant tout le temps qu'il a tenu magasin à l'écluse.

8460. En quoi consiste la majeure partie de cette somme?—En approvisionnements, je suppose.

8461. De quelle espèce?—Le gouvernement achetait tous les articles dont il avait besoin et qui composaient mon assortiment, tels que couvertes, colons et provisions—beurre, sucres et autres articles de cette espèce.

8462. Ces articles ont-ils été fournis au gouvernement en une seule fois, où à différentes époques?—De temps à autre, suivant les besoins du moment.

8463. A quel moment entriez-vous ces articles dans vos livres?—Au moment de l'achat.

8464. Teniez-vous un journal ou un brouillard?—Un journal.

8565. Est-ce dans ce livre que les entrées étaient faites en premier lieu?—J'avais un petit livre, mais comme j'étais seul à voir aux affaires, je ne pouvais pas faire mes entrées régulièrement, excepté le soir.

Système de tenue de livres du témoin.

8466. Mais où preniez-vous les items que vous entriez le soir?—Dans ce qu'on appelle le brouillard.

8467. Trouviez-vous, soit dans votre journal ou dans votre brouillard, la matière nécessaire à chaque entrée que vous avez dans votre grand livre?—Oui.

8468. Et les entrées qui paraissent maintenant dans le grand livre sont le résultat des articles que vous portiez, en premier lieu, soit au journal, soit au brouillard?—Oui.

Ecluse du Fort Frances—Provisions: Comptes.

8469. Est-ce que les effets que vous avez mis au débit du gouvernement, étaient fournis par vous directement, ou l'étaient-ils quelquefois à d'autres personnes?—Ils étaient livrés directement par moi. Le contre-maître ou le garde-magasin étaient seuls à qui j'en donnais livraison.

8470. Ces articles n'ont pas été livrés aux journaliers employés par le gouvernement?—Non; ils n'auraient pas accepté ce genre de transactions.

Toutes les fournitures passaient par les mains d'un agent du gouvernement.

8471. Et toutes ces marchandises, dites-vous, passaient par les mains de quelqu'agent du gouvernement, soit le commis, le garde-magasin ou le contre-maître des travaux?—Il ne pouvait en être autrement, la chose n'aurait pas été tolérée.

8472. Avez-vous votre brouillard?—Non. Je pensais l'avoir, mais je ne puis le trouver. Il était chez moi l'hiver dernier.

8473. Teniez-vous vos livres en partie simple?—En partie double.

8474. Transportiez-vous les articles du brouillard dans votre journal avant de les porter au grand livre?—Pour la plupart, à moins que je ne fusse très pressé.

Ne portait jamais les articles directement au grand livre du brouillard.

8475. Portiez-vous quelque fois directement les articles du brouillard à votre grand-livre?—Non; jamais.

8476. Alors toutes les entrées ont dû avoir été faites dans quelque livre intermédiaire?—Oui; dans le journal.

8477. Alors votre journal contient-il des entrées pour chaque item qui parait dans le grand livre?—Oui; il se trouve dans le journal des entrées pour chaque item paraissant au grand livre.

8478. Ces items qui sont portés au débit du gouvernement sous le nom de marchandises, avaient probablement une entrée correspondante au crédit du compte de marchandises?—La totalité des items était entrée en bloc à la fin du mois. Il n'en serait pas ainsi dans une comptabilité tenue en partie simple.

8479. Mais est-ce que cette entrée ne pouvait se subdiviser de manière à faire voir à quel compte la marchandise était portée?—Les marchandises étaient comprises dans les transactions de tout le mois.

Montant de $351.60.

8480. Regardez, s'il vous plaît, à la page 34 de votre journal, et dites moi si les détails de ce montant de $351.60 y sont entrés?—Ils s'y trouvent.

Pas de détails du montant de $3,440.81.

8481. Le 30 juin 1878, vous paraissiez avoir entré un montant de $3440.81 au débit du gouvernement; pouvez-vous montrer le détail de cette entrée?—Je ne le puis.

8482. Pourquoi cela?—Parce qu'il n'est pas entré en détail. Ces détails ont été fournis au département.

Explications relatives au montant de $3,165.55.

8483. L'entrée dans votre journal, d'où cet article a été tiré, montre trois articles dont l'un est de $3,165.55; est-ce là la transaction dont vous ne pouvez fournir les détails actuellement?—Oui.

Ecluse du Fort Frances—Provisions. Comptes.

8484. Comment êtes-vous arrivé à obtenir ce montant?—Il a été porté dans mon brouillard et les factures ont été fournies au département.

8485. Vous rappelez-vous de quoi il se composait?—D'approvisionnements.

8486. De quelle espèce?—De toutes espèces.

8487. C'étaient probablement les approvisionnements pendant un mois?—Non; plus longtemps que cela. Je dirai qu'au début, je n'ai pas cru nécessaire d'entrer tout cela dans les livres réguliers, parceque les entrées devaient être faites dans ceux du département—je parle des affaires de prêts; mais j'appris de M. Sutherland, ou du teneur de livres, que cela serait nécessaire. En conséquence je fus obligé de faire les entrées dans mes livres pour correspondre aux leurs.

8488. Voulez-vous dire que les mêmes articles étaient entrés dans leurs livres pour ce même chiffre de $3,165.55?—Oui.

8489. Et que vos entrées correspondaient aux siennes?—Au compte que je lui avais remis.

8490. Voulez-vous dire qu'au début de ces transactions, vous ne les entriez pas du tout dans vos livres?—J'en ai toujours tenu compte dans mes livres; c'est-à-dire, je ne les portais pas dans le journal à des époques régulières; autrement dit, que je ne portais pas le détail des articles dans le journal.

8491. Est-ce que cet article consistait principalement, selon vous, en marchandises que vous leur aviez prêtées?—Oui; ce serait en partie pour marchandises prêtées—des provisions. *Principalement pour marchandises prêtées.*

8492. Devons-nous comprendre que ce compte de $3,165.55 n'est pas des effets livrés après la date de votre dernière entrée au débit du gouvernement?—Je ne pourrais pas dire au juste à quelle époque ils ont été livrés.

8493. Devons-nous comprendre qu'à une époque quelconque vous avez fait une entrée comprenant les effets dont livraison avait été donnée longtemps auparavant?—Les marchandises avaient pu être fournies une couple de mois auparavant, ou peut-être plus. *Suite des explications*

8494. Et que, pendant ces deux mois, vous avez fait d'autres entrées au débit du gouvernement, mais que vous n'aviez pas transporté celles-là?—Oui; par exemple, j'ai essayé, autant que possible, de faire, pour ce que nous appelons nouveautés et autres marchandises de cette nature, une entrée distincte du compte des prêts. J'en ai agi ainsi dans le but de me rendre compte des prêts que nous échangions, de ce que j'avais à rendre au département, et lui de même, suivant le cas.

8495. Est-ce que cet article était basé, en majeure partie, sur des transactions de prêts?—Je le crois, autant que je puis me rappeler.

8496. Lorsque vous portiez au débit du gouvernement des articles que vous dites avoir été prêtés et non vendus, à quel prix les entriez-vous?—Si je me rappelle bien, je crois que le premier compte m'a été remis par le département pour des marchandises qui m'avaient été *Comment les comptes pour marchandises prêtées étaient faits.*

Ecluse du Fort Frances—Provisions. Comptes.

prêtées, et, en retour, je fixais le même prix qui m'avait été demandé, quel qu'il fût, pour chaque article séparé, à diverses reprises il a estimé les marchandises plus cher que je n'étais dans l'habitude de vendre moi-même, et, bien entendu, lorsque je les lui rendais j'adoptais les mêmes prix; mais pour beaucoup de choses, je ne prenais que mes prix ordinaires de détail, qui étaient généralement moins élevés que ceux du département.

8497. Savez-vous quel a été le résultat de cet échange de marchandises; la balance a-t-elle été en votre faveur ou à votre détriment?—Non; je crois que la somme qui m'a été payée était en majeure partie pour d'autres effets tout à fait en dehors des approvisionnements, par exemple des meubles.

Comptes des emprunts balancé entre le témoin et le gouvernement.

8498. Alors vous dites que la balance du compte de prêts n'a pas été en votre faveur?—Je pense que nous étions à peu près égaux. Il était entendu que les emprunts seraient rendus subséquemment. Quelquefois l'on ne pouvait me remettre les mêmes articles, et moi de même, mais l'on reportait la différence sur d'autres articles.

8499. En établissant le compte de crédit du gouvernement, je crois que vous avez inscrit un item comme étant un compte de prêt?—Oui.

8500. Est-ce parceque les articles compris dans cet item avaient été obtenus du gouvernement à titre de prêt?—Oui.

8501. Avez vous une entrée semblable de votre côté, c'est-à-dire, un compte de prêt au lieu d'un compte vente?—Non; je considérais généralement les provisions comme compte de prêt.

8502. Est-ce que le compte porté à son débit pour articles que vous aviez d'abord eu l'intention de lui prêter, renferme autre chose que des provisions?—Seulement des provisions.

Le montant de $3,165.55 était principalement pour provisions.

8503. Alors pensez vous que cet item de $3,165.55 soit en majeure partie pour des des provisions?—Je crois qu'il ne comprend que des provisions.

8504. Teniez-vous dans votre grand livre un compte séparé pour les marchandises?—Oui.

8505. A votre avis, ce compte indique-t-il à son crédit un montant considérable, comme résultat de ces transactions avec le gouvernement?—Seulement le montant du crédit de tout ce que le gouvernement a reçu, débit et crédit.

8506. Mais j'entends en établissant la balance entre les prix que vous avez payés pour les marchandises et ceux auxquels le gouvernement les a achetés; pourriez-vous vous assurer, d'après votre propre livre, si ces transactions avec le gouvernement ont eu pour résultat de porter au crédit de votre compte de marchandises un montant considérable?—Cela ne pourrait se faire, parceque les prix étaient les mêmes des deux cotés. Les prix que l'on spécifiait pour les prêts étaient précisément les mêmes que je fixais pour lui.

8507. Est-ce que vous dites que cet item de $3,165.55 est pour des articles qui ne sont pas compris dans d'autres entrées portées au débit du

Ecluse du Fort Francois—Provisions. Comptes.

gouvernement?—Il n'est pas compris dans d'autres entrées au débit du gouvernement. Il ne serait pas entré là, s'il en était ainsi. Je suis convaincu qu'il ne s'y trouve pas compris.

8508. Savez-vous ce qu'est devenue cette facture qui a été faite, indiquant les détails de l'entrée?—Je crois qu'elle doit se trouver au département.

Pense que le département a une facture correspondent à cette entrée.

8509. Avez-vous liquidé vos affaires aux écluses de Fort Francis avant d'en partir?—Oui.

A réglé les affaires à l'écluse avant de partir.

8510. Vous avez disposé de toutes vos marchandises?—Oui.

8511. Avez-vous porté les produits de cette dernière vente au crédit de votre compte de marchandises?—Oui.

8512. Le gouvernement a-t-il pris part à cette transaction?—Non.

8513. Pendant combien de temps avez-vous fait le négoce aux écluses de Fort Francis?—Depuis le 1er juillet 1877 environ, et j'ai quitté cette localité au commencement d'août 1878.

8514. A peu près treize mois en tout?—Oui.

Pendant treize mois en affaires.

8515. Quand vous avez commencé votre commerce, aviez-vous beaucoup de marchandises, à part ce que vous avez acheté du gouvernement?—J'en avais acheté une quantité considérable.

8515½. Avez-vous objection à nous dire—je ne sais trop si nous avons le pouvoir de vous poser cette question—quel montant total vous aviez mis dans les affaires?—Je ne sais si je pourrais le dire sans additionner les montants, mais je n'ai aucune objection à vous montrer les comptes de mes créanciers, ce qui pourrait vous en donner une idée.

8516. Je ne veux pas entrer dans tous ces détails; je désire savoir, par exemple, si votre compte de marchandises accuse, en totalité, un bénifice considérable?—Je ne crois pas être justifiable de vous répondre.

Refuse de déclarer si son compte des marchandises accuse des profits considérables.

8517. Vous êtes justifiable, mais vous n'êtes pas tenu de le déclarer?—J'aimerais mieux ne pas répondre à cette question.

8518. Voulez-vous dire que vous ne désirez pas nous donner cette information?—Non, je ne désire pas vous la donner.

8519. Vous comprenez que je ne vous oblige pas à répondre?—Certainement.

8520. Pensez-vous que vous pourriez nous donner le détail de cet article considérable?—Je crois pouvoir le faire.

8521. Avez-vous trouvé les détails de l'entrée de $3,165.55 dont nous avons parlé avant l'ajournement?—Oui.

Détails du montant de $3,165.55.

8522. Pouvez-vous les produire?—Oui (un état est produit).

8523. Cet état se trouve dans votre livre de copies de lettres et paraît avoir été copié d'un autre papier?—C'est une copie de l'achat donné

Ecluses des Forts Frances— Provisions. Comptes.

au gouvernement. Je préfère vous en donner une copie plutôt que le laisser le livre de copie, et vous pouvez les comparer.

Livra des marchandises pour le montant pendant le mois de juin 1878.

8524. D'après cet état, tous les items de cette somme ont été livrés par vous durant le mois de juin 1878?—Oui.

8525. Comment expliquez-vous qu'une transaction aussi considérable ait été faite dans un seul mois?—Le gouvernement était à court d'approvisionnements et désirait que ces approvisionnements lui fussent rendus; j'avais acheté ces approvisionnements dans le but de les lui rendre.

8526. Voulez-vous dire que vous aviez acheté de nouvelles marchandises à cette époque?—Oui.

8527. Et ces articles ont été choisis dans votre nouvel assortiment?—Oui.

8528. Les quantités paraissent être presque des quantités de gros; par exemple, un baril de raisins et d'autres articles en grandes quantités?—Oui.

8529. Quel prix avez-vous fixé pour ces montants considérables? Le prix de la vente en détail, ou quelque chose comme le prix du gros?—A peu près le prix du gros.

Granilles à 15 cts.

8530. "Raisin, 15 centins"; est-ce à peu près le prix du gros?—Oui; si l'on y ajoute les frais de transport.

8531. Le prix d'achat et les frais atteindraient-ils ce chiffre?—Oui, à peu de différence près.

Farine d'avoine, 8 cts.

8532. "Farine d'avoine, 8 centins"; quel était le prix du détail à l'époque?—10 ou 12 centins. Cet article se vendait ici, à un prix assez élevé, et il fallait payer le fret.

8533. Quel était le prix des haches, en détail?—Nous les vendions généralement $2.

8534. Vous souvenez-vous du prix des clous en détail?—Cela dépendait de l'endroit où nous les achetions. Le prix variait entre 10 et 25 centins.

8535. Au baril?—A peu près 10 ou 12 centins, au baril.

Clous, 9 cts. la lb. au baril.

8536. Vous les cotez ici 9 centins. Etait-ce calculé comme étant le prix du gros?—Oui; 25 centins était le prix ordinaire réalisé à Fort Frances pour les clous; c'est le prix qu'en demandait la compagnie de la Baie d'Hudson.

En justice, les prix du témoin devraient être comparés avec ceux du gouvernement.

8537. Les prix, à la rivière au Cygne, se rapprochaient-ils de ceux demandés à Fort Frances?—Je ne sais où se trouve la rivière au Cygne. En comparant ces prix, il serait nécessaire de les comparer à ceux qui m'étaient demandés par le gouvernement pour les mêmes articles. Ils doivent concorder, parcequ'il ne serait pas raisonnable, s'il m'a demandé un prix, de ne pas me permettre de lui en demander un qui y corresponde.

8538. Vous plairait-il de nous donner copie de cet état, à votre loisir?—Certainement.

Ecluse du Fort Frances—Provisions.—Conduite irrégulière.

8539. Est-il quelqu'autre matière se rapportant au chemin de fer du Pacifique, sur laquelle vous désireriez donner votre déposition?—Je désirerais faire une déclaration au sujet de certaines rumeurs qui sont en circulation et dont la commission n'a fait aucune mention. Je désire déclarer qu'avant que l'on m'eût offert de fournir des approvisionnements au magasin du gouvernement, la même proposition avait été faite à deux autres personnes, savoir: à S. H. Fowler, marchand de bois, de Fort Frances, et à John Logan, garde-magasin du gouvernement, au même endroit; et que ce ne fut que sur leur refus, qu'on me fit cette proposition. L'on a dit que le magasin que j'occupais à Fort Francis appartenait au gouvernement et que je ne payais aucun loyer. Pendant le mois de juillet—le mois pendant lequel j'ai commencé mon négoce—j'ai occupé une maison appartenant à D. Cameron de Kincardine; et du 1er juillet jusqu'à la date de mon départ de Fort Frances, j'ai occupé une maison la propriété de S. H. Fowler, marchand de bois, à Fort Frances—Les commissaires désirent-ils voir les entrées à ce sujet?

Explication de certaines rumeurs.

8540. Non?—En réponse à l'extrait d'une lettre adressée par l'hon. John Schultz, de Winnipeg, à l'hon. Dr. Tupper, ministre des chemins de fer, et datée de l'hôtel Russell, Ottawa, le 17 décembre, 1878, qui se lit comme suit, "Des approvisionnements pour les travaux ont été achétés en quantités considérables de Wilson, que l'on dit être uu associé de Sutherland-Wilson a fait transporter gratuitement tous ses approvisionnements par Alloway à l'Angle Nord-Ouest, et de là à Fort Francis, par le steamer du gouvernement," je désire déclarer que cet avancé est faux et complètement dénué de vérité.

8541. Dois-je comprendre que vous désirez établir que vous avez payé d'autres personnes, non employées par le gouvernement, pour transporter vos marchandises de Winnipeg à l'Angle Nord-Ouest?—Oui.

8542. De quelle manière ferez-vous votre preuve?—Je soumets les reçus de W. Alloway, entrepreneur de transport, et aussi les entrées dans mes livres, faites à l'époque de la transaction.

8543. Quel montant environ, trouvez-vous avoir payé en totalité, pour transporter entre ces deux points, à des particuliers non employés pour le gouvernement?—A peu près $3,000.

A payé $3,000 pour fret.

8544. Et nulle personne au service du gouvernement n'a jamais transporté aucunes de ces marchandises gratuitement soit entre ces deux points ou d'autres localités?—Non; l'on a dit que les bestiaux que j'avais vendus à Fort Frances étaient la propriété du gouvernement; je désire produire le reçu de W. F. Alloway pour cinq têtes de bétail. Je déclare aussi que j'en ai acheté deux autres du capitaine Wylie, de l'Angle Nord-Ouest, un autre de S. W. Faroler et un quatrième du nommé Frank Thompson. Voici, en outre, un extrait d'une lettre adressée par un nommé W. S. Volume à l'hon. M. Mackenzie Bowell, en date du Lac Traverse, le 14 décembre 1878: "J'accuse aussi M. Sutherland d'avoir acheté du bétail à Winnipeg et de l'avoir expédié à Fort Francis. Je puis prouver que ces bestiaux ont été abattus à leur arrivée, et qu'une partie en a été vendue par Wilson à des citoyens de Fort Francis." Je déclare que c'est complètement faux du commencement à la fin, et que je suis en mesure de prouver où mon bétail a été

Bestiaux vendus par le témoin à son compte.

Ecluse du Fort Frances—Provisions. Conduite irrégulière.

acheté, et de démontrer que ces achats correspondent à la date à laquelle j'ai vendu de la viande aux citoyens de Fort Francis lorsque j'y demeurais. En dernier lieu, je déclare aussi qu'il a été rumeur que les ouvriers employés pour le département étaient forcés de faire leurs achats chez moi ; et que je prenais avantage de leur position pour les faire payer plus cher. J'ai la conviction que cette rumeur n'a pas été mise en circulation par les personnes qui se fournissaient chez moi, et je suis prêt à faire comparer les prix demandés à Fort Francis avec ceux imposés à Winnipeg à l'époque ; bien plus, M. Sutherland a déclaré, au vu et su du public, que si des plaintes étaient faites pour surcharge dans les prix, il rétablirait le magasin du gouvernement. J'ai dû aussi consentir à ce que mes livres fussent, en tout temps, soumis à l'examen de M. Logan, le payeur, et aussi de M. Thompson, le contre-maître. Aucunes plaintes n'ont été portées et l'on n'a rien trouvé à redire dans mes comptes, et chaque compte était tenu et remis en détail aux ouvriers. M. le commissaire, j'ai considéré que cette déclaration devait être faite, afin de montrer à la commission que je suis prêt à donner tous les renseignements qu'il me sera possible de fournir.

Il n'est pas vrai que le témoin ait abusé les ouvriers.

8545. Vous avez donné lecture d'extraits de lettres dont nous ignorions l'existence, et nous sommes heureux de vos explications sur ces faits. Nous avons touché quelques-uns de ces faits au cours de l'enquête, mais nous ne pouvions pas aborder les détails, parceque nous ne les connaissions pas aussi complétement que vous ?—Ils ont été communiqués par le département à M. Sutherland, immédiatement avant l'enquête qui a été faite par l'Hon. Walter R. Bown et M. Alexander McArthur, de Winnipeg.

8546. Savez-vous si les dépositions ont été faites sous serment, à cette enquête ?—Elles ne l'ont pas été. Mais je ne pourrais pas affirmer qu'il en ait été ainsi dans chaque cas particulier.

Enquête nécessairement incomplète par MM. Bown et McArthur.

8547. Des informations n'ont été données que par les personnes qui voulaient les fournir de leur plein gré ?—Je ne pourrais le dire.

8548. Vous avez compris que ces commissaires n'avaient pas le pouvoir de forcer les témoins à répondre ?—Non.

8549. De sorte qu'ils n'avaient pour source d'informations que les déclarations faites volontairement par les témoins ?—Je le crois ; et par des personnes qui n'y connaissaient rien ; et ils n'ont pas essayé d'obtenir de renseignements de celles qui étaient en position de connaître les choses.

8550. Vous avez produit ces reçus montrant que vous avez payé les bestiaux achetés à votre compte et que vous avez payé des frais de transport à des personnes qui n'étaient pas liées au Gouvernement ; ils corroborent vos affirmations à ce sujet, et vous êtes libre de garder ces reçus si vous le désirez ?—Je désire les garder. Je n'y tiendrais pas, seulement il peut y avoir une autre enquête ; celle-ci est la seconde ou la troisième.

8551. Désirez-vous ajouter autre chose ?—L'on m'a demandé avant l'ajournement de déclarer, en chiffres ronds, quel était le montant des acquisitions faites par moi de personnes indépendantes du département. J'ai acheté pour $25,000 environ.

Achète pour $25,000 de personnes étrangères au gouvernement.

Ecluse du Fort Frances—Provisions.

8552. Vous rappelez-vous si, en faisant les entrées relatives à votre négoce, vous portiez au débit de votre compte de marchandises, les dépenses que nécessitait votre commerce, ou seulement le prix d'achat et les frais de transport des marchandises même?—Les dépenses nécessitées par mon commerce, très certainement.

8553. Alors tout profit, ou balance au crédit du compte de marchandises, représenterait le bénéfice réalisé?—Certainement; mes dépenses personnelles n'y seraient pas mentionnées.

8554. Votre labeur serait-il porté en compte, sous forme de salaire? —Non; rien de ce qui me touche personnellement.

8555. Alors s'il se trouve une balance au crédit de votre compte de marchandises, elle indique les bénéfices de votre commerce, à l'exception de la valeur du temps que vous consacriez aux affaires?—Oui.

Les comptes indiquent les profits du témoin, son temps non compris.

WM. W. KIRPATRICK, continue sa déposition:

Kirkpatrick.

Par le Président:

EXPLORATION—LAC DES MILLE LACS, HAUTEUR DES TERRES, FORT FRANCES.

8556. Quel a été votre premier travail après l'automne de 1871?—J'ai été occupé dans le bureau pendant l'hiver, et ensuite j'ai fait un relevé de la Rivière à l'Acier Trempé, depuis l'angle nord-ouest du lac des Mille Lacs jusqu'à la hauteur des terres, dans le but de savoir si cette rivière ne pourrait pas être utilisée pour le transport du matériel de construction et de provisions pour la combination des travaux sur la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien. Après avoir terminé cette étude, je me suis rendu à Fort Francis.

1874, exploration de la Rivière à l'Acier Trempé, du nord-ouest du Lac des Mille Lacs à la hauteur des terres.

8557. En ce qui concerne cette étude, pouvez-vous nous dire, avant d'aller plus loin, combien de temps vous avez consacré à la faire?—A peu près six semaines. Ce travail se rattachait aux autres opérations de cette campagne, et a été fait d'après les mêmes instructions. Je me suis rendu à Fort Francis et j'ai fait le relevé de la rivière de l'île de Sable, au nord du point où la ligne actuelle la franchit, au lac Orangoutang, je crois; delà j'ai descendu le cours de la rivière Wabigoon jusqu'au lac de ce nom, puis, je suis descendu par le lac Manitou et je suis revenu à Fort Francis.

Exploration de la Rivière de l'Ile au Sable jusqu'à la traverse actuelle, de ce point à la rivière Wabigoon, par Manitou, pour revenir à Fort Francis.

8558. Ce travail, si je comprends bien, n'avait acun rapport avec le tracé de la ligne?—Non; c'était une étude préliminaire faite au micromètre de Rochon.

Exploration au micromètre.

8559. Avait-elle surtout pour objet de trouver des voies de transport? —Oui, et aussi de s'assurer de la nature de cette région qui n'avait pas encore été étudiée.

8560. Quel temps avez-vous consacré à ces études?—Toute la durée de la campagne.

8561. Jusqu'à quelle époque de l'automne?—Vers le milieu d'octobre.

8562. Etiez-vous chef de brigade?—Oui.

Arpentages—Lac des Mille Lacs, hauteur des terres, Fort Frances.

Personnel : treize hommes.

8563. De combien d'hommes cette brigade était-elle composée ?—Je crois que j'avais treize hommes et un aide.

8564. Avez-vous été dans l'obligation de vous faire accompagner d'un commissaire pour les approvisionnements ?—Non.

Pas de difficultés pour les approvisionnements ; le témoin s'en occupe.

8565. Durant cette campagne, avez-vous éprouvé des difficultés au sujet de vos provisions ?—Non, je les ai fournies moi-même.

8566. Voulez-vous dire que vous avez acheté les vivres nécessaires et que le gouvernement les a payés ?—Oui.

8567. De votre propre initiative ?—Non, par ordre.

8568. Je veux parler de la quantité des vivres et des prix ?—Oui.

8569. Vous avez fourni ce que vous avez jugé nécessaire ?—Oui.

Explore sur un parcours de 300 à 400 milles.

8570. Combien de milles avez-vous explorés, pendant la durée de cette campagne ?—Environ 300 ou 400 milles. Il est assez difficile de répondre sans faire le mesurage à l'échelle. J'ai fait par la suite, tous les calculs au bureau, mais je ne me les rappelle pas. C'est à peu près 300 ou 400 milles.

8571. Quels ont été vos principaux moyens de transport pendant cette campagne ?—Des canots seulement, et des portages. J'ai suivi les cours d'eau autant que j'ai pu, et j'ai cherché les portages moi-même.

Se rend à Ottawa en octobre 1874.

8572. Alors, après le mois d'octobre, 1874, vous êtes vous rendu à Ottawa, comme à l'ordinaire ?—Oui.

EXPLORATION PRÉLIMINAIRE. A L'EST ET A L'OUEST DE WABIGOON.

8573. Avez-vous fait au bureau le travail se rapportant aux opérations de cette campagne ?—Oui.

1875, ligne préliminaire à l'est et à l'ouest de Wabigoon.

8574. Quels travaux avez-vous fait ensuite ?—Pendant la campagne suivante, j'ai tracé une ligne préliminaire à l'est et à l'ouest de Wabigoon.

8575. Dirigiez-vous les opérations ?—Oui.

Personnel : de trente à quarante hommes.

8576. Combien d'hommes aviez-vous sous vos ordres ?—Entre 30 et 40.

8577. Quelle genre d'exploration avez-vous faite ?—Une exploration préliminaire pendant l'été.

8578. Dans le but de tracer une ligne ?—Oui.

Approvisionnements.

8579. Quelles dispositions avez-vous prises pour vos approvisionnements pendant cette campagne ?—Le commissaire, M. Bethune, était chargé d'expédier tous les approvisionnements.

8580. De quel endroit ?—De la Baie du Tonnerre.

8581. Etiez-vous accompagné d'un commissaire ?—Oui.

8682. Avez-vous éprouvé des difficultés pour votre approvisionnement, pendant cette campagne ?—Pas durant l'été.

8583. Plus tard ?—J'ai éprouvé des difficultés pendant l'hiver, mais c'était une exploration différente.

Exploration préliminaire— A l'est et à l'ouest de Wabigoon.

8584. Vers quelle époque avez-vous terminé cette exploration ?—Vers le 1er octobre, je crois.

Terminé l'exploration en octobre 1875.

8585. En octobre 1875, alors ?—Oui.

8586. Jusqu'en octobre, 1875, aviez-vous eu des difficultés pour vos approvisionnements, pendant cette année ?—Rien de grande importance.

TRACÉ DU CHEMIN DE FER— DE WABIGOON VERS L'EST.

8587. Alors, après le mois d'octobre, 1875, quel travail avez-vous fait ?—Je reçus instruction d'étudier une ligne depuis l'extrémité nord du lac Manitou jusqu'aux chutes de l'Esturgeon ; et pendant que je me préparais à Fort Francis à faire cette expédition, je reçus d'autres instructions m'ordonnant de laisser cette ligne et d'aller tracer la ligne à l'est de Wabigoon—ce que j'exécutai pendant l'hiver—à partir du lac du Tonnerre jusqu'à la traverse de la petite rivière Wabigoon, près du point où la ligne actuelle la coupe.

Tire une ligne du lac Manitou à la chute à l'Eturgeon.

Reçoit instruction de tirer une ligne de Wabigoon vers l'est ; jusqu'à la rivière Wabigoon.

8588. Etait-ce pour faire le tracé de la ligne actuellement adoptée, ou de celle qne vous aviez explorée antérieurement ?—Pour faire le tracé de notre première ligne autant que possible, ou pour faire un tracé d'essai.

8589. Combien de temps avez vous été employé à ce travail ?—Jusqu'en mars, environ, jusqu'au mois de mars suivant, je crois.

Ce travail l'occupa jusqu'en mars 1876.

8590. Aviez-vous la direction de opérations ?—Oui.

8591. Combien d'hommes aviez-vous ?—Entre trente trente et quarante.

Personnel : de trente à quarante hommes.

8592. Vous rappellez-vous quelles mesures vous aviez prises pour votre approvisionnements durant l'hiver ?—Les mêmes que pour l'été précédent. Le commaissaire était censé me fournir tout ce qui était nécessaire.

8593. Et la Baie du Tonnerre était votre centre d'approvisionnement ?—Je le présume.

8594. A qui vous adressiez-vous pour tout ce qui concernait les approvisionnements ?—Au commissaire.

8395. A celui qui vous accompagnait ?—A celui qui était sous mes ordres et à celui qui restait à Fort Francis, qui communiquait, bien entendu, avec M. Bethune, à la Baie du Tonnerre.

8596. Avez-vous éprouvé des difficultés au sujet des approvisionnements ?—Oui ; au commencement de l'hiver.

8597. De quelle manière ?—Il est impossible de faire une exploration l'hiver, sans raquettes, traînes sauvages, habillements d'hiver, tentes et autres choses de ce genre. Je n'ai été aucun aucun de ces articles.

Ni raquettes, ni traînes, ni vêtements pour l'exploration d'hiver.

8598. Avez-vous pris des mesures pour vous abriter ?—Je crois qu'on avait expédié des raquettes, mais elles n'ont pu nous arriver à temps, l'hiver ayant interrompu les communications.

8599. Et comment vous êtes-vous procuré les autres articles que vous avez mentionnés ?—Je les ai fabriqués ou je les ai achetés. J'ai fabriqué

Les hommes du parti font des raquettes et des traînes.

Tracé du chemin de fer— A l'est de Wabigoon.

au-delà de 40 paires de raquettes et de 30 traînes sauvages. Je pense que l'on a expédié de la toile pour une tente ou deux.

8600. Quelles mesures avez-vous prises pour l'hivernement du reste de vos hommes?—J'avais les anciennes tentes, et j'ai dû demander ici de m'en expédier une en peau ainsi qu'un poêle ou deux.

Perte de temps considérable.

8601. Les opérations ont-elles éprouvé du retard par suite du manque de ces articles?—Lorsque je suis arrivé ici, j'aurais pu me rendre de suite sur le terrain des opérations, si j'eusse eu les choses nécessaires, mais je n'ai pu partir que dans la semaine avant Noël.

8602. Quelle différence en est résultée pour la durée du travail?—Je ne crois pas que cela ait réellement causé de différence, parceque l'ouvrage que j'aurais fait pendant ce temps aurait été inutile. Comme je l'ai dit, il n'y a qu'un instant, j'ai reçu par la suite, instruction d'abandonner la ligne entre l'extrémité nord du Lac Manitou et la chûte de l'Esturgeon, et de tracer une ligne d'essai à l'est du Wabigoon.

8603. Alors le seul temps que vous ayez perdu, est celui que vous avez pris pour vous préparer à commencer ces opérations dont le projet a été abandonné ensuite et qui n'ont pas été mises à exécution?—Oui.

8604. Après avoir commencé les travaux que vous avez menés à bonne fin, avez-vous éprouvé des difficultés pour votre approvisionnement?—Non, pas que je sache.

Parti pour Ottawa en mars 1876.

8605. Ce travail vous a conduit jusqu'au mois de mars 1876, environ; où êtes-vous allé ensuite?—Je me suis rendu à Ottawa, *viâ* Winnipeg.

TRACÉ DU CHEMIN DE FER— CONTRAT No. 15.

8606. Combien de temps y avez-vous séjourné?—Mon séjour n'a pas dû se prolonger bien longtemps, car je crois avoir été employé à la construction en mai ou juin 1876.

8607. Quelle construction était-ce?—Celle de la section No. 15.

Ingénieur-adjoint, section 15, juin 1876, sur la sous-section No. 2.

8608. En quelle qualité y avez-vous été employé?—Comme aide-ingénieur.

8609. Avez-vous la direction d'une sous-section?—Oui.

8610. Quel en était le numéro?—Je crois que c'était le No. 2.

8611. A partir de l'est?—Oui.

8612. Qui avait la direction du No. 1?—M. Fellowes.

8613. Quelle était la longueur de sa section?—Neuf milles.

Neuf milles de la section.

8614. Et celle de la vôtre?—Neuf milles.

8615. De sorte que votre sous-section était la seconde à partir de l'extrémité de la section 15?—Oui; à partir de la traverse du Portage-du-Rat.

8616. Etait-ce avant l'adjudication de l'entreprise?—Je le pense.

8617. A quelle époque pensez-vous que la construction ait commencé, en ne tenant pas compte du temps consacré aux explorations et au tracé définitif?—Alors que l'entrepreneur a commencé les travaux, je présume.

Tracé du chemin de fer—Contrat No. 15.

8618. Alors avez-vous été employé à titre d'ingénieur, pour les fins de la construction aussi à bonne heure que vous le dites en juin 1876?—J'y ai été appelé en qualité d'aide ingénieur pour aider à faire le tracé définitif.

8619. Mais c'était avant l'arrivée de l'entrepreneur?—Oui. Il y a une différence entre les explorations préliminaires et celles pour les fins de la construction.

8620. Alors vous avez pris part aux travaux avant l'adjudication de l'entreprise?—Oui.

8621. Quelles ont été les opérations faites pendant cette campagne?—J'ai fait le tracé définitif depuis la station 300 à peu près, jusqu'à la station, 730, par ordre de l'ingénieur de la division.

A tracé la ligne de la station 300 à la station 730.

8622.—Qui était-ce?—M. Carre.

Carre, ingénieur de division.

8623. Voulez-vous décrire la nature des travaux que vous avez accomplis?—Je pris la direction personnelle de l'instrument, la lunette méridienne, et je reçus des instructions de l'ingénieur de la division, M. Carre, relativement aux courbes et aux alignements que je devais tracer. Après le tracé des alignements, j'eus à en faire les sections transversales.

Nature des travaux du témoin.

Par M. Keefer:

8624. Il y a deux lignes indiquées sur le tracé définitif; sur laquelle des deux avez-vous opéré d'abord?—Je ne puis guère répondre à cette question, parce que la ligne a été si souvent changée.

Par le Président,

8625. Avez-vous dit que vous aviez fait les sections transversales de la ligne sur tout le parcours que vous avez avez mentionné?—Non; seulement depuis la station 480, c'est-à-dire, les neuf milles qui m'avaient été assignés. Elle a été ensuite divisée en tronçons de neuf milles—quatre subdivisions de neuf milles chacune—et j'en avais une. J'ai fait les sections transversales depuis la station 480 jusqu'à la station 950.

8626. C'était pendant la campagne de 1876, avant l'adjudication de l'entreprise?—Je ne sais. Je ne connais pas la date de l'adjudication.

8627. L'entreprise a été donnée en janvier, 1877?—Alors c'était avant l'adjudication.

8628. Avez-vous fait les sections transversales de toute la subdivision seulement de quelques points difficiles?—De la subdivision entière.

Sections transversales sur les neuf milles.

8629. C'est-à-dire les neuf milles en entier?—Oui; j'ai fait les sections transversales préliminaires des neuf milles entiers; c'était avant l'ouverture des travaux par l'entrepreneur.

8630. Comment notiez-vous les sections puisqu'elles sont faites jour par jour?—Soit dans le carnet de nivellement, en faisant la réduction sur les lieux en les prenant en plus ou en moins de la ligne centrale.

8631. Quand vous les preniez en plus ou en moins de la ligne centrale, notiez-vous chaque jour le résultat de la section transversale

Tracé du chemin de fer—Contrat No. 15.

simplement? C'est-à-dire, notiez-vous dans un livre quelconque les tquantités résultant de la coupe transversale?—Nous ne prenions les quantités qu'après.

8632. Alors vous ne preniez que des notes pouvant servir plus tard à trouver les quantités?—Oui.

Inscrit les chiffres servant à calculer les quantités.

8633. Alors, en disant que vous avez fait les sections transversales de ces neuf milles pendant cette campagne, voulez-vous dire que vous avez obtenu des données suffisantes pour arriver aux quantités par un calcul subséquent?—J'ai pris note des chiffres qui ont servi à obtenir les quantités.

8634. Vous êtes-vous occupé, par la suite, de faire le calcul et de trouver les quantités?—Je l'ai fait d'après ées profils en travers.

Se rappelle d'avoir envoyé à Carre le relevé des sections transversales.

8635. Etait-ce pendant l'hiver suivant, ou bien pendant les opérations de la campagne, savez-vous?—Je ne me le rappelle pas très-bien. Peut-être ai-je fait ce travail dans le bureau ici. Je me rappelle avoir expédié mes sections transversales après avoir dressé les plans.

8636. Ils ont fourni les données pour les quantités?—Oui.

8637. Vous rappelez-vous à qui vous les avez expédiés?—A M. Carre, l'ingénieur de la division.

8638. Où se trouvait-il à l'époque?—Soit sur la ligne ou à Winnipeg. Je pense les avoir envoyés plutôt par M. Fellowes qui s'y rendait à l'époqne.

8639. Vous rappelez-vous à quelle époque de l'année c'était?—Non.

8640. Quelle est votre opinion sur ces questions; croyez-vous que l'on se soit servi de vos profils en travers pour obtenir les quantités qui ont été soumises aux soumissionnaires des travaux?—On n'aurait pas pu le faire. Le temps aurait manqué pour obtenir les quantités, je pense. Je crois que les soumissions ont été demandées longtemps auparavant.

Soumissions demandées avant que le témoin eût fourni les données.

8641. Alors, d'après votre opinion, des soumissions ont été demandées, et les quantités qui ont été soumises aux soumissionnaires, l'ont été avant que vos données pussent être utilisées?—Oui; avant qu'on ait pu utiliser mes données.

8642. Savez-vous si, avant de vous être procuré ces données pour les quantités, au moyen de sections transversales, quelqu'autre personne avait obtenu des données semblables en traçant les sections transversales de cette partie de la ligne?—Aucune section transversale n'a été faite, que je sache, avant cette époque. La chose est possible, mais alors je l'ignore. Je ne le crois pas.

Relevés terminés en novembre.

8643. Vers quelle époque es opérations de la campagne ont-elles pris fin?—Vers le mois de novembre, je crois.

8644. Avez-vous séjourné dans cette localité pendant toute la durée de l'hiver?—Oui.

8645. Avez-vous fait du travail de bureau se rattachant aux travaux exécutés pendant cette campagne?—Oui.

Tracé du chemin de fer— Contrat No. 15.

8646. Oui?—Dans la maison que nous avons construite pendant cet hiver, à la station d'Ostersund.

8647. Quelle a été la nature de vos travaux pendant l'hiver?—Faire la réduction des sections transversales et en dresser les plans, et tracer les plans et les profils de la ligne. Hiver employé à faire les relevés et profils.

8648. Vers quelle époque ce travail a-t-il été terminé de manière à pouvoir être utilisé?—Utilisé de quelle manière?

8649. J'entends, pour donner des détails aux entrepreneurs, ou autre chose de ce genre?—J'ai été employé à ce travail tout le temps. Par exemple, il ne fallait que peu de temps—une semaine—pour faire le profil de la ligne.

8650. Avez-vous fourni un profil à quelqu'un en aussi peu de temps?—Dans l'espace d'une semaine, après avoir terminé?

8651. Oui?—Non; je ne le crois pas. Je ne pense pas qu'on m'ait demandé de fournir un profil avant l'ouverture des travaux, par l'entrepreneur, en février 1877. Les profils demandés après que l'entrepreneur eût commencé les travaux en février 1877.

8652. A votre avis le profil de cette partie de la ligne serait-il le premier qui aurait été fait?—Non; c'est le premier pour cette ligne, mais d'autres lignes avaient été tracées antérieurement,—des lignes de centre—à un pied ou deux de distance, dans certains cas, et dans d'autres, à dix pieds, mais pas pour la localisation du chemin. C'était le premier profil du tracé définitif.

8653. En ce qui a trait aux quantités, à quelle époque ont-elles été calculées de manière à pouvoir être utilisées après que vous avez eu terminé les opérations de la campagne et le travail de bureau qui en a été la conséquence?—C'est au printemps, je crois. Quantités calculées au printemps, 1877.

8654. Le printemps de 1877?—Je le crois.

8605. Avez-vous quelque raison de croire que ces quantités, calculés d'après les sections transversales, l'avaient été avant le printemps de 1877, pour la partie de la ligne que vous mentionnez?—Non; je n'ai pas raison de le croire.

8656. Ces observations s'appliquent-elles simplement à la sous-section de neuf milles, ou à une distance plus considérable?—Seulement à mon travail, les neuf milles.

8657. Avez-vous trouvé que quelque partie de ces neuf milles demandait une attention plus qu'ordinaire, ou présentait des difficultés plus considérables pour sa construction?—Non, je ne crois pas. Les difficultés étaient à peu près les mêmes partout.

8658. Quel a été le caractère général des travaux?—C'était une région très accidentée et rocheuse—rives des lacs le long desquelles une ligne passait à une certaine altitude. Je ne crois pas qu'aucune partie de cette ligne présentât des difficultés plus grandes qu'aucune autre dans ces trente six milles. CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER.

8659. Se trouve-t-il des remblais considérables dans ces neuf milles?—Oui; il s'en trouve un très cousidérable à la traverse du lac Déception, dans le voisinage de la station 795. Fort ravin à la traverse du lac Déception.